Quatre-vingt-cinquième année. — N° 307. Le Numéro : 35 francs. Mercredi 30 Décembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 53-1279 du 29 décembre 1953 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites (p. 11695).

Décret n° 53-1280 du 29 décembre 1953 relatif à la périodicité du *Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières* (p. 11696).

Arrêté portant nomination du chef de la mission de coopération technique et économique en Indochine (rectificatif) (p. 11696).

Ministère de la justice.

Décret du 24 décembre 1953 portant nomination d'un officier ministériel (p. 11696).

Décret du 24 décembre 1953 conférant l'honorariat à un notaire (p. 11696).

Décret du 28 décembre 1953 portant désignation pour la métropole et l'Algérie des magistrats civils appelés à présider les tribunaux permanents des forces armées ou à y siéger comme juges (p. 11696).

Décret n° 53-1281 du 29 décembre 1953 complétant le décret n° 53-1018 du 16 octobre 1953 qui a modifié le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats (p. 11698).

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions et mise en disponibilité (administration pénitentiaire et conseil d'Etat) (p. 11698).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décrets du 24 décembre 1953 infligeant des peines disciplinaires à des médaillés militaires (p. 11699).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 24 décembre 1953 portant changement de nom de communes (p. 11699).

Décret du 24 décembre 1953 approuvant la vente par l'Etat à la commune de Sidi-bel-Abbès (département d'Oran) d'un terrain domanial (p. 11699).

Arrêtés portant titularisations et détachements :

Administration centrale (p. 11699).

Administrateurs (p. 11699).

Personnel du cadre des préfectures (p. 11699).

Sûreté nationale (p. 11699).

Tableau d'avancement des sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers (active) pour l'année 1954 (additif) (p. 11699).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 11700).

Décrets du 24 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire (p. 11700).

Décret du 24 décembre 1953 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (p. 11718).

Décret portant nomination et promotion d'un élève de l'école du service de santé militaire (médecin) (rectificatif) (p. 11718).

Décret du 24 décembre 1953 portant reclassement d'un ingénieur des directions de travaux de 1re classe (p. 11718).

Décrets du 24 décembre 1953 portant promotions et nominations (armée de l'air, réserve) (p. 11719).

Arrêté du 14 décembre 1953 portant suppression d'une régie d'avances (p. 11721).

Arrêtés portant promotions et reclassements (personnels civils extérieurs de l'air) (p. 11721).

Tableaux d'avancement des sous-officiers de l'intendance, maîtres tailleurs et maîtres bottiers pour l'année 1954 (armée active) et *décisions* portant promotions (p. 11722).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 11724).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 29 décembre 1953 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes et *arrêté* portant nomination d'un sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 11729).

Arrêté du 21 décembre 1953 relatif aux modalités de liquidation et de gestion des organismes d'habitations à loyer modéré par l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (p. 11729).

Arrêté du 23 décembre 1953 fixant la date du concours pour l'emploi d'inspecteur élève des douanes et droits indirects (p. 11730).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 24 décembre 1953 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin à Decazeville (Aveyron) (p. 11730).

Arrêté du 5 décembre 1953 relatif à la modification du règlement de la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 11730).

Arrêté du 15 décembre 1953 portant utilisation par les médecins et adjointes d'hygiène scolaire et universitaire, pour assurer l'exécution de leur service, de motocyclettes, vélomoteurs, bicyclettes à moteur auxiliaire ou bicyclettes leur appartenant (p. 11730).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 11731).

Enseignement supérieur (p. 11731).

Enseignement du second degré (p. 11731).

Enseignement du premier degré (p. 11731).

Jeunesse et sports (p. 11731).

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (p. 11731).

Liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire et de secrétaire principal de l'administration académique (p. 11732).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 24 décembre 1953 autorisant les chambres de commerce de Dieppe et de Sète à contracter des emprunts (p. 11732).

Décret du 28 décembre 1953 approuvant les modifications aux statuts de la Compagnie du chemin de fer du Nord (p. 11733).

Décret du 29 décembre 1953 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux public et à l'aviation civile (p. 11733).

Arrêté du 21 décembre 1953 portant modification de l'arrêté du 3 novembre 1951 portant désignation des membres de la commission permanente de signalisation routière (p. 11733).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 11733).

Arrêtés portant attribution de fonctions, détachements et affectation (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 11733).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 29 décembre 1953 portant nomination d'ingénieurs en chef du génie rural (p. 11734).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions et détachements (génie rural) (p. 11734).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 24 décembre 1953 conférant l'honorariat de son grade à un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer (p. 11734).

Arrêté portant mise en position de mission (agriculture) (p. 11734).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 24 décembre 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts de sociétés mutualistes reconnues comme établissements d'utilité publique (p. 11735).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 4 décembre 1953 portant approbation des statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 11735).

Arrêté du 4 décembre 1953 fixant la composition des sections du permis de construire créées au sein des commissions départementales d'urbanisme et du comité d'aménagement de la région parisienne (p. 11735).

Arrêté du 29 décembre 1953 portant homologation d'un coefficient d'adaptation départemental des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 11735).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement et promotion (services extérieurs) (p. 11735).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 24 décembre 1953 portant délégation de signature (p. 11736).

Arrêté du 24 décembre 1953 relatif à la procédure de concession des pensions militaires d'invalidité en Corse et en Afrique du Nord (p. 11736).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 53-1186 portant réforme des lois d'assistance (rectificatif) (p. 11736).

Arrêtés portant promotion et détachement (administration centrale) (p. 11736).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Démission de membre de commission. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11736).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11738).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 11740).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de sous-prote stagiaire à l'Imprimerie nationale (rectificatif) (p. 11740).

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (p. 11740).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous les pays appartenant à l'Union européenne des paiements, au titre de l'année 1954 (p. 11740).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la Suisse et de l'Autriche (p. 11741).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (p. 11740).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous les pays appartenant à l'Union européenne des paiements, au titre de l'année 1954 (p. 11740).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la Suisse et de l'Autriche (p. 11741).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Maine-et-Loire (p. 11741).

Annonces (p. 11742).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 110 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 29 décembre 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6949).

N° 71 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 29 décembre 1953. — Questions écrites (p. 2307).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 49

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 29 décembre 1953 (p. 4169).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 53-1279 du 29 décembre 1953 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 modifié et complété par le décret n° 53-1218 du 9 décembre 1953 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu les avis émis par le conseil supérieur de la fonction publique sur les demandes de revision du plan de classement formulé en application du décret du 14 avril 1949 susvisé;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les tableaux annexés au décret susvisé du 10 juillet 1948 sont complétés par le tableau A, annexé au présent décret.

Ils sont modifiés à compter du 1er octobre 1953, conformément au tableau B, annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat au commerce, le secrétaire d'Etat à l'agriculture, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la marine, le secrétaire d'Etat à l'air, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la guerre, le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
MAURICE LEMAIRE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ANDRÉ MUTTER.

Le ministre la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
PIERRE FERRI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information,
EMILE HUGUES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés,
MARC JACQUET.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EDOUARD THIBAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
LOUIS CHRISTIAENS.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMARONY.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
FRANÇOIS SCHLEITER.

TABLEAUX ANNEXES

AU DÉCRET N° 48-1108 DU 10 JUILLET 1948 PORTANT FIXATION DU CLASSEMENT INDICIAIRE DES GRADES ET EMPLOIS DE L'ETAT

TABLEAU A

Emplois ne figurant pas sur les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948.

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE
Education nationale.	
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Centres d'apprentissage.	
Directeur de centre.....	245 — 430

TABLEAU B

Emplois dont le classement figurant sur les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948 est modifié.

NOTA. — Ce nouveau classement prendra effet à compter du 1er octobre 1953.

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ	
Cours complémentaires.	
Directeurs:	
Moins de six classes.....	225 — 410
Six classes et plus.....	235 — 420
Douze classes et plus (1).....	245 — 430

(1) Etablissements ayant au moins 100 élèves de cours complémentaires et comportant, outre les quatre années normales de scolarité, une préparation au concours des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ou aux divers concours administratifs.

Décret n° 53-1280 du 29 décembre 1953 relatif à la périodicité du « Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative à l'exploitation en régie du *Journal officiel*;

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de cette exploitation;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 portant rattachement à la présidence du Gouvernement des Journaux officiels;

Vu la loi du 30 janvier 1907 portant fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1907;

Vu le décret du 27 février 1907 portant création du Bulletin annexe au *Journal officiel* prévu par la loi de finances du 30 janvier 1907;

Vu le décret du 28 janvier 1908 portant application à l'Algérie de l'article 3 de la loi de finances du 30 janvier 1907;

Vu le décret du 3 février 1912 modifiant l'article 1er du décret du 27 février 1907;

Vu les décrets des 26 octobre 1934, 30 octobre 1935, 10 décembre 1935, 29 juin 1936, 12 juin 1937 et 2 septembre 1942;

Vu les lois des 30 mars 1947 et 25 février 1953;

Vu les décrets des 28 avril 1953 et 9 août 1953,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 27 février 1907 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 3. — Le Bulletin paraîtra le lundi de chaque semaine et toutes les fois où l'administration des Journaux officiels l'estimera nécessaire.

« Toutefois, le numéro du lundi contiendra obligatoirement les insertions prévues par les lois des 30 janvier 1907, 30 mars 1947, 25 février 1953 et les décrets des 26 octobre 1934, 30 octobre 1935, 10 décembre 1935, 29 juin 1936, 12 juin 1937, 2 septembre 1942, 30 octobre 1948 et 28 avril 1953.

« Les insertions visées à l'alinéa ci-dessus, établies sous la responsabilité des signataires, devront être transmises au plus tard le mercredi de chaque semaine à la direction du *Journal officiel*. »

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Nomination du chef de la mission de coopération technique et économique en Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 novembre 1953: page 10483, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « M. Lavail, ingénieur des ponts et chaussées », lire: « M. Lavaill, ingénieur en chef des ponts et chaussées ». (Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 24 décembre 1953 portant nomination d'un officier ministériel.

Par décret en date du 24 décembre 1953, M. Ismat-Mirin (Moïse-Thimothée) est nommé huissier à Port-Louis (Guadeloupe), en remplacement de M. Girard (Marcellus), démissionnaire.

Décret du 24 décembre 1953 conférant l'honorariat à un notaire.

Par décret en date du 24 décembre 1953, l'honorariat est conféré à M. Wolff (Louis-Henry), ancien notaire à Woerth-sur-Sauer (Bas-Rhin).

Décret du 28 décembre 1953 portant désignation, pour la métropole et l'Algérie, des magistrats civils appelés à présider les tribunaux permanents des forces armées ou à y siéger comme juges.

Par décret en date du 28 décembre 1953, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés pour présider, à compter du 23 décembre 1953 et pendant le cours du semestre expirant le 1er avril 1954, les tribunaux permanents des forces armées devant connaître du jugement des colonels, lieutenants-colonels ou officiers d'un grade équivalent des trois armées ou assimilés:

Tribunal permanent des forces armées de Paris.

1re chambre.

M. Drappier, président de chambre à la cour d'appel de Paris, président titulaire.

M. Leser, président de chambre à la cour d'appel de Paris, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées de Metz.

M. Frank, président de chambre à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz), président titulaire.

M. Mischlich, président de chambre à la cour d'appel de Colmar, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées de Bordeaux.

M. Baixas, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux, président titulaire.

MM. Benoult, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux; Calbairac, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Lyon.

M. Gardon, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, président titulaire.

M. Chevrier, président de chambre à la cour d'appel de Dijon, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées de Marseille.

M. Bruneau, président de chambre à la cour d'appel d'Aix, président titulaire.

M. Chambert, président de chambre à la cour d'appel d'Aix, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées de Rennes.

M. Bouriel, président de chambre à la cour d'appel de Rennes, président titulaire.

MM. Le Friec, président de chambre à la cour d'appel de Rennes; Mengin, président de chambre à la cour d'appel de Caen; Beguier, président de chambre à la cour d'appel d'Angers,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées d'Alger.

M. Fontan, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président titulaire.

M. Chamski, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées de Constantine.

M. Chamski, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président titulaire.

M. Fontan, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées d'Oran.

M. de Parade, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président titulaire.

M. Fontan, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président suppléant.

Sont désignés, pendant la même période, pour présider les tribunaux permanents des forces armées devant connaître du jugement des militaires, marins et assimilés d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel ou grade équivalent des trois armées:

Tribunal permanent des forces armées de Paris.

M. Roynard, conseiller à la cour d'appel de Paris, président titulaire.

Première chambre.

M. Roynard, conseiller à la cour d'appel de Paris, président titulaire.

MM. Dubois (Ernest), conseiller à la cour d'appel de Paris; Olmi, conseiller à la cour d'appel de Paris,
présidents suppléants.

Deuxième chambre.

M. Bouessel du Bourg, conseiller à la cour d'appel de Paris, président titulaire.

M. Voulet, conseiller à la cour d'appel de Paris, président suppléant.

Tribunal suppléant des forces armées de Metz.

M. Dalbin, conseiller à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz), président titulaire.

MM. Krug, conseiller à la cour d'appel de Colmar; Dusch, conseiller à la cour d'appel de Colmar; Rosambert, conseiller à la cour d'appel de Nancy,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Bordeaux.

M. Nussy Saint-Saens, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux président titulaire.

MM. Cofron, conseiller à la cour d'appel de Poitiers; Morer, conseiller à la cour d'appel de Limoges; Gervais, conseiller à la cour d'appel de Toulouse; Buffelan, conseiller à la cour d'appel de Toulouse,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Lyon.

M. Husson, conseiller à la cour d'appel de Lyon, président titulaire.

MM. Guillot, conseiller à la cour d'appel de Chambéry; Geoffroy de La Mothe, conseiller à la cour d'appel de Dijon; de Saint-Amans, conseiller à la cour d'appel de Grenoble; Vialatte, conseiller à la cour d'appel de Chambéry; Gestat, conseiller à la cour d'appel de Bourges,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Marseille.

M. Bousquet, conseiller à la cour d'appel d'Aix, président titulaire.

MM. Prive, conseiller à la cour d'appel de Montpellier; Leyris, conseiller à la cour d'appel de Nîmes; de Cruzel, conseiller à la cour d'appel d'Aix,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Rennes.

M. Giffard, conseiller à la cour d'appel de Rennes, président titulaire.

MM. Pohier, conseiller à la cour d'appel de Rennes; Mineau, conseiller à la cour d'appel de Rennes; Bersihand, conseiller à la cour d'appel de Caen; Berthiau, conseiller à la cour d'appel d'Angers,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées d'Alger.

M. Ferracci, conseiller à la cour d'appel d'Alger, président titulaire.

MM. Decori, conseiller à la cour d'appel d'Alger; Jean-Blain, conseiller à la cour d'appel d'Alger,
présidents suppléants.

Tribunal permanent des forces armées de Constantine.

M. Girard, président du tribunal de première instance de Constantine, président titulaire.

M. Martinet, vice-président au tribunal de première instance de Constantine, président suppléant.

Tribunal permanent des forces armées d'Oran.

M. Depierris, président du tribunal de première instance d'Oran, président titulaire.

MM. Mandeville, vice-président audit tribunal; Cornuey, vice-président audit tribunal,
présidents suppléants.

Sont désignés, pendant la même période, pour faire partie des tribunaux permanents des forces armées devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause, avec des officiers ou assimilés d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou grade équivalent des trois armées, des personnes étrangères aux armées:

Tribunal permanent des forces armées de Paris.

Première chambre.

M. Roynard, conseiller à la cour d'appel de Paris, et M. Bouessel du Bourg, conseiller à la cour d'appel de Paris.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats: M. Dubois, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Tribunal permanent des forces armées de Metz.

MM. Dalbin et Krug, conseillers à la cour d'appel de Colmar.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats: MM. Dusch et Mazarin, conseillers à la cour d'appel de Colmar.

Tribunal permanent des forces armées de Bordeaux.

MM. D'Huart et Lauverjat, conseillers à la cour d'appel de Bordeaux.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats et lorsque le tribunal permanent des forces armées de Bordeaux siégera à Bordeaux, M. Guyonnet-Duperat, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, et lorsque le même tribunal siégera à Toulouse, MM. Gervais et Buffelan, conseillers à la cour d'appel de Toulouse.

Tribunal permanent des forces armées de Lyon.

MM. Martin et Micolier, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats: MM. Arnaud et Limouzineau, conseillers à la cour d'appel de Dijon.

Tribunal permanent des forces armées de Marseille.

M. Bousquet, conseiller à la cour d'appel d'Aix, et M. Prive, conseiller à la cour d'appel de Montpellier.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats: M. de Cruzel, conseiller à la cour d'appel d'Aix.

Tribunal permanent des forces armées de Rennes.

MM. Pohier et Mineau, conseillers à la cour d'appel de Rennes; M. Kessis, conseiller à la cour d'appel de Caen et M. Diousidon, conseiller à la cour d'appel d'Angers

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats: MM. Sulgnard, conseiller à la cour d'appel de Rennes; Bersihand, conseiller à la cour d'appel de Caen; Berthiau, conseiller à la cour d'appel d'Angers.

Tribunal permanent des forces armées d'Alger.

MM. Pralus et Reboul, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Tribunal permanent des forces armées de Constantine.

MM. Lecourt et Mouzon, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Tribunal permanent des forces armées d'Oran.

MM. Allier et Rime, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un des magistrats désignés pour faire partie des tribunaux permanents des forces armées d'Alger, Constantine et d'Oran, il sera pourvu à son remplacement par un magistrat désigné pour faire partie de l'un des deux autres tribunaux.

Sont désignés, pendant la même période, pour faire partie des tribunaux permanents des forces armées devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause soit avec des personnels militaires, marins ou assimilés d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel ou grade équivalent des trois armées, soit séparément, des personnes étrangères aux armées.

Tribunal permanent des forces armées de Paris.

Première chambre.

MM. Lebreton et Michaud, juges au tribunal de première instance de la Seine.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément: MM. Jegou, Lamotte, juges au tribunal de première instance de la Seine.

Tribunal permanent des forces armées de Metz.

MM. Heimlich et Kipper, juges au tribunal de première instance de Metz.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément, lorsque le tribunal siégera à Metz: MM. Forster et Burle, juges au tribunal de première instance de Metz; lorsque le tribunal siégera à Strasbourg: MM. Feypell et Garaud, juges au tribunal de première instance à Strasbourg.

Tribunal permanent des forces armées de Bordeaux.

MM. Alzac et Lamotte, juges au tribunal de première instance de Bordeaux.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément, lorsque le tribunal siégera à Bordeaux: MM. Lapouge et Jaubert, juges au tribunal de première instance de Bordeaux; lorsque le tribunal siégera à Toulouse: MM. Lacheze et Reynis, juges au tribunal de première instance de Toulouse.

Tribunal permanent des forces armées de Lyon.

MM. Brun et Lambert, juges au tribunal de première instance de Lyon.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément, lorsque le tribunal siégera à Lyon: MM. Carretey et Reynaud, juges au tribunal de première instance de Lyon; lorsque le tribunal siégera à Dijon: M. Verdant, juge au tribunal de première instance de Beaune et M. Latourte, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Dijon.

Tribunal permanent des forces armées de Marseille.

MM. Birot et Gaudaire, juges au tribunal de première instance de Marseille.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément: MM. Bonnal et Kervran, juges au tribunal de première instance de Marseille.

Tribunal permanent des forces armées de Rennes.

MM. Chatellier et Verdeau, juges au tribunal de première instance de Rennes.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément, lorsque le tribunal siégera à Rennes: MM. Le Riche de Cheveigne et Enaud, juges au tribunal de première instance de Rennes; lorsque le tribunal siégera à Brest: MM. Baudry, Monicat et Le Moine, juges au tribunal de première instance de Brest; lorsque le tribunal siégera à Cherbourg: MM. Nerault et Nicolet, juges au tribunal de première instance de Cherbourg.

Tribunal permanent des forces armées d'Alger.

MM. Lauriol et Cosman, juges au tribunal de première instance d'Alger.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément: MM. El Kouby et Faberon, juges au tribunal de première instance d'Alger.

Tribunal permanent des forces armées de Constantine.

MM. Peretti et Digeon, juges au tribunal de première instance de Constantine.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément: MM. Perisson, juge au tribunal de première instance de Constantine, et Coulet, juge suppléant audit tribunal.

Tribunal permanent des forces armées d'Oran.

MM. Tournier et Douchez, juges au tribunal de première instance d'Oran.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément: MM. Guichard et Benetti, juges au tribunal de première instance d'Oran.

Décret n° 53-1281 du 29 décembre 1953 complétant le décret n° 53-1018 du 16 octobre 1953 qui a modifié le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 84 de la Constitution;

Vu l'article 38 de la loi de finances du 17 avril 1906;

Vu le décret du 21 juillet 1927, portant règlement d'administration publique relatif à l'avancement des magistrats;

Vu le décret n° 53-1018 du 16 octobre 1953 modifiant le décret précédent;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret susvisé du 16 octobre 1953 est complété par un article 7 *bis* ainsi conçu:

« *Art.* 7 bis. — A titre exceptionnel, le tableau d'avancement des magistrats des cours d'appel et des tribunaux pour l'année 1954 sera arrêté et publié au *Journal officiel* au plus tard le 10 avril 1954.

« Durant la période du 31 décembre 1953 au 15 janvier 1954, de nouvelles présentations pourront être adressées par les chefs de cour et pendant un second délai de quinze jours commençant à courir à l'expiration du précédent, seront tenues à la disposition des magistrats du ressoft qui, s'ils ne sont pas présentés, pourront formuler avant le 20 février 1954 une requête aux fins d'inscription, dans les formes habituelles ».

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1953. JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 22 décembre 1953:

Sont désignés en qualité d'aumônier catholique:

De la maison d'arrêt de Dijon: M. l'abbé Delaborde (Henri), en remplacement de M. l'abbé Fargue, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Lorient: M. l'abbé Le Queau (Guillaume), en remplacement de M. l'abbé Duval, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier protestant de la maison d'arrêt de Nancy: M. le pasteur Boulanger (Louis), en remplacement de M. le pasteur Durand, démissionnaire.

Par arrêté du 22 décembre 1953, Mme Martin, née Granier (Jeanne-Marie-Germaine), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt de Privas, en disponibilité à compter du 1er avril 1948, est rayée des cadres.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 29 décembre 1953, M. Lavaill (Henri), maître des requêtes au conseil d'Etat, est placé dans la position de délégation, à compter du 21 novembre 1953, pour exercer les fonctions de chef de la mission de coopération technique et économique en Indochine.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décrets du 24 décembre 1953 infligeant des peines disciplinaires à des médaillés militaires.

Par décret en date du 24 décembre 1953, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, la peine disciplinaire ci-après a été prononcée:

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Ballard (Gustave-René-Léon), médaillé militaire du 4 novembre 1918, en qualité d'adjudant, cadre des agents de chancellerie.

Par décret en date du 24 décembre 1953, pris en exécution des décrets des 14 avril et 9 mai 1874, la peine disciplinaire ci-après a été prononcée:

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Torre (Antoine), médaillé militaire du 9 juillet 1951, en qualité d'adjudant de réserve d'infanterie coloniale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 décembre 1953 portant changement de nom de la commune de Murols (Puy-de-Dôme).

Par décret en date du 24 décembre 1953, la commune de Murols (canton de Besse, arrondissement d'Issoire, département du Puy-de-Dôme) portera désormais le nom de Murol (sans « s » final).

Décret du 24 décembre 1953 portant changement de nom de la commune de Beaumont (canton de Pertuis, Vaucluse).

Par décret en date du 24 décembre 1953, la commune de Beaumont (canton de Pertuis, arrondissement d'Apt, département de Vaucluse) portera désormais le nom de Beaumont-de-Pertuis.

Décret du 24 décembre 1953 approuvant la vente par l'Etat à la commune de Sidi-bel-Abbès (département d'Oran) d'un terrain domanial.

Par décret en date du 24 décembre 1953, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif, en date des 31 août et 25 septembre 1953, aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Sidi-bel-Abbès (département d'Oran), moyennant le prix de 889.000 F, un terrain domanial d'une superficie de 2 hectares 73 ares 60 centiares formant le lot n° 76 du plan de son territoire.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 23 décembre 1953, sont titularisés en qualité de secrétaires d'administration de 2e classe, 1er échelon:

Mme Bachelier (Anne-Marie), M. Bizeul (Alain), Mlle Dubos (Arlette), M. Lachaize (André), à compter du 1er septembre 1953.

M. Peeters (Louis), à compter du 20 septembre 1953.

M. Souliman (Marc), à compter du 16 octobre 1953.

M. Le Poittevin de La Croix Vaubois, à compter du 1er novembre 1953.

Administrateurs.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Oulid Aïssa Youcef, administrateur des services civils d'Algérie, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1953, pour exercer les fonctions de directeur du fonds commun des sociétés agricoles de prévoyance de l'Algérie.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. P. Pascal Corticchiato, attaché de préfecture de IIe classe, 3e échelon, affecté à la préfecture de l'Oise, est placé, à compter du 21 juillet 1953, pour une durée de cinq ans, en position de service détaché pour exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Senlis.

Par arrêté du 23 décembre 1953, Mme Suzanne Martin, commis principal de 11e échelon à la préfecture des Ardennes, est, à compter du 1er octobre 1953 et pour une durée d'un an, placée en service détaché pour occuper à l'administration centrale du ministère de l'intérieur un emploi d'adjoint administratif de 11e échelon.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Sevrin (Jean), commissaire principal de la sûreté nationale de 2e classe, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Larre (Léon), commissaire principal de la sûreté nationale de 3e classe, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Camatte (René), commissaire de police de la sûreté nationale de 1re classe, 1er échelon, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Hacq (Michel), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Jegou (Emile), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, au service des renseignements généraux à Foix, détaché à Pamiers, est placé en la même qualité, pour une période de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet la veille de l'embarquement de l'intéressé, soit le 29 octobre 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953:

La date d'effet de l'arrêté du 19 juin 1946, plaçant en position de détachement un certain nombre de fonctionnaires de police d'Etat, est reportée du 1er avril au 1er février 1946 en ce qui concerne M. Guibert (André).

Le détachement de M. le secrétaire Guibert (André), de la police d'Etat de la Côte-d'Or, auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) est renouvelé pour la période du 1er février 1951 au 31 mai 1952.

Tableau d'avancement des sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers (active) pour l'année 1954.

Additif au *Journal officiel* du 15 décembre 1953, page 11121, 1re colonne:

Pour le grade d'adjudant-chef.

Après: « 1 Lalance (René-André) », ajouter: « 1 *bis* Marquette (Germain-Lucien) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision n° 40 en date du 22 décembre 1953, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Jallas (Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Barthou (Jean), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Bonijol (Edmond), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Cloarec (Jean-Pierre), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Gay (Ernest), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade aérienne accordée par ordre n° 11, en date du 30 avril 1953, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.

Wolf (Albert), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Gherardi (Ernest), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Esquerre (Claude), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Le Gal (Roger), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Nargieu (Henri), sergent, base aérienne n° 192.
Chesnais (André), commandant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Chaussard (Maurice), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Dabadie (Antoine), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Lemoine (André), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Morin (Emile), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Pegourie (Claude), lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bedin (Michel), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Delbos (Jean), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Fugier (Jean), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Gleizes (Lucien), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Barbier (Pierre), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Beriero (André), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Cruchandeu (Joseph), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Roche (Antoine), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Simonney (Fernand), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bara (Maurice), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Beauvais (Marcel), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Beauvais (Marcel), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Benoit (Gilbert), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bevilion (Marcel), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bousquet (Paul), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Etavard (Jean), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Hout (Jacques), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Niquet (Jacques), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Verger (Pierre), groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Anselin (Jean), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Benon (Guy), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bollart (Pierre-Jules), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bousseau (Louis), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Poilevin (Yvon), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Struilu (Roger), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Bazimon (Georges), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Defendini (Jacob-Joseph), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Lamothe (Jean-Charles), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Piquemal (Ernest-Joseph), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Billot (Henri), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Lempereur (Gaston), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Liebenguth (Jean-Baptiste), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Dumazert (Roger), lieutenant de réserve, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Fugier (Jean), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Royet (Georges), sous-lieutenant de réserve, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Claude (Roger), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Dorléac (Joseph), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Leborgne (Francis), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Le Cam (Guillaume), adjudant-chef, groupe de transport 2/61
Lindeberg (Albert), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Poque (Auguste), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Richier (Paul), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Verard (Victor), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Louis (Gabriel), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Trouillard (Pierre), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Zeman (Rudolphe), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Maurichère (Pierre), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Tison (François-Léon), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Vandam (Emile), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Baudelot (Gilbert), sergent, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Lebon (André-Georges), sergent, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Quenet (Jean), sergent, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Richard (Pierre), sergent, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Tacon (Jean), sergent, groupe de transport 2/61 « Anjou ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 24 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 24 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 18 juillet 1939.*

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Mohamed ben Abdelkader ben Abdel, 1re classe, classe 1919, recrutement du Maroc, mle A. 12144; 21 ans de services, 11 campagnes.
Thami ben Larbi ben Mohamed, sergent, classe 1912, recrutement du Maroc, mle A. 5248; 15 ans de services, 15 campagnes.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 8 septembre 1949.*

RESERVES

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

Abdallah ben Kaddour ben El Kourdi, 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 76/29; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Hamou Ould ben Abderrahman, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 115/27; 21 ans de services, 7 campagnes.
Kassou ben Bachir ben Hamani, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 211/27; 20 ans de services, 6 campagnes.
Slimane ben Ahmed ben Fekkal, caporal-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 757/29; 18 ans de services, 8 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

Thami ben Hamou ben Larbi, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 470/27; 21 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

Khammar ben Ahmed, 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 422/29; 18 ans de services, 4 campagnes.

Train.

M'Bark ben Bousselam ben Moussa, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 291/27; 18 ans de services, 4 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

Khalifat ben Abdesselem ben Mohamed, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 81/27; 20 ans de services, 4 campagnes.

Goums marocains.

Kaddour ben Ali, maoun, classe 1928, 100e goum marocain; 15 ans de services, 14 campagnes.
Lhassen ou Mohamed, moqqadem, classe 1939, 17e tabor marocain; 16 ans de services, 3 campagnes.
Aomar ben M'Barck, 1re classe, classe 1919, 41e goum marocain, mle 73; 16 ans de services, 15 campagnes.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 4 juillet 1950.*

RESERVES

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

Hachemin ben Rahal, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 837/30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Layachi ben Mohamed, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1167/30; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Rahal ben Thami, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 104/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
M'Hamed ben Kacem, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A. 287/28; 20 ans de services, 5 campagnes.
Beheloul ben M'Ahmed ben Hadj, brigadier-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 450/29; 19 ans de services, 5 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

NORD-AFRICAINS

El Kébir ben Kaddour ben Bouazza, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 692/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Salah ben Ahmadi, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 701/30; 18 ans de services, 8 campagnes.

Train.

Saïd ben ou Haman ben Maït Hamou, brigadier, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 411/29; 20 ans de services, 5 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

Mohamed ben Mohamed ben Azzouz, 2e classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle 1163; 20 ans de services, 11 campagnes.
Abdi Moulay ben M'Hamed ben Saïd, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 2362; 18 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Salah ou Raho, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 4841; 20 ans de services, 12 campagnes.
Ben Naceur ben Mohamed ben Amidi, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E. 1283; 20 ans de services, 8 campagnes.
Hamouad ben Mohamed ben Haoman, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 486; 20 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Taïbi Soussi ben Larbi, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 678; 23 ans de services, 4 campagnes.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 28 décembre 1950.*

RESERVES

Infanterie.

Bourahim ben M'Ahmed ben Hamou, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K. 1902; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Ali ben Bahatad, caporal-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 50/30; 19 ans de services, 5 campagnes.
Brahim ben Hadj ben Abderrahman, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 97/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Ali ben Messouad ben Belgacem, sergent-chef, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 222 L. 32; 22 ans de services, 4 campagnes.
Mohammed ben M'Ahmed ben Belakeh, 2e classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K. 783; 19 ans de services, 8 campagnes.
Salem ben Ahmed ben Mansour, sergent, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 9021.31; 25 ans de services, 4 campagnes.

Goum marocain.

Abderhaman ben Medhi, maoun, classe 1933, 21e goum marocain, mle 774; 17 ans de services, 5 campagnes.

Matériel.

Sizaire (Maurice), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 1630; 24 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

N'Gombe, adjudant-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle TD. OC. 2719; 19 ans de services, 4 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Périchon (Laurent-François), 1re classe, classe 1920, recrutement de Riom, mle 621; 28 ans de services, 4 campagnes.
Abdelghali ben Mohamed ben Lhacen, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 2125; 20 ans de services, 4 campagnes.
Kacem ben Mohamed ben Ali, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A. 205/28; 20 ans de services, 6 campagnes.

Goums marocains.

Ali ben Larbi, 1re classe, 18e goum marocain, mle 190; 15 ans de services, 9 campagnes.
El Bachir ben Mohamed, moqqadem, classe 1932, 11e goum marocain, mle 99; 16 ans de services, 10 campagnes.
Haddou ben Djilali, moqqadem, classe 1925, 100e goum marocain, mle 98; 15 ans de services, 2 campagnes.
Hamadi ben Maali, moqqadem, classe 1925, 100e goum marocain, mle 7; 16 ans de services, 4 campagnes.
Aomar ben Fatmi, 1re classe, classe 1918, camp Berteaux, mle 259; 15 ans de services, 13 campagnes.
Lahcen ou Achour, moqqadem, classe 1932, recrutement du Maroc, mle 925; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, 2e classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle 148; 15 ans de services, 7 campagnes.
Tami ben ould Lourac, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle 99; 15 ans de services, 12 campagnes.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 28 juillet 1951.*

RESERVES

Infanterie.

Pannetier (René-François-Célestin), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Granville, mle 36; 26 ans de services, 15 campagnes.
Chaou Ahmed, adjudant, classe 1930, recrutement d'Alger, mle 2202; 20 ans de services, 6 campagnes.
Loucheur (Georges), adjudant-chef, classe 1927, recrutement du Havre, mle 3890; 24 ans de services, 8 campagnes.
Martin (Louis-Charles-Antoine), 1re classe, classe 1925, recrutement de Soissons, mle 708; 28 ans de services, 4 campagnes.
Schickele (Robert), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Sélestat, mle 1874; 23 ans de services, 6 campagnes.
Selles (Antoine), sergent-chef, classe 1928, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1692; 23 ans de services, 7 campagnes.

Goums marocains.

Abdesselem bel Hadj, 1re classe, 23e goum marocain, mle 230; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bel Chazi ben Laouari, moqqadem, 23e goum marocain, mle 251; 16 ans de services, 13 campagnes.
Bouchta ben Ahmed, 2e classe, 23e goum marocain, mle 213; 16 ans de services, 16 campagnes.
Djilali ben Fatha, 1re classe, 23e goum marocain, mle 115; 15 ans de services, 15 campagnes.
Djilali ben Lhassen, soldat, classe 1912, 15 ans de services, 15 campagnes.
Mohamed ben Jilali, 2e classe, 23e goum marocain, mle 531; 15 ans de services, 15 campagnes.
Mohamed ben Maati, 1re classe, goum marocain, mle 42; 26 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, 2e classe, 23e goum marocain, mle 11; 16 ans de services, 16 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, 2e classe, mle 8; 19 ans de services, 6 campagnes.
Hammouad ben Kaddour, moqqadem, classe 1928, mle 251; 17 ans de services, 7 campagnes.

Mohammed ben Ahmed, 1re classe, classe 1915, 23e goum marocain, mle 72; 20 ans de services, 19 campagnes.
Moha ou Salah, 2e classe, 23e goum marocain, mle 109; 16 ans de services, 16 campagnes.
Mohand ou Hammou, moqqadem, 23e goum marocain, mle 303; 15 ans de services, 15 campagnes.
Said Amejott, maoun, 23e goum marocain, mle 28; 16 ans de services, 16 campagnes.

Cavalerie.

Guérin (Pierre-Jean-Emile), soldat, classe 1928, recrutement de la Seine, mle 973; 23 ans de services, 1 campagne.

Train.

Gayt (Damien-Roger), adjudant, classe 1926, recrutement d'Albi, mle 753; 25 ans de services, 5 campagnes.

Génie.

Bennour ben Khélifa Bassou, sergent-chef, classe 1931, recrutement A. C. A. T., mle 4159/51, 19 ans de services, 8 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Agossou (Donatien-Avocétien), sergent-chef, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 280; 20 ans de services, 10 campagnes.
Boyer (Jean), 1re classe, classe 1926, recrutement de Périgueux, mle 1676; 24 ans de services, 4 campagnes.
Mounnouni Talfi, 1re classe, classe 1929, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 9519; 21 ans de services, 4 campagnes.
Mornel (Charles), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 128; 23 ans de services, 4 campagnes.

AUTOCHTONES

Aka N'Dri, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20670; 24 ans de services, 9 campagnes.
Ba, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14100; 25 ans de services, 7 campagnes.
Bazan, adjudant, classe 1928, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 21059; 24 ans de services, 8 campagnes.
Bailla Kamano, caporal, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36016; 19 ans de services, 8 campagnes.
Baro Bi Séri, caporal, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 19859; 24 ans de services, 6 campagnes.
Béou, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14080; 25 ans de services, 8 campagnes.
Bléhi, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14118; 25 ans de services, 7 campagnes.
Bohou, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14071; 25 ans de services, 6 campagnes.
Bolion, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14052; 25 ans de services, 6 campagnes.
Dahourou, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14074; 25 ans de services, 7 campagnes.
Damba, caporal, classe 1930, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 33866; 20 ans de services, 13 campagnes.
Déa, sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 20099; 24 ans de services, 8 campagnes.
Débout, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14299; 25 ans de services, 8 campagnes.
Depot, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14254; 25 ans de services, 6 campagnes.
Diedji (Akpar), sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 12771; 25 ans de services, 8 campagnes.
Dien, 1re classe, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20281; 24 ans de services, 7 campagnes.
Fayembo (Tolno), caporal, classe 1929, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 24066; 22 ans de services, 10 campagnes.
Fe Fe, caporal-chef, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 37065; 19 ans de services, 13 campagnes.
Foromo Fé, 2e classe, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 34268; 20 ans de services, 10 campagnes.
Gagoué Bi Yéré, 2e classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 19899; 24 ans de services, 7 campagnes.
Gaoua, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké mle 14101; 25 ans de services, 7 campagnes.
Gbaoua, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, Bouaké, mle 14160; 25 ans de services, 6 campagnes.
Gba, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20285; 24 ans de services, 7 campagnes.
Gouéhan, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14079; 25 ans de services, 8 campagnes.
Gouhé, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 21091; 24 ans de services, 8 campagnes.
Guei, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 19930; 24 ans de services, 8 campagnes.
Guianyé, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14176; 25 ans de services, 6 campagnes.
Jean Tano, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 12717; 25 ans de services, 8 campagnes.
Kéa, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20293; 24 ans de services, 7 campagnes.
Kenda Kamara, 1re classe, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 32111; 20 ans de services, 9 campagnes.
Kirayou Lébalé, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 12928; 25 ans de services, 7 campagnes.
Koffi Koikou, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 19879; 24 ans de services, 7 campagnes.
Léi Bi-Yobo, 1re classe, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 19909; 24 ans de services, 7 campagnes.
Mahouzan, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14264; 25 ans de services, 7 campagnes.
Monial, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14137; 25 ans de services, 6 campagnes.
Moussa Songbono, 1re classe, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36015; 19 ans de services, 9 campagnes.
Niaka Zugona, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 13189; 25 ans de services, 7 campagnes.
Oula Boi, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14106; 25 ans de services, 7 campagnes.
Oulai, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14253; 25 ans de services, 7 campagnes.
Oulia, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14226; 25 ans de services, 7 campagnes.
Palé Bi Libé, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 19898; 24 ans de services, 8 campagnes.
Pepe, 1re classe, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 33816; 20 ans de services, 9 campagnes.
Porogoné Bi Koissi, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 13049; 25 ans de services, 7 campagnes.
Poté, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14194; 25 ans de services, 8 campagnes.
Saa Kamano, sergent-chef, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 32673; 20 ans de services, 10 campagnes.
Saa Koundouno, 1re classe, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36093; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saa Kromano, 1re classe, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36052; 19 ans de services, 10 campagnes.
Saa Tolné, sergent-chef, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36118; 19 ans de services, 10 campagnes.
Sadou Salifou, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 161; 20 ans de services, 10 campagnes.
Sekou Kamano, caporal, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 32621; 20 ans de services, 12 campagnes.
Séoulou, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20301; 24 ans de services, 8 campagnes.
Siriman Doumbia, 1re classe, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 31175; 20 ans de services, 7 campagnes.
Sohou Baghé, 2e classe, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 21069; 24 ans de services, 7 campagnes.
Taha, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14084; 25 ans de services, 6 campagnes.
Tahé Yaya, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14258; 25 ans de services, 6 campagnes.
Tée, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14170; 25 ans de services, 6 campagnes.
Tneke Bilivogui, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 33585; 20 ans de services, 10 campagnes.
Touma Bamba, caporal, classe 1924, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 5806; 23 ans de services, 8 campagnes.
Yao Kouamé, sergent, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 21067; 24 ans de services, 9 campagnes.
Yéadé, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14140; 25 ans de services, 7 campagnes.
Yomou, sergent-chef, classe 1930, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 34001; 20 ans de services, 9 campagnes.
Zambi Gooré, sergent-chef, classe 1925, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 19820; 24 ans de services, 7 campagnes.
Zan, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14182; 25 ans de services, 8 campagnes.
Zio, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14091; 25 ans de services, 5 campagnes.
Zogbo Niaka, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 13156; 25 ans de services, 8 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Nivaggioni (Antoine-Noël), adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Ajaccio, mle 487; 26 ans de services, 3 campagnes.

Cavalerie.

Lopez (Joseph-Manuel), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 1884; 16 ans de services, 7 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Kei Solo, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 14252; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ziéi, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 12632; 25 ans de services, 6 campagnes.

Artillerie.

Rouillier (Marcel-Léon), adjudant, classe 1921, recrutement de Rouen-Sud, mle 519; 28 ans de services, 4 campagnes.

Tableau de concours publié au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses *du 12 juillet 1952.*

RESERVES

Infanterie.

Zerrouki Grouni, 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 3194 R. M., 23 ans de services, 5 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

Ali ben Abdelkader, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 04179; 24 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Selami, soldat, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 4 M. 52; 23 ans de services, 8 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Doyharcabal (Marc-Daniel), adjudant, classe 1931, recrutement de Bayonne, mle 1465; 21 ans de services, 8 campagnes.
Ratsimba (Albert), sergent, classe 1942, recrutement de Madagascar, mle 294; 23 ans de services, 5 campagnes.
Bouchot (Roger), adjudant, classe 1934, recrutement de la Seine, mle 3924; 19 ans de services, 9 campagnes.

Artillerie.

Barbot (Denis-Paul), brigadier-chef, classe 1925, recrutement de la Martinique, mle 1379; 26 ans de services, 10 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Chachou Mohamed, 2e classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 0203; 27 ans de services, 11 campagnes.
Mauzat (Joseph), 2e classe, classe 1900, recrutement de Riom, mle 1261; 29 ans de services, 9 campagnes.
Haddad Saad ben Mohamed, caporal, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 557 R. M.; 23 ans de services, 4 campagnes.
Benaïcha Mohammed, caporal, classe 1918, recrutement d'Alger, mle 4 M. 750; 21 ans de services, 9 campagnes.
Boulbadaoui Saad, 1re classe, classe 1925 A, recrutement d'Alger, mle 1653; 25 ans de services, 6 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

Sassi Bouziane ben Mohammed, 1re classe, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 4027; 20 ans de services, 1 campagne.
Mohamed ben M'Hamed, brigadier, classe 1926, recrutement du Maroc, mle C. 2365; 23 ans de services, 9 campagnes.

Artillerie.

Dubau (Edouard), soldat, classe 1898, recrutement de Tarbes, mle 1632; 8 ans de services, 1 campagne.
Boudhali ben Hamadi, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle 3769; 20 ans de services, 5 campagnes.
Brahim ben Hadj Matti ben Lhassen, adjudant, classe 1936, recrutement du Maroc, mle 1049; 20 ans de services, 5 campagnes.
Habib ben Tahar ben Ahmed, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle 3564; 24 ans de services, 7 campagnes.
Mahjoub ben Salah ben Mahjoub, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle 900; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Smain, adjudant, classe 1926, recrutement du Maroc, mle 2447; 20 ans de services, 9 campagnes.
Salah ben Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle 4277; 19 ans de services, 5 campagnes.

Train.

Djilali ben Mekki ben Ahmed, soldat, classe 1924, recrutement du Maroc, mle 249; 21 ans de services, 12 campagnes.
Larbi ben Saïd ben Mohamed, soldat, classe 1922, recrutement du Maroc, mle 957/22; 22 ans de services, 8 campagnes.
Taieb ould Bahoss ben Sliman, 1re classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle 1605; 22 ans de services, 3 campagnes.
S. n. p. Abdelkader, 2e classe, classe 1920 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 1618; 25 ans de services, 5 campagnes.

Génie.

Elarbi Mouloud, 2e classe, classe 1924 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 2186; 25 ans de services, 8 campagnes.

Matériel.

Hassoun Ahmed ould Mohamed, 2e classe, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 1837; 27 ans de services, 7 campagnes.
Miloud Amer Miloud, 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 128; 22 ans de services, 3 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Soubre (Victor-Ernest), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Vesoul, mle 1039; 28 ans de services, 7 campagnes.

AUTOCHTONES

Abdallah Missi, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 510; 21 ans de services, 7 campagnes.
Aekibong, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 567; 15 ans de services, 4 campagnes.
Alfa Konde, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9827; 25 ans de services, 8 campagnes.
Ansou Souma, sergent, classe 1920, recrutement de Kindia, mle 10009; 21 ans de services, 10 campagnes.
Bakaria, caporal, classe 1926, recrutement de Madagascar, mle 6081; 25 ans de services, 6 campagnes.
Bamory Diarra, caporal, classe 1923, recrutement du Soudan, mle 10084; 25 ans de services, 13 campagnes.
Bating, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 564; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bealbaye, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 729; 21 ans de services, 4 campagnes.
Belingar, sergent, classe 1924, recrutement du Tchad, mle T. D. 385; 19 ans de services, 7 campagnes.
Biosan, 2e classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 665; 21 ans de services, 6 campagnes.
Borokousegue, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 499; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bouboukary Bari, sergent, classe 1924, recrutement du Soudan, mle 20931; 25 ans de services, 8 campagnes.
Brahima Condé, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia; mle 10451; 25 ans de services, 7 campagnes.
Cesseke Bondoro, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10092; 25 ans de services, 10 campagnes.
Coulibaly Zanga, caporal, classe 1924, recrutement du Soudan, mle 21294; 25 ans de services, 11 campagnes.
Damy, 1re classe, classe 1924, recrutement de Madagascar, mle 22207; 25 ans de services, 4 campagnes.
Diegoto, sergent, classe 1924, recrutement du Tchad; mle T. D. 365; 19 ans de services, 12 campagnes.
Djaro, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 403; 20 ans de services, 7 campagnes.
Djimtai, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 778; 21 ans de services, 10 campagnes.
Djitimanoum, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 521; 21 ans de services, 9 campagnes.
Facine Kamara, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10541; 25 ans de services, 8 campagnes.
Keita Moussa, 2e classe, classe 1923, recrutement du Soudan, mle 10578; 25 ans de services, 10 campagnes.
Lamini Sonkon, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9823; 25 ans de services, 9 campagnes.
Magnetengar, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 597; 18 ans de services, 6 campagnes.

Mamadi Dabo, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9875; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mamadou Gando, 2e classe, classe 1920, recrutement de Kindia, mle 12151; 25 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Sissoko, sergent, classe 1913, recrutement du Soudan, mle 083; 25 ans de services, 9 campagnes.
Mamori Kourouma, caporal, classe 1924, recrutement de Kindia, mle 3753; 25 ans de services, 10 campagnes.
Maudian Sidibe, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 14209; 25 ans de services, 8 campagnes.
M'Fa Amba Konate, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia; mle 14210; 25 ans de services, 8 campagnes.
Mianadji, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T.D. 600; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fara Yaradou, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10029; 26 ans de services, 6 campagnes.
Fassali Conde, sergent, classe 1926. recrutement de Kindia, mle 14192; 25 ans de services, 11 campagnes.
Faya Tiovo Teliano, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10112; 25 ans de services, 8 campagnes.
Fore Kamara, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9885; 25 ans de services, 16 campagnes.
Houdi Bengoura, adjudant, classe 1926. recrutement de Kindia, mle 14224; 25 ans de services, 13 campagnes.
Miata Conde, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 14193; 25 ans de services, 10 campagnes.
Morigbe Kone, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10526; 25 ans de services, 8 campagnes.
Mougoulamia, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T. D. 415; 20 ans de services, 9 campagnes.
N'Doloum, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T.D. 866; 19 ans de services, 8 campagnes.
N'Gogno, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T.D. 417; 18 ans de services, 10 campagnes.
Niama, sergent, classe 1912, recrutement du Tchad, mle T. D. 3281; 25 ans de services, 5 campagnes.
Pate Bouaro, 2e classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9618; 25 ans de services, 8 campagnes.
Rafaralahy, sergent, classe 1913, recrutement de Madagascar, mle 3805; 25 ans de services, 10 campagnes.
Ramaharavo, 2e classe, classe 1911, recrutement de Madagascar, mle 3173; 25 ans de services, 9 campagnes.
Ramarolahy, 2e classe, classe 1920, recrutement de Madagascar, mle 32731; 26 ans de services, 9 campagnes.
Randriamalazamanga, sergent, classe 1914, recrutement de Madagascar, mle 4042; 25 ans de services, 11 campagnes.
Rasoana, 2e classe, classe 1905, recrutement de Madagascar, mle 1171; 25 ans de services, 10 campagnes.
Razanaka (Sylvère), 1re classe, classe 1916, recrutement de Madagascar, mle 7663; 25 ans de services, 4 campagnes.
Razokinimbalo, caporal-chef, classe 1926, recrutement de Madagascar, mle 5707; 25 ans de services, 6 campagnes.
Saloun Keita, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9884; 25 ans de services, 9 campagnes.
Sambou Kamara, caporal, classe 1924, recrutement du Soudan, mle 20111; 25 ans de services, 11 campagnes.
Sandali Mara, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10017; 25 ans de services, 8 campagnes.
Sayon Kamara, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9917; 25 ans de services, 11 campagnes.
Sayon Samoura, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9903; 25 ans de services, 6 campagnes.
Singo Fofana, adjudant, classe 1926, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 13935; 25 ans de services, 6 campagnes.
Tala Kamara, 2e classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9615; 25 ans de services, 10 campagnes.
Tamba Kofe Toino, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10136; 25 ans de services, 8 campagnes.
Tambako, sergent, classe 1917, recrutement de Madagascar, mle 21540; 25 ans de services, 9 campagnes.
Tamba Tontampoli Millimouno, 2e classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10142; 25 ans de services, 9 campagnes.
Tambanoi Mara, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10030; 25 ans de services, 5 campagnes.
Yano Sano, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10065; 25 ans de services, 10 campagnes.
Yomba Kamara, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10002; 25 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

Sonzie Dembele, maréchal des logis, classe 1923, recrutement de Kati, mle 10110; 25 ans de services, 13 campagnes.
Sognima Kone, brigadier, classe 1923, recrutement du Soudan, mle 10112; 25 ans de services, 12 campagnes.

Tableau de concours publié au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses *du 8 août 1952.*

RESERVES

Infanterie.

Affare Mohamed, sergent, classe 1927 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 1196; 24 ans de services, 11 campagnes.
Ammour Abdelkader, adjudant, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 2962; 20 ans de services, 3 campagnes.
Atlaf Moktar, sergent, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 585; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bachir Mohamed, 1re classe, classe 1927 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 251; 25 ans de services, 4 campagnes.
Bekkouche Ahmed, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0735; 24 ans de services, 7 campagnes.
Ben Djaroum Kouider, sergent, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle 338 L. M.; 21 ans de services, 5 campagnes.
Benaouda Mohamed, sergent-chef, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 567; 20 ans de services, 6 campagnes.
Benattia Ahmed, caporal, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 111; 21 ans de services, 10 campagnes.
Benferhat Mokhtar, caporal, classe 1933 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 520; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bouchakour Abdelkader, maréchal des logis-major, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0158; 25 ans de services, 5 campagnes.
Bouguena Chérif ben Amenna, sergent, classe 1933 G., recrutement de Constantine, mle 75 R. M.; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bouhmama Mahmoud ben Belkacem, 1re classe, classe 1931 G., recrutement de Constantine, mle 205 L. M.; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bouziane Yahia, 1re classe, classe 1932, recrutement d'Alger, mle L. M. 63; 20 ans de services, 8 campagnes.
Brahimi Ahmed, caporal-chef, classe 1932 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 133; 20 ans de services, 4 campagnes.
Carrère (Raymond), adjudant, classe 1928, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1313 B.; 23 ans de services, 2 campagnes.
Chachoua Ahmed, sergent, classe 1933 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 501; 18 ans de services, 6 campagnes.
Cheikh Abdalli, caporal, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01112; 25 ans de services, 6 campagnes.
Ckekhckekh Rabah, sergent, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 2161; 20 ans de services, 4 campagnes.
Cusha (Alfred-Jean), adjudant, classe 1931, recrutement de Dijon, mle 2378; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dahmane Zoglache Mohamed Tayeb ben Djemaï, 2e classe, classe 1930 XS., recrutement de Constantine, mle 46 X10; 22 ans de services, 9 campagnes.
Dehemcha Mohamed Salah ben Rouag, 2e classe, classe 1925 X.G., recrutement de Constantine, mle 167 X. L. M.; 27 ans de services, 4 campagnes.
Djellabi Aïssa, 1re classe, classe 1929 A, recrutement d'Alger, mle R. M. 3518; 22 ans de services, 9 campagnes.
Djillali Konider ben Tahar, caporal, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 711; 20 ans de services, 7 campagnes.
Douibi Boutebba, 1re classe, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 185; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ducourneau (Fernand-Jean), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 220; 20 ans de services, 5 campagnes.
Hamadi Saouchi ben Mohamed, 1re classe, classe 1928 X.G., recrutement de Constantine, mle 117 X. R. M.; 24 ans de services, 3 campagnes.
Haouès Ahmed ben Mohamed, 1re classe, classe 1931 S., recrutement de Constantine, mle 13 L. M.; 21 ans de services, 3 campagnes.
Kennous Mohamed, 1re classe, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 467; 26 ans de services, 5 campagnes.
Kheir Bouamama, caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0930; 26 ans de services, 8 campagnes.
Kherroubi Séniane, 2e classe, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 46; 22 ans de services, 6 campagnes.
Khérissa Said ben Saad, 2e classe, classe 1931 S., recrutement de Constantine, mle 283 L. M.; 21 ans de services, 6 campagnes.
Korchi Benmira ben Rabah, 1re classe, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M.; 21 ans de services, 10 campagnes.
Kouchat, dit Khenichat Mohammed ben Ahmed, 2e classe, classe 1928 S., recrutement de Constantine, mle 4060 R. M.; 23 ans de services, 6 campagnes.
Kourichi Foudil ben Ahmed, 2e classe, classe 1931 X. C., recrutement de Constantine, mle 491 X. L. M.; 20 ans de services, 7 campagnes.
Lourkisti Abdelkader, sergent, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 2; 18 ans de services, 7 campagnes.
Maachi Rabah, 2e classe, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 366; 21 ans de services, 6 campagnes.

Marouf Amar ben Méchich, caporal-chef, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 566; 21 ans de services, 4 campagnes.
Mechenak Mekki ben Salah, sergent-chef, classe 1933 X. L., recrutement de Constantine, mle 1612 X. I. O.; 18 ans de services, 3 campagnes.
Merrah Messaoud, caporal, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 640; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Mabrouk ben Ammara, sergent-chef, classe 1924 C., recrutement de Constantine, mle 334 L. M.; 23 ans de services, 3 campagnes.
Négadi Larbi, sergent-major, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 1111; 21 ans de services, 3 campagnes.
Ouzaa Mohamed, 1re classe, classe 1927 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 253; 25 ans de services, 9 campagnes.
Radjah Mohammed, caporal, classe 1929 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 14; 23 ans de services, 9 campagnes.
Roscheisen Karl, sergent, classe 1919, recrutement du Maroc, mle F. 187; 26 ans de services, 13 campagnes.
S. n. p. Ahmed ben Mohamed, 2e classe, classe 1928 X. C., recrutement de Constantine, mle 656 X. R. M.; 24 ans de services, 15 campagnes.
S. n. p. Mellah dit Allal, sergent, classe 1929 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 88; 23 ans de services, 7 campagnes.
S. n. p. Mestéfa, 2e classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01799; 25 ans de services, 5 campagnes.
Aliche Boudjema, sergent-chef, classe 1933 A, recrutement d'Alger, mle L. M. 212; 18 ans de services, 3 campagnes.
Azib Slimane ben Mohamed, sergent-chef, classe 1932 S., recrutement de Constantine, mle 67 L. M.; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bouguern Ahmed ben Larbi, caporal-chef, classe 1933 C., recrutement de Constantine, mle 2219 R. M.; 18 ans de services, 5 campagnes.
Gacem Arab ben Amar, 1re classe, classe 1929 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 91; 23 ans de services, 7 campagnes.
Hamane Moussa ben Mohamed, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 2503 R. M.; 23 ans de services, 3 campagnes.
Ghimenti Libero, caporal, classe 1928, recrutement de Grenoble, mle 20 L. M.; 22 ans de services, 17 campagnes.
Mahdaoui Bachir ben Ahmed, adjudant, classe 1931 S., recrutement de Constantine, mle 3 X. L. M.; 21 ans de services, 3 campagnes.
Paget (Charles-Alphonse), adjudant, classe 1926, recrutement de Belley, mle 1064; 25 ans de services, 4 campagnes.
Zaïm Saïd, 2e classe, classe 1931 A., recrutement d'Alger, mle R. M. 1152; 20 ans de services, 8 campagnes.
Zaza Bachir, 1re classe, classe 1928 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 135; 24 ans de services, 9 campagnes.
Chaïb Bouabdellah, 1re classe, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 558; 20 ans de services, 4 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Ali ben Ferhat Chebbah, 1re classe, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 632 L. 30; 24 ans de services, 6 campagnes.
Ammar ben Ali ben Mohamed ben Salah Charaï, caporal, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 1062 L. 31; 23 ans de services, 14 campagnes.
Ammar ben Salah ben Brahim, 2e classe, classe 1930, recrutement A. C. A. T., mle 1039 L. 30; 22 ans de services, 5 campagnes.
Hassen ben Ammar ben M'Ahmed El Ménof, caporal, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 587 L. 30; 29 ans de services, 9 campagnes.
Salah ben Chérif ben Abbas, 2e classe, classe 1930, recrutement A. C. A. T., mle 2146/30; 21 ans de services, 6 campagnes.
Larbi ben Marbi ben Maoun, 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J. 2034/29; 21 ans de services, 10 campagnes.
M'Hamed ben Bousselam, 1re classe, classe 1929, rcrutement du Maroc, mle M. 1468; 19 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Ali ben Hamou, 2e classe, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 1335/33; 19 ans de services, 8 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

Ali ben Mohamed ben Hamani, 1re classe, classe 1927 X. C., recrutement de Constantine, mle 237 X. L. M.; 24 ans de services, 3 campagnes.
Belkadem Choubane ben Ahmed, brigadier, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 0888; 20 ans de services, 3 campagnes.
Bendahmane Amor ben M'Barck, brigadier, classe 1927 X. G., recrutement de Constantine, mle 57 X. L. M.; 25 ans de services, 2 campagnes.
Bouguela Saïd ben Mohamed, brigadier-chef, classe X. G., recrutement de Constantine, mle 315 X. L. M.; 18 ans de services, 4 campagnes.
Boulelouah Modani ben Ahmed, brigadier, classe 1928 X. G., recrutement de Constantine, mle 326 X. L. M.; 23 ans de services, 4 campagnes.
Boussaïd Bagdad ben Hadj, maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 0758; 21 ans de services, 4 campagnes.
Cam (Jacques-Henri), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Pau, mle 432; 20 ans de services, 6 campagnes.
Djehiche Sahraoui dit Mohamed ben Haouès, brigadier, classe 1930 G., recrutement de Constantine, mle 2028 R. M.; 21 ans de services, 4 campagnes.
Dodat (Auguste-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1932 X. F., recrutement de Constantine, mle 818 X. L. M.; 20 ans de services, 8 campagnes.
Hamedad Laïd, 2e classe, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 0105; 21 ans de services, 3 campagnes.
Labadie (Gilbert-Jean-Louis), maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Auch, mle 370; 22 ans de services, 1 campagne.
Lakhdar ben Mohamed, brigadier-chef, classe 1928 X. C., recrutement de Constantine, mle 525 X. L. M.; 23 ans de services, 4 campagnes.
M'Hamed ben Mohamed, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 094; 22 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Abdallah, 2e classe, classe 1927 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 156; 25 ans de services, 7 campagnes.
Rehibi Rabah, dit Belkacem ben Ahmed, 1re classe, classe 1930 X. G., recrutement de Constantine, mle 2136 X. R. M.; 21 ans de services, 3 campagnes.
S. n. p. Lhabib ben Abdelkader, brigadier-chef, classe 1933 X. C., recrutement de Constantine, mle 180 X. L. M.; 18 ans de services, 15 campagnes.
S. n. p. Mabrouk ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1933 C, recrutement de Constantine, mle 508 L. M.; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. n. p. Mohamed ben Abdelkader, 1re classe, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 111; 21 ans de services, 5 campagnes.
S. n. p. Mohamed ben Kharmous, maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 058; 22 ans de services, 4 campagnes.
S. n. p. Tayeb ould Tayeb, brigadier, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 3826; 21 ans de services, 3 campagnes.
S. n. p. Taïeb ben Abdesselam, classe 1929 X. C., recrutement de Constantine, mle 297 X. L. M.; 22 ans de services, 3 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Ali ben Mastour ben El Ouafi, 2e classe, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 803 L. 30; 24 ans de services, 3 campagnes.
El Tilli ben Mansour ben Belgacem, maréchal des logis, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 382 L. 32; 24 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Abdesselem, 1re classe, classe 1932, recrutement du Maroc, mle M. 1714; 20 ans de services, 6 campagnes.

Artillerie.

Amar ben Abdelkader, 2e classe, classe 1927 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 158; 24 ans de services, 8 campagnes.
Belkacem ben Mostéfa, maréchal des logis, classe 1930 S., recrutement de Constantine, mle 742 L. M.; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bizos (Jacques-Célestin), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Pau, mle 1722; 25 ans de services, 7 campagnes.
Derrieux (Henri), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement de Bordeaux, Mle L. M. 1306; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouchakour Abdelkader, 2e classe, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 0652; 21 ans de services, 3 campagnes.
Ducos (André-François-Jules), maréchal des logis-major, classe 1934, recrutement de Tarbes; 17 ans de services, 6 campagnes.
Girard (Jean-Xavier), adjudant, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 972; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hamèche Mohamed ben Belkhir, brigadier-chef, classe 1933 X. C., recrutement de Constantine, mle 200 X. L. M.; 18 ans de services, 6 campagnes.
Kadri Boualem, maréchal des logis chef, classe 1934 A., recrutement d'Alger, Mle L. M. 69; 18 ans de services, 7 campagnes.
Lechef (Louis-Armand), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 2090; 21 ans de services, 4 campagnes.
Remaury (Michel-Antoine), adjudant, classe 1935, recrutement de Foix, mle 681; 18 ans de services, 5 campagnes.
S. n. p. Saïd ben Lakhdar, maréchal des logis, classe 1934 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 373; 20 ans de services, 6 campagnes.
Massoni (Jean-André), adjudant-chef, classe 1930, recrutement d'Ajaccio, mle 1738; 23 ans de services, 12 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Baïker Ahmed ben Saad, brigadier, classe 1929, recrutement A.C.A.T., mle 359 L. 33; 22 ans de services, 6 campagnes.
Allal ben Abdallah ben Hadj Tahar, brigadier-chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle L. 1725; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Tayeb ben Larbi, 2e classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A. 385/28; 20 ans de services, 10 campagnes.

Train.

Benkhira Sayah ben Mohamed, 2e classe, classe 1927 X. G., recrutement de Constantine, mle 3809 X. R. M.; 24 ans de services, 2 campagnes.
Allali Youcef, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 01063; 20 ans de services, 4 campagnes.
Meliot (Marcel-Joseph), adjudant-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle F. 703; 23 ans de services, 8 campagnes.
Bouazza ben M'Hamed ben Kébir, 2e classe, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 41/33; 18 ans de services, 8 campagnes.
M'Hamed ben Mohamed ben Mekki, 2e classe, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 382/33; 18 ans de services, 3 campagnes.

Transmissions.

Bouraya Haouès ben Saad, caporal, classe 1930 X. S., recrutement de Constantine, mle 387 X. R. M.; 21 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Mohamed ben M'Hamed, caporal, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 321/33; 19 ans de services, 3 campagnes.

Recrutement.

Bernard (Julien-Charles), sergent-chef, classe 1932, mle 78 L. M. 2295; 21 ans de services, 1 campagne.
Hayet (Jean-Baptiste-Richard), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 513/B; 24 ans de services, 1 campagne.

Intendance.

Djebaili Salah, 2e classe, classe 1928 C, recrutement de Constantine, mle 142 x. L. M.; 23 ans de services, 4 campagnes.
Taleb M'Hamed ben Bentabet, adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 142 L. M.; 23 ans de services, 4 campagnes.

Matériel.

Rapine (Raymond-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Belfort, mle 1671; 22 ans de services, 6 campagnes.
S. n. p. Mohamed ben Ahmed, sergent, classe 1933 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 192; 19 ans de services, 4 campagnes.

Génie.

Petit (Pierre-René), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 2877; 20 ans de services, 6 campagnes.
Porché (Robert-Fernand), adjudant, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 5227; 18 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Lepvrier (Jean-Louis), sergent, classe 1927, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3245; 25 ans de services, 8 campagnes.

AUTOCHTONES

Alassane Issoufi, caporal, classe 1932, recrutement de Tombouctou, mle 8026; 20 ans de services, 13 campagnes.
Albarka, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9192; 22 ans de services, 5 campagnes.
Aldoumgar, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1791; 25 ans de services, 9 campagnes.
Ali Bouba, 1re classe, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1830; 20 ans de services, 10 campagnes.
Alidou Adamou, sergent-chef, classe 1932, recrutement d'Ouidah, mle 27457; 20 ans de services, 12 campagnes.
Alidou Amadou, sergent, classe 1930, recrutement de Tombouctou, mle 5184; 22 ans de services, 11 campagnes.
Alissina Issoufou, caporal, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9583; 22 ans de services, 10 campagnes.
Allouaye, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1797; 25 ans de services, 8 campagnes.
Amadou Pawaki, caporal-chef, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1805; 20 ans de services, 11 campagnes.
Amatini, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 1175; 24 ans de services, 6 campagnes.
Ambélina, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3593; 19 ans de services, 11 campagnes.
Anhire Somé, caporal-chef, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75110; 19 ans de services, 13 campagnes.
Arhir, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3632; 19 ans de services, 12 campagnes.
Arouna, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 123; 25 ans de services, 7 campagnes.
Abdou Dankori, 1re classe, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1958; 20 ans de services, 11 campagnes.
Abdou Seydou, 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1507; 24 ans de services, 9 campagnes.
Abdoul Wane, 1re classe, classe 1933, recrutement du Sénégal, mle 31937; 19 ans de services, 9 campagnes.
Abloulaye, adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 57; 21 ans de services, 15 campagnes.
Abdoulaye, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 121; 25 ans de services, 8 campagnes.
Abdoulaye Bâ, 1re classe, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88846; 20 ans de services, 12 campagnes.
Aberchi, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 1158; 24 ans de services, 5 campagnes.
Aboudou, caporal, classe 1932, recrutement d'Ouidah, mle 27825; 20 ans de services, 12 campagnes.
Acyl, caporal, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3618; 19 ans de services, 5 campagnes.
Adamou, sergent, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 6122; 23 ans de services, 8 campagnes.
Adamou Amadou, caporal, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 30; 21 ans de services, 7 campagnes.
Adna, sergent, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2766; 15 ans de services, 11 campagnes.
Adoum, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle Z. F. N. 1348; 26 ans de services, 13 campagnes.
Odoum O/Nangsour, caporal, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3760; 18 ans de services, 10 campagnes.
Ahmed Alamina Chékou, 1re classe, classe 1933, recrutement de Tombouctou, mle 8589; 19 ans de services, 3 campagnes.
Assan O/Hadjer, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3749; 18 ans de services, 10 campagnes.
Assane, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 197; 25 ans de services, 9 campagnes.
Asseni, caporal, classe 1929, recrutement du Tchad, mle Z. D. J. 6519; 23 ans de services, 6 campagnes.
Azie Onattara, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 74915; 19 ans de services, 8 campagnes.
Baboute, 2e classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1263; 26 ans de services, 4 campagnes.
Bagnan, sergent-chef, classe 1931, recrutement d'Ouidah, mle 31163; 18 ans de services, 5 campagnes.
Baio, sergent, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1456; 26 ans de services, 17 campagnes.
Bakary Diarra, 2e classe, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 95118; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bakary Traoré, 1re classe, classe 1932, mle 31291; 20 ans de services, 6 campagnes.
Balmezia, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3035; 20 ans de services, 10 campagnes.
Bandigui, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2520; 21 ans de services, 9 campagnes.
Bandiougou Taraoré, 1re classe, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 1971; 19 ans de services, 11 campagnes.
Bandjiagme, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2117; 24 ans de services, 9 campagnes.
Bapong, sergent, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1279; 26 ans de services, 10 campagnes.
Bangbin, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1190; 26 ans de services, 6 campagnes.
Barkiré Gazibo, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9524; 22 ans de services, 5 campagnes.
Barma III, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1372; 26 ans de services, 8 campagnes.
Batouma, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1253; 26 ans de services, 6 campagnes.
Bayetom, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1140; 26 ans de services, 5 campagnes.
Belamoula, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1339; 26 ans de services, 8 campagnes.
Belidigal, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. B. 2468; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bema Diarra, caporal, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 93114; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bessangar, adjudant-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 3798; 16 ans de services, 8 campagnes.
Binigar, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2159; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bio Yankpata, sergent, classe 1933, recrutement d'Ouidah, mle 29661; 20 ans de services, 6 campagnes.
Blague, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. ac/1672/R.; 26 ans de services, 9 campagnes.
Blé, sergent-chef, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 43057; 22 ans de services, 12 campagnes.
Bleu, sergent, classe 1928, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 30913; 24 ans de services, 9 campagnes.

Bogue, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. aa/1411/R.; 26 ans de services, 11 campagnes.
Bongo, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3304; 20 ans de services, 8 campagnes.
Borogoye Orou Mourou, caporal, classe 1927, recrutement d'Ouidah, mle 11405; 25 ans de services, 5 campagnes.
Bouenang, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1235; 26 ans de services, 11 campagnes.
Bouraïma, 1re classe, classe 1929, recrutement d'Ouidah, mle 19374; 23 ans de services, 12 campagnes.
Boy, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1224; 26 ans de services, 8 campagnes.
Cader, caporal-chef, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3078; 19 ans de services, 8 campagnes.
Coulibaly Kassoum, caporal-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 87274; 21 ans de services, 9 campagnes.
Coulibaly Moussa, 2e classe, classe 1932, recrutement de Kati, mle 94246; 20 ans de services, 12 campagnes.
Daba Doumbia, 1re classe, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 86354; 21 ans de services, 7 campagnes.
Daindigue, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1295; 26 ans de services, 5 campagnes.
Daingue, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1285; 26 ans de services, 7 campagnes.
Doale Malé, caporal, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 3108; 19 ans de services, 8 campagnes.
Daoudou, 2e classe, classe 1929, recrutement du Zinder, mle 9405; 22 ans de services, 6 campagnes.
Deibaye, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1921; 25 ans de services, 9 campagnes.
Demba-Touré, adjudant, classe 1933, mle 31931; 19 ans de services, 9 campagnes.
Demlègue, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1369; 26 ans de services, 10 campagnes.
Dingatoloum, adjudant, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2778; 16 ans de services, 8 campagnes.
Diohoudi, 1re classe, classe 1932, recrutement du Dahomey, mle 27823; 20 ans de services, 8 campagnes.
Djargue, sergent, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2078; 24 ans de services, 11 campagnes.
Djibrin O/Haroun, 1re classe, classe 1930, recrutement du Tchad, mle T. D. 2265; 15 ans de services, 10 campagnes.
Djidigao, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1300; 26 ans de services, 6 campagnes.
Djimadoume, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2880; 21 ans de services, 9 campagnes.
Djimodjo, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1351; 26 ans de services, 6 campagnes.
Djongga, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3051; 20 ans de services, 11 campagnes.
Doassal, sergent, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. A. C./1614/R.; 26 ans de services, 5 campagnes.
Doatoungar, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1529; 26 ans de services, 7 campagnes.
Dobedogo, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2815; 21 ans de services, 10 campagnes.
Dogoro, sergent, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1169; 26 ans de services, 6 campagnes.
Doltengar, caporal, classe 1927, recrutement du Tchad, mle 1787; 25 ans de services, 8 campagnes.
Domia, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1373; 26 ans de services, 15 campagnes.
Dominique (Lucien-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Dakar (Sénégal), mle 23076; 19 ans de services, 10 campagnes.
Doumba, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1395; 26 ans de services, 8 campagnes.
Doumbaye I, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1133; 26 ans de services, 6 campagnes.
Doumda, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3008; 19 ans de services, 10 campagnes.
Eyba I, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1353; 26 ans de services, 8 campagnes.
Fasso Koné, sergent, classe 1928, recrutement du Soudan, mle 57383; 24 ans de services, 10 campagnes.
Fatoma Kamara, sergent, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77604; 22 ans de services, 12 campagnes.
Filifing Keita, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 1961; 19 ans de services, 11 campagnes.
Flamègue, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3098; 20 ans de services, 7 campagnes.
Fode Sidibé, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77/625; 22 ans de services, 10 campagnes.
Foniakoro Diakité, 1re classe, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77551; 22 ans de services, 7 campagnes.
Gaba, sergent-chef, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3178; 20 ans de services, 10 campagnes.
Gado Dahima, 1re classe, classe 1932, recrutement du Zinder, mle 1859; 20 ans de services, 7 campagnes.

Gakoutou, 2e classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1979; 25 ans de services, 8 campagnes.
Galadje, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2120; 24 ans de services, 9 campagnes.
Gamma, adjudant, classe 1931, recrutement du Tchad, mle N 418; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gamo Galo, 2e classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 6311; 23 ans de services, 7 campagnes.
Ganga, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3073; 18 ans de services, 9 campagnes.
Garade, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1310; 26 ans de services, 8 campagnes.
Garba II, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9559; 22 ans de services, 8 campagnes.
Garba Mayaki, 1re classe, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1701; 21 ans de services, 9 campagnes.
Garma, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1152; 26 ans de services, 8 campagnes.
Garssoubial, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle G. B. 463; 18 ans de services, 10 campagnes.
Gartedjoum, caporal, classe 1930, recrutement du Tchad, mle M 392; 22 ans de services, 5 campagnes.
Gida Casimir, caporal, classe 1931, recrutement de Brazzaville, mle G. B. 229; 21 ans de services, 9 campagnes.
Goloumbaye, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2240; 24 ans de services, 7 campagnes.
Goni O/Karim, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3742; 18 ans de services, 9 campagnes.
Gotomon, sergent, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3016; 19 ans de services, 10 campagnes.
Gougna, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1119; 26 ans de services, 9 campagnes.
Grankai, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1815; 25 ans de services, 9 campagnes.
Guamgue, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1308; 26 ans de services, 11 campagnes.
Guananssou, adjudant-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3547; 19 ans de services, 6 campagnes.
Guidibe, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2773; 21 ans de services, 7 campagnes.
Guiero, caporal, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 111; 21 ans de services, 11 campagnes.
Guiérouma, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3570; 19 ans de services, 7 campagnes.
Guimro, 2e classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2776; 21 ans de services, 8 campagnes.
Guirey, sergent-chef, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 30361; 18 ans de services, 8 campagnes.
Hadjar O/Borso, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2363; 21 ans de services, 10 campagnes.
Hamani, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 213; 25 ans de services, 9 campagnes.
Hamdo, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3613; 19 ans de services, 10 campagnes.
Iddé Ainikoy, 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1198; 24 ans de services, 12 campagnes.
Idrissa, caporal, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 34; 21 ans de services, 9 campagnes.
Imadan, sergent, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3212; 19 ans de services, 9 campagnes.
Issa Ilou, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9525; 22 ans de services, 9 campagnes.
Issa O/Abd Mahidi, sergent, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2367; 21 ans de services, 7 campagnes.
Issifi, 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1349; 24 ans de services, 8 campagnes.
Kaba Kouyaté, sergent, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 3627; 18 ans de services, 7 campagnes.
Kainkede, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3626; 19 ans de services, 9 campagnes.
Kalifa Keita, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 86188; 21 ans de services, 8 campagnes.
Kambe, sergent-chef, classe 1931, recrutement d'Ouidah, mle 31166; 18 ans de services, 6 campagnes.
Kade, caporal, classe 1930, recrutement du Tchad, mle T. D. 2307; 16 ans de services, 5 campagnes.
Kambie, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1242; 26 ans de services, 10 campagnes.
Kanadi, caporal-chef, classe 1932, recrutement d'Ouidah, mle 27774; 20 ans de services, 8 campagnes.
Kanta, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 169; 25 ans de services, 5 campagnes.
Karamoko Koné, 1re classe, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 95076; 20 ans de services, 9 campagnes.
Karamoko Niaré, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 3600; 18 ans de services, 9 campagnes.
Keita Fatogoma, 1re classe, classe 1932, recrutement de Katé, mle 94811; 20 ans de services, 8 campagnes.

Keita Lamini, 1re classe, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 30244; 19 ans de services, 12 campagnes.
Kelka, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1121; 26 ans de services, 8 campagnes.
Kemassoum, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1796; 25 ans de services, 8 campagnes.
Kendji, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2238; 17 ans de services, 7 campagnes.
Koboui, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1318; 26 ans de services, 7 campagnes.
Koke Konaté, sergent-chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 95107; 19 ans de services, 10 campagnes.
Koleba Sangaré, sergent-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2199; 19 ans de services, 8 campagnes.
Kondo, sergent, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 270; 25 ans de services, 3 campagnes.
Koniba Sangaré, sergent, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88811; 21 ans de services, 9 campagnes.
Koramey Anzi, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 6315; 23 ans de services, 9 campagnes.
Korossi Coulibaly, caporal, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 86139; 21 ans de services, 8 campagnes.
Koroua, sergent, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3236; 20 ans de services, 12 campagnes.
Kossnaldjoum, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3173; 20 ans de services, 12 campagnes.
Kotidjounga, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2146; 21 ans de services, 9 campagnes.
Koudjouba, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1949; 25 ans de services, 10 campagnes.
Koume Malé, 1re classe, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 94017; 20 ans de services, 9 campagnes.
Kourouba Diallo, 1re classe, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 49386; 25 ans de services, 11 campagnes.
Ladiba, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1156; 26 ans de services, 9 campagnes.
Laminé Koné, caporal-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 92848; 20 ans de services, 11 campagnes.
Laminé Koné, 2e classe, classe 1929, recrutement du Soudan, mle 66872; 23 ans de services, 10 campagnes.
Lamini Kiamake, caporal, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 93553; 20 ans de services, 12 campagnes.
Langta, adjudant, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2461; 21 ans de services, 9 campagnes.
Madengar, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. bc. 2073 R.; 24 ans de services, 12 campagnes.
Madjim, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2139; 24 ans de services, 15 campagnes.
Madjimadengar, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1763; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mahama, caporal-clfef, classe 1932, recrutement du Tchad, mle Z. K. P. 1945; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mahamadou, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 268; 25 ans de services, 6 campagnes.
Mahamat O/Bouchera, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad mle T. D. 3650; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mahamet Sara, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle Z. F. G. 1999; 20 ans de services, 14 campagnes.
Mahamout, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3619; 19 ans de services, 11 campagnes.
Maïdanda, sergent-chef, classe 1931, recrutement de Zinder; mle 87; 21 ans de services, 8 campagnes.
Maïdaouda, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 95; 21 ans de services, 12 campagnes.
Maïdazi, 2e classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 107; 21 ans de services, 9 campagnes.
Maïo, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9411; 22 ans de services, 13 campagnes.
Malangar, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2148; 24 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou, caporal, classe 1929, recrutement d'Ouidah, mle 19418; 23 ans de services, 8 campagnes.
Mamadou Doumbia, sergent, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 92995; 20 ans de services, 9 campagnes.
Manego, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. ba/1186 R.; 26 ans de services, 11 campagnes.
Manemgar, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1893; 25 ans de services, 8 campagnes.
Manongamila, 2e classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7660; 25 ans de services, 11 campagnes.
Maotengar, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1790; 25 ans de services, 6 campagnes.
Mayada, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3508; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mayanoba, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T D. 2772; 21 ans de services, 12 campagnes.
Maye, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1210; 26 ans de services, 10 campagnes.
Médiegnon Karaboué, caporal, classe 1929, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 43135; 23 ans de services, 11 campagnes.
M'Bara, sergent, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3263; 20 ans de services, 10 campagnes.
Miadoungar, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1392; 26 ans de services, 6 campagnes.
Missa Balo, 1re classe, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2436; 19 ans de services, 10 campagnes.
Missa Sidibé, caporal, classe 1929, recrutement du Soudan, mle 66792; 23 ans de services, 8 campagnes.
Mo Gaï, caporal, classe 1928, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 32128; 23 ans de services, 14 campagnes.
Mobali, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1553; 26 ans de services, 7 campagnes.
Mohamma, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 254; 25 ans de services, 9 campagnes.
Moki, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2170; 21 ans de services, 10 campagnes.
Momia, 1re classe, clase 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1301; 26 ans de services, 8 campagnes.
Mooumia, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1383; 26 ans de services, 7 campagnes.
Mori, caporal, classe 1951, recrutement de Zinder, mle 104; 21 ans de services, 12 campagnes.
Morzingar, 1re classe, classe 1928, recrutement du Tchad, mle M. 261; 23 ans de services, 4 campagnes.
Moudalbaye, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2187; 21 ans de services, 6 campagnes.
Moumouni, 1re classe, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1852; 16 ans de services, 10 campagnes.
Moumouni, 1re classe, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3057; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mounkeila Djingaré, caporal, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9521; 22 ans de services, 5 campagnes.
Moussa, sergent-chef, classe 1921, recrutement de Zinder, mle 80; 21 ans de services, 12 campagnes.
Moussa, 2e classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle X. K. P. 195; 21 ans de services, 9 campagnes.
Moussa, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3597; 19 ans de services, 9 campagnes.
Moussa O/Godi, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2606; 29 ans de services, 3 campagnes.
Moussa O/Gazara, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2369; 21 ans de services, 8 campagnes.
Moussou, sergent-chef, classe 1932, recrutement du Dahomey, mle 27367; 20 ans de services, 7 campagnes.
Moyalbaye, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2774; 21 ans de services, 5 campagnes.
Naalmo, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3172; 20 ans de services, 4 campagnes.
Nabata, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3103; 20 ans de services, 4 campagnes.
Nabidji, sergent, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2523; 21 ans de services, 10 campagnes.
Nadjidoroum, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2783; 21 ans de services, 5 campagnes.
Nadjougoto, sergent, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3009; 19 ans de services, 10 campagnes.
Naimo, sergent, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2833; 21 ans de services, 8 campagnes.
Nampori Sanoko, caporal, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 50734; 25 ans de services, 10 campagnes.
Nangtou, sergent-chef, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3196; 20 ans de services, 9 campagnes.
N'Dangana, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2736; 21 ans de services, 10 campagnes.
N'Dji Ballo, sergent, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 91060; 20 ans de services, 9 campagnes.
N'Dji Coulibaly, 1re classe, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2373; 19 ans de services, 9 campagnes.
N'Dji Sangaré, 1re classe, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88118; 21 ans de services, 8 campagnes.
Neallo, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 103; 21 ans de services, 10 campagnes.
N'Ganda M'Bali, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3674; 18 ans de services, 9 campagnes.
N'Gare, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3579; 19 ans de services, 9 campagnes.
N'Garo III, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3278; 20 ans de services, 10 campagnes.
N'Goguela, caporal, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3211; 20 ans de services, 8 campagnes.
N'Golo Taraoré, 2e classe, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88077; 21 ans de services, 10 campagnes.
N'Gueyam, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2919; 21 ans de services, 10 campagnes.
Niade, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2924; 21 ans de services, 6 campagnes.

Niandou Yéro, sergent, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9593; 22 ans de services, 11 campagnes.
Niénimpe Coulibaly, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2455; 19 ans de services, 12 campagnes.
Nimgam III, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. ac/1718; 26 ans de services, 8 campagnes.
Niohouri Té Palé, sergent, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75143; 19 ans de services, 12 campagnes.
N'Ji Diarra, sergent-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2977; 19 ans de services, 11 campagnes.
N'Kere Kanto, caporal, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 1716; 20 ans de services, 7 campagnes.
Nobila Rambinga, sergent, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 3425; 19 ans de services, 9 campagnes.
Noma, 1re classe, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3231; 19 ans de services, 10 campagnes.
Noudjalbaye, adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Zinder, mle T. D. 1136; 26 ans de services, 14 campagnes.
Noumoutié Doumbia, sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 20174; 25 ans de services, 5 campagnes.
Ouala, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1255; 26 ans de services, 7 campagnes.
Ouangale, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2941; 21 ans de services, 11 campagnes.
Ouate, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1214; 26 ans de services, 10 campagnes.
Ouaya O/Ratou, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3745; 18 ans de services, 7 campagnes.
Ouazana, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3527; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ouba, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 101; 21 ans de services, 6 campagnes.
Oueibigue, 1e classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1230; 26 ans de services, 7 campagnes.
Oussaini, sergent, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3281; 19 ans de services, 11 campagnes.
Ouyataga, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 3216; 20 ans de services, 7 campagnes.
Paoudinan, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle T. D. 2546; 21 ans de services, 8 campagnes.
Pena, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1167; 26 ans de services, 4 campagnes.
Rabadan, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle M. 449; 21 ans de services, 4 campagnes.
Rakotomanga, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 6223; 25 ans de services, 6 campagnes.
Rakotomanga, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 6566; 25 ans de services, 4 campagnes.
Rakotoniary, sergent, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7353; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ralaivoavy, sergent, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 6100; 25 ans de services, 8 campagnes.
Saadou, 1re classe, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3329; 19 ans de services, 10 campagnes.
Sabioro Ourou, sergent, classe 1953, recrutement d'Ouidah, mle 30369; 18 ans de services, 5 campagnes.
Sakary, caporal-chef, classe 1933, recrutement d'Ouidah, mle 29195; 19 ans de services, 14 campagnes.
Sale, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle Z. F. I. 1981; 15 ans de services, 15 campagnes.
Sale O. Abathe, sergent, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3617; 19 ans de services, 6 campagnes.
Saley, 1re classe, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3217; 19 ans de services, 8 campagnes.
Saleye Boubakar, adjudant, classe 1932, recrutement de Tombouctou, mle 8030; 20 ans de services, 8 campagnes.
Salifou Gagagna, sergent, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9548; 22 ans de services, 5 campagnes.
Salla Zanga, sergent, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1511; 24 ans de services, 7 campagnes.
Samou Sankaré, sergent, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 95124; 19 ans de services, 6 campagnes.
Sanda Luley, sergent, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1698; 20 ans de services, 12 campagnes.
Sansanize Sandagou, caporal, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1344; 24 ans de services, 9 campagnes.
Seini Sorka, 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1495; 24 ans de services, 11 campagnes.
Seyni, caporal, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 5688; 23 ans de services, 10 campagnes.
Sidibe Doussommady, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2952; 19 ans de services, 8 campagnes.
Sima Akka, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9807; 22 ans de services, 11 campagnes.
Soho, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 43106; 23 ans de services, 11 campagnes.
Solangga, 1re classe, classe 1952, recrutement du Tchad, mle T. D. 3102; 20 ans de services, 11 campagnes.
Souleye Biga, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 12532; 21 ans de services, 9 campagnes.
Sou, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 153; 16 ans de services, 8 campagnes.
Sou II, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2531; 21 ans de services, 9 campagnes.
Sou III, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. ac/1660/R ; 16 ans de services, 10 campagnes.
Sou Bakoue, caporal, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2219, 24 ans de services, 8 campagnes.
Soumana Dakaré, 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1444; 24 ans de services, 4 campagnes.
Sy Demba, sergent-chef, classe 1933, recrutement de Kati, mle 2351; 19 ans de services, 7 campagnes.
Tahirou, caporal-chef, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3243; 19 ans de services, 7 campagnes.
Tainan, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2859; 21 ans de services, 5 campagnes.
Takiri, sergent, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2902; 21 ans de services, 7 campagnes.
Tambai, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1624; 26 de services, 6 campagnes.
Tando II, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2537; 21 ans de services, 12 campagnes.
Tarabzanga, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75586; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tasse, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1216; 26 ans de services, 8 campagnes.
Tati, caporal-chef, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3261; 19 ans de services, 11 campagnes.
Tchan, 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T. D. 2138; 24 ans de services, 3 campagnes.
Tcheloue, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1884; 25 ans de services, 10 campagnes.
Tecede, caporal, classe 1932, recrutement d'Ouidah, mle 27161; 20 ans de services, 11 campagnes.
Telouangue, caporal, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1347; 26 ans de services, 6 campagnes.
Tenga Tiédréogo, sergent-chef, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta; 19 ans de services, 10 campagnes.
Tengande, sergent, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75612; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tentiga Zoundé, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75248; 19 ans de services, 9 campagnes.
Terkam, caporal, classe 1927, recrutement du Tchad, mle M. 189; 25 ans de services, 5 campagnes.
Tiambou Amarou, sergent-chef, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 19; 21 ans de services, 9 campagnes.
Tibo Compaoré, caporal-chef, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 74811; 19 ans de services, 10 campagnes.
Tiema Sankaré, adjudant, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2625; 19 ans de services, 10 campagnes.
Tiemoro Damioko, caporal-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 87993; 21 ans de services, 7 campagnes.
Tienguiha, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 3362; 19 ans de services, 10 campagnes.
Tieridio, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 3327; 19 ans de services, 12 campagnes.
Tiga Kaboré, sergent, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 71614; 19 ans de services, 8 campagnes.
Timbila Rapsola, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 71611; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tinkoudougou Tapsoba, 1re classe, classe 1933, recrutement de Ouagadougou, mle 74820; 19 ans de services, 12 campagnes.
Tiraogo Yaméogo, caporal, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75256; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tiyamiko Tioyé, caporal-chef, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75126; 19 ans de services, 8 campagnes.
Togba Kone, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 31820; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tomadjal, adjudant-chef, classe 1930, recrutement du Tchad, mle T. D. 2324; 21 ans de services, 11 campagnes.
Toualdjim, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3653; 19 ans de services, 6 campagnes.
Toumane Sangaré, 1re classe, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88088; 21 ans de services, 7 campagnes.
Tradoungar, 1re classe, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2751; 21 ans de services, 10 campagnes.
Tro, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 31082; 23 ans de services, 13 campagnes.
Tro, sergent, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 31103; 24 ans de services, 9 campagnes.
Yadina, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2486; 21 ans de services, 5 campagnes.
Yambeye Koulou, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 6318; 22 ans de services, 11 campagnes.

Yara Zodi, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9808; 22 ans de services, 5 campagnes.
Yazi, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 102; 21 ans de services, 11 campagnes.
Yazi, 1re classe, classe 1933, recrutement de Zinder, mle 3185; 19 ans de services, 7 campagnes.
Yesse Diarra, sergent, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 3561; 19 ans de services, 6 campagnes.
Yokissou, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3479; 19 ans de services, 9 campagnes.
Zada Barmou, 1re classe, classe 1932, recrutement de Zinder, mle 1813; 20 ans de services, 10 campagnes.
Zakou, 1re classe, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 1580; 20 ans de services, 7 campagnes.
Zan Taraoré, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 91908; 20 ans de services, 7 campagnes.
Zanga Coulibaly, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 2374; 19 ans de services, 12 campagnes.
Zangue Diarra, 2e classe, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 95013; 20 ans de services, 8 campagnes.
Zaroumey, caporal, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 105; 21 ans de services, 8 campagnes.
Ze Diarra, sergent-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 2439; 19 ans de services, 12 campagnes.
Zemnao, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 138; 25 ans de services, 8 campagnes.
Zibo, caporal, classe 1931, recrutement de Zinder, mle 85; 21 ans de services, 7 campagnes.
Ziedomma, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 12182; 22 ans de services, 13 campagnes.
Zongo, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 42906; 22 ans de services, 9 campagnes.
Zro, 1re classe, classe 1928, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 31075; 24 ans de services, 12 campagnes.

Artillerie.

Bouge (Marceau-Lucien), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Mézières-Reims, mle 1105; 23 ans de services, 4 campagnes.
Lamousse (Jean), brigadier, classe 1931, recrutement de Tarbes, mle 482; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lamy (André), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Versailles, mle 3471; 20 ans de services, 10 campagnes.
Marrot (Alban-Joseph), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Foix, mle 710; 25 ans de services, 2 campagnes.

AUTOCHTONES

Amadi Guindo, 1er canonnier, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 92926; 20 ans de services, 15 campagnes.
Baba Keita, 1er canonnier, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 92998; 20 ans de services, 12 campagnes.
Bahiri Kondé, 1er canonnier, classe 1932, recrutement de la Haute-Volta, mle 74975; 20 ans de services, 9 campagnes.
Bissi Fomba, brigadier-chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 30077; 20 ans de services, 12 campagnes.
Blague, brigadier, classe 1929, recrutement du Tchad, mle T. D. 2759; 21 ans de services, 10 campagnes.
Diéri Sidibé, 2e classe, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77904; 22 ans de services, 8 campagnes.
Djerma, 1re classe, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 1879; 25 ans de services, 6 campagnes.
Djidainan, maréchal des logis, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2767; 21 ans de services, 9 campagnes.
Fassiri Diakité, brigadier, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 94061; 20 ans de services, 10 campagnes.
Fily-Coulibaly, 1er canonnier, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 86115; 21 ans de services, 11 campagnes.
Goudia (Jean-Marie), adjudant, classe 1933, recrutement de Brazzaville, mle G. B. 443; 19 ans de services, 6 campagnes.
Ko Boi, canonnier de 1re classe, classe 1931, mle T. D. 2479; 21 ans de services, 5 campagnes.
Kodahy, brigadier, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 5199; 25 ans de services, 8 campagnes.
Mahamat Arab, canonnier de 1re classe, classe 1930, recrutement du Tchad, mle T. D. 2303; 21 ans de services, 7 campagnes.
Karfaza Koné, canonnier de 1re classe, classe 1932, recrutement de la Haute-Volta, mle 74990; 20 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou Koné, maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 93023; 20 ans de services, 13 campagnes.
Mangoutoum O'Bédi, brigadier-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3758; 18 ans de services, 11 campagnes.
Méri Sangaré, brigadier, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88090; 21 ans de services, 9 campagnes.
Monsete, maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement du Tchad, mle T. D. 2097; 24 ans de services, 12 campagnes.
Moro Sidibé, adjudant, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 93392; 20 ans de services, 13 campagnes.
Nanoutouma, maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle G. B. 454; 15 ans de services, 3 campagnes.
Radengar, maréchal des logis, classe 1931, recrutement du Tchad, mle T. D. 2761; 21 ans de services, 7 campagnes.
Téléba Niembélé, maréchal des logis, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 93476; 20 ans de services, 13 campagnes.
Tiébélé Diarra, maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 92967; 20 ans de services, 13 campagnes.
Tiécoura Taraoré, brigadier-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 87988; 21 ans de services, 8 campagnes.
Tiemoko Koné, 1er canonnier, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 92989; 20 ans de services, 13 campagnes.
Traoré Conolo, maréchal des logis, classe 1932, recrutement du Soudan, mle 31292; 20 ans de services, 13 campagnes.

Intendance.

Dana O/Doulla, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3755; 18 ans de services, 10 campagnes.
Djangto, sergent, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1307; 26 ans de services, 5 campagnes.
Manjary, caporal, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7765; 25 ans de services, 9 campagnes.
Rakotovao, caporal, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7991; 25 ans de services, 12 campagnes.

Service de santé.

Raboto, caporal, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7743; 25 ans de services, 5 campagnes.
Rakamisy, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7144; 25 ans de services, 10 campagnes.
Rakotovao, 2e classe, classe 1938, recrutement de Madagascar; mle 8593; 24 ans de services, 7 campagnes.
Ralaivelo I, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7214; 25 ans de services, 2 campagnes.
Ravalison Casimir, sergent-chef, classe 1931, recrutement de Madagascar, mle 16330; 21 ans de services, 12 campagnes.
Razanamaly, caporal, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 7652; 25 ans de services, 8 campagnes.

Chancellerie.

Innocenti (Jean-Dominique), adjudant-chef, classe 1935, recrutement du Maroc, mle F. 1728; 19 ans de services, 8 campagnes.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Aïchi Ammar ben Ahmed, caporal, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 141 X. L. M.; 22 ans de services, 3 campagnes.
Bendjeddi Mebarck ben Djeddou, caporal, classe 1924 S., recrutement de Constantine, mle 71 L. M.; 25 ans de services, 5 campagnes.
Boualam Rabah, 1re classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 5449; 26 ans de services, 7 campagnes.
Graïne Khélifa ben Driaï ben Ali, 1re classe, classe 1931 S., recrutement de Constantine, mle 120 L. M.; 20 ans de services, 9 campagnes.
Guidoum Saïd ben Latoui, 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 41 L. M.; 25 ans de services, 10 campagnes.
Hamoudi Ali, 2e classe, classe 1926 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 47; 24 ans de services, 4 campagnes.
Rezig Ali ben Saïd, 2e classe, classe 1918, recrutement de Constantine, mle 225 L. M.; 26 ans de services, 8 campagnes.
Schulte (Henri-Gustave), caporal, classe 1908, recrutement de Mézières, mle L. M. 169; 28 ans de services, 14 campagnes.
Zerdoun Ahmed ben Saïd, 1re classe, classe 1923 G., recrutement de Constantine, mle 3774 R. M.; 25 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkader ould Ahmed, 2e classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 0981; 26 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Abdelkader, 2e classe, classe 1915, recrutement d'Oran, mle 0663; 25 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Mustapha, 1re classe, classe 1926 C., recrutement de Constantine, mle 28 L. M.; 18 ans de services, 1 campagne.
Arar Arezki ben Mohand, 1re classe, classe 1925 X. S., recrutement de Constantine, mle 4669 X. R. M.; 25 ans de services, 4 campagnes.
Aziez Bouazza, 1re classe, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle 432 L. M.; 25 ans de services, 8 campagnes.
Beladjal Ali, caporal, classe 1924 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 111; 23 ans de services, 7 campagnes.
Ben Amar ould Mohamed, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle O. 1477; 30 ans de services, 10 campagnes.
Bengoua ben Abdelkader ould Kaddour, 2e classe, classe 1919, recrutement d'Oran, mle 052; 26 ans de services, 8 campagnes.

Benguetib Mohamed, 2e classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 865; 24 ans de services, 5 campagnes.
Benlahcen Mohamed ben Ahmed, 2e classe, classe 1921 G., recrutement de Constantine, mle 7563 X. R. M.; 25 ans de services, 4 campagnes.
Benramdane Ali ould Mohamed, caporal, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 3452; 27 ans de services, 3 campagnes.
Bouhiouan Mohamed, 1re classe, classe 1929 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 41; 22 ans de services, 5 campagnes.
Chennaf Mohamed, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0198; 26 ans de services, 3 campagnes.
Chikhaoui Amar, caporal, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 3730; 28 ans de services, 6 campagnes.
Daho Mohamed, 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 01159; 22 ans de services, 6 campagnes.
Dalli Fatmi ben Amor, 1re classe, classe 1925 X. F., recrutement de Constantine, mle 205 R. M.; 22 ans de services, 2 campagnes.
Dalle (Jean-Baptiste), 1re classe, classe 1918, recrutemenet d'Oran, mle 2994; 15 ans de services, 14 campagnes.
Draoui Ahmed, 2e classe, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 2687; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ferhane Larbi ben Taieb, 2e classe, classe 1919 X. C., recrutement de Constantine, mle 1946 X. L. M.; 26 ans de services, 8 campagnes.
Hamadou Ali dit Akli, 1re classe, classe 1929 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 26; 17 ans de services, 9 campagnes.
Khider Kouider, sergent, classe 1920 A., recrutement d'Alger, mle 2279 L. M.; 19 ans de services, 7 campagnes.
Hamidi Bouhali, 2e classe, classe 1929 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 4; 12 ans de services, 4 campagnes.
Kirouani Saïd ben Mohamed, 1re classe, classe 1926 X. G., recrutement de Constantine, mle 1138 X. R. M.; 25 ans de services, 1 campagne.
Kouidmi Amor ben Ali, caporal, classe 1918 X. S., recrutement de Constantine, mle 15341 X. R. M.; 25 ans de services, 12 campagnes.
Laouira Mohamed ben Ramdane, sergent, classe 1907 X. S., recrutement de Constantine, mle 261 X. L. M.; 22 ans de services, 12 campagnes.
Mérikhi Ahmed, 1re classe, classe 1925 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 297; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mézi Mokhtar, caporal, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 2291; 20 ans de services, 8 campagnes.
M'Rabi Rabah ben Kémio, 1re classe, classe 1918 G., recrutement de Constantine, mle 5872 R. M.; 26 ans de services, 5 campagnes.
Saadalah Mokhtar, sergent, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 393; 24 ans de services, 4 campagnes.
Sahraoui Kouider, adjudant, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 2842; 24 ans de services, 6 campagnes.
Seddiki Aïssa ben Mohamed, sergent, classe 1922 X. S., recrutement de Constantine, mle 75 L. M.; 26 ans de services, 7 campagnes.
Riache Ould Lahbib, 1re classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 0173; 26 ans de services, 7 campagnes.
S. n. p. Abdelkader ben Yahia, sergent, classe 1920 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 3335; 25 ans de services, 7 campagnes.
S. n. p. Ahmed ben Mohamed, sergent, classe 1925 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 5; 25 ans de services, 5 campagnes.
S. n. p. Belkacem ben Abdallah, caporal, classe 1922 X. G., recrutement de Constantine, mle 2446 X. L. M.; 24 ans de services, 2 campagnes.
Taïeb ben Ahmed ben Zouahda, 2e classe, classe 1926 C., recrutement de Constantine, mle 274 L. M.; 24 ans de services, 15 campagnes.
Tebbani Maklouf, 2e classe, classe 1902 X. C., recrutement de Constantine, mle 9089 X. N. I.; 28 ans de services, 6 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Ammar ben Khaled Bel Djendoubi, 2e classe, recrutement A. C. A. T., mle 867 L. 31; 19 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkader ben Ali ben Djillali, sergent-chef, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D. 1442; 22 ans de services, 7 campagnes.
Abderrahman ben Driss ben Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3247; 22 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Abbès ben Lachemi, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 834; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Abdelkader ben Mohamed, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 761; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Hamou ben X, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 2616; 22 ans de services, 4 campagnes.
Aomar ben Abderrahman ben Lhassen, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 4509; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ayed ben Ahmed ben Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 5199; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bella ben Ali ben Mohamed, 2e classe, classe 1921, recrutement du Maroc, mle E. 1591; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ben Naceur ben Mohamed ben Ahmed, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E. 1283; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bouazza ben Mohamed ben Larbi, 1re classe, classe 1921, recrutement du Maroc, mle B. 2159; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouchaïb ben Haoman ben Mohamed, 2e classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E. 1944; 26 ans de services, 10 campagnes.
Bouchaïb ben Larbi ben Ali, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 2138; 20 ans de services, 4 campagnes.
Boudjema ben Bekhti ben Tanzert, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A. 10579; 20 ans de services, 4 campagnes.
Brahim ben Belkreir ben Faradji, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 242/27; 23 ans de services, 7 campagnes.
Djillali ben Maati ben Djillali, 1re classe, classe 1931, recrutement du Maroc, mle L. 1486; 20 ans de services, 6 campagnes.
Djillali ben Rahal ben Rassi, 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle G. 2729; 24 ans de services, 14 campagnes.
Djilali ben Salah ben M'Barek, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E. 1382; 19 ans de services, 4 campagnes.
El Haorman ben Ali ben Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 743; 25 ans de services, 7 campagnes.
El Maali ben Mohamed ben Maati, 1re classe, classe 1919, recrutement du Maroc, mle A. 13094; 23 ans de services, 6 campagnes.
Hassan ben Allal ben Aomar, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 328/27; 20 ans de services, 4 campagnes.
Lahcen ben Djillali ben Bakker, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3611; 20 ans de services, 7 campagnes.
Larbi ben Lhassen ben Aomar, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 203; 20 ans de services, 7 campagnes.
M'Ahmed ben Smaïn ben Larbi, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A. 7/27; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Dehlab ben Hamoudi, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 3861; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Lahoussine ou Naceur, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3819; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Larbi ben Saad, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 4889; 23 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Layachi ben Allal, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3060; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben M'Ahmed ben Djillali, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 2932; 18 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Mansour ben Haddi, 2e classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K. 4053; 17 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Mohamed ben Mekki, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 3314; 20 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Selem ben Abbou, 2e classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 339/30; 17 ans de services, 4 campagnes.
Regragui ben Abdallah, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 131; 20 ans de services, 7 campagnes.
Regragui ben Ahmed ben Mohamed, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 1920; 19 ans de services, 5 campagnes.

Arme blindée, cavalerie.

Arous Boulanouar, maréchal des logis, classe 1925, recrutement d'Alger, mle R. M. 1187; 25 ans de services, 8 campagnes.
Fridane Boumazza, brigadier, classe 1930, recrutement d'Alger, mle R. M. 719; 21 ans de services, 5 campagnes.
Abderrahmane ben Brahim, 1re classe, classe 1926 X. C., recrutement de Constantine, mle 93 X. L. M.; 26 ans de services, 1 campagne.
Ait Abderramane Mouloud, 2e classe, classe 1926 A, recrutement d'Alger, mle 219 L. M.; 23 ans de services, 3 campagnes.
Azzi Tahar ben Salah, 1re classe, classe 1909 X. S., recrutement de Constantine, mle 38 X. L. M., 22 ans de services, 14 campagnes.
Bouaichaoui Messaoud, brigadier, classe 1913 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 483; 27 ans de services, 10 campagnes.
Brahim ben Amar ben Brahim, 1re classe, classe 1917 C., recrutement de Constantine, mle 1278 L. M.; 23 ans de services, 12 campagnes.
Draoui Ahmed, 1re classe, classe 1922 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 989; 23 ans de services, 8 campagnes.
El Macami Ahmed, 2e classe, classe 1926 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 99; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Hadj, 1re classe, classe 1912, recrutement d'Oran, mle 01335; 21 ans de services, 14 campagnes.
Neghem Belgacem, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 0488; 27 ans de services, 2 campagnes.
Rahache Ghouini, brigadier, classe 1924 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 36; 22 ans de services, 3 campagnes.
S. n. p. Boudjemah ben Ali, 2e classe, classe 1914 X. C., recrutement de Constantine, mle 1634 X. L. M.; 27 ans de services, 15 campagnes.
S. n. p. Bouziane ben Mohamed, maréchal des logis chef, classe 1927 X. C., recrutement de Constantine, mle 3 X. L. M.; 25 ans de services, 3 campagnes.
Taleb Ahmed, 2e classe, classe 1927 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 628; 22 ans de services, 4 campagnes.
Kouidri Abdelkader, maréchal des logis, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 1152; 23 ans de services, 5 campagnes.

Train.

Benaouda Sliman, brigadier, classe 1917, recrutement d'Oran; mle 1107; 29 ans de services, 3 campagnes.
Benslimi Saad, caporal, classe 1923 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 1184; 25 ans de services, 5 campagnes.

Transmissions.

Lahcen ben Radi, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 4044; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Ali ben Mohamed, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3710; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Kaddour ben L'Hadj, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 807; 20 ans de services, 8 campagnes.

Matériel.

M'Hamed ben Ali ben Aomar, brigadier, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 1310; 22 ans de services, 4 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Guilbert (Léon-Louis), sergent, classe 1924, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1475; 27 ans de services, 9 campagnes.
Morvan (Louis), sergent, classe 1904, recrutement de Brest, mle 567; 28 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

Le Tallec (François-Joseph-Marie), soldat, classe 1923, recrutement de Lorient, mle 567; 28 ans de services, 9 campagnes.

Par décret en date du 24 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, avec traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 8 septembre* 1949.

RESERVES

Infanterie.

Mohamed ben Mohamed ben Rahal, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 101/29; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

REFORMES AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100 RESULTANT DE BLESSURES DE GUERRE

Infanterie.

Mohand ben Moh ben Bougarhin, 2e classe, classe 1943, recrutement du Maroc, mle A. 9093/43; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Goums marocains.

Mohamed Ould Ali, 1re classe, classe 1928, goums marocains, mle 2515; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Chérif, 1re classe, classe 1942, goums marocains; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Messaoud ben Ali ben Haddou Maoun, soldat, classe 1939; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Goums marocains.

Lahoussine ou Assou, moqqadem aouel, 38e goum marocain, mle 3; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Abdelkader ben Lahcen, moqqadem aouel, classe 1930; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Brahim Soussi, 2e classe, classe 1917, mle 12; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Moktar ben Hamadi, moqqadem, classe 1922, 17e tabor marocain; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 4 juillet* 1950.

RESERVES

Infanterie.

Boudjema Boudjema, sergent, classe 1929, recrutement d'Alger, mle R. M. 224; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

NORD-AFRICAINS

Ahmed ben Mohamed ben Abdallah, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1475/30; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Kébir ben Bouazza ben Djillali, caporal, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A. 549/31; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bénachir ben Abdesselem ben Taibi, 1re classe, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A. 235/31; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lacène ben Mohamed ben Abdallah, sergent-chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A. 93/31; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Barek ben Ali, 1re classe, classe 1932, recrutement du Maroc, mle A. 154/32; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hamadi ben Allal ben Hamadi, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 619/30; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Larbi ben Mohamed ben Larbi, caporal, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A. 477/31; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée, cavalerie.

Lahoucine ben Belgacem ben Mohamed, maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A. 392/31; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

REFORMES POUR BLESSURES DE GUERRE AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100

Artillerie.

Varnet (Marcel-Jean), brigadier, classe 1927, recrutement de Périgueux, mle 695; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 25 décembre* 1950.

RESERVES

Infanterie.

Médina (Roger-Joachim), sergent, classe 1941, recrutement du Maroc, mle R. 1004; 8 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Moreau (Georges-Louis), adjudant, classe 1943, recrutement de Périgueux; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Antolini (Luc), sergent-chef, classe 1937, recrutement d'Ajaccio, mle 1266; 12 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Levasseur (Daniel), adjudant, classe 1938, recrutement de Nice, mle 1992; 12 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

Aomar ou Ahmed ou Naceur, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 363/30; 20 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Mohamed ben Abdallah, 2e classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J. 944; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Goum marocain.

Hassein ou Hammou, Moqqadem, classe 1930, 59e goum marocain, mle 913; 10 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Cavalerie.

Bobin (Benoît), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement d'Autun, mle 927; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

REFORMES POUR BLESSURES DE GUERRE AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100

Infanterie.

Fournes (Paul-Lucien), 2e classe, classe 1933, recrutement de Montpellier, mle 289; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Rudloff (Paul-Ernest), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Belfort, mle 661; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Goums marocains.

Mohamed ou Mouloud, 2e classe, classe 1943, 14e goum marocain, mle 341; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Moha ou Ahmed, moqqadem, classe 1930, mle 66; 8 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Etat-major de l'armée.

Gravit (Jules-Fernand), 2e classe, classe 1914 E. V., recrutement de Lyon, mle 822; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Infanterie.

Wagner (Alphonse), 2e classe, classe 1920, recrutement de Nancy, mle 318; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Goums marocains.

Abdesselem ben Ahmed Mesdri, moqqadem, classe 1920, mle 3; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Moha ben Driss, 2e classe, classe 1919, 23e goum marocain, mle 29; 16 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Mohamed ben M'Barek, moqquadem aouel, classe 1927, mle 1229 au G. I. D. I.; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Haddou Ou Iklef, maoun, mle 40 au 4e G. H. R.; 16 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Abdallah, moqqadem, classe 1932, mle 1127 au G. I. D. I.; 17 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Allal, 1re classe, classe 1928, 50e goum marocain, mle 495; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Brahim, 1re classe, 60e goum marocain, mle 352; 15 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Ould Smaïl Ould Lhacen, moqqadem, classe 1937, mle 264; 9 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ben Akka ben Haddou, 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle 108; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ali ou Ahmed, moqqadem, aouel, 79e goum marocain, mle 541; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Comte (Gabriel-Laurent), 2e classe, classe 1918, recrutement de Marseille, mle 419; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Bidault (Charles), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Autun, mle 795; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tableau de concours publié au Journal officiel *du 28 juillet 1951.*

RESERVES

Infanterie.

Thomassin (Albert-Eugène), adjudant, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 1452; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bensaoua Benyamina, sergent-chef, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 0496; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Dahmane ben Mohamed, soldat, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 551; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Lahmadi Khalfa, caporal, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 591; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Goums marocains.

Ahmed ben Oujia, maoun, classe 1926, mle 4712 au G. T. D. 8; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Assou ou Said, maoun, 23e goum marocain, mle 38; 8 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ben Kamel ben Mohamed, moqqadem, classe 1931, 5e goum marocain, mle 572; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Driss ben Lhacen, moqqadem, classe 1929, mle 48 à la S. H. R., Meknès; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Driss ben Mohamed, 1re classe, 23e goum marocain, mle 16; 16 ans de services, 15 campagnes. A été blessé.
Hassein ou Haddou, maoun, mle 605; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Larbi ben Hassou, 2e classe, classe 1922, 20e goum marocain, mle 222; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Larbi N'Bouhou, moqqadem, 23e goum marocain, mle 6; 15 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Moha ou Ali, maoun, 23e goum marocain, mle 75; 9 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Chaffaï, maoun, mle 49; 32 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Haddou, maoun, classe 1918, mle 325/28; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mohamed ou Naceur, moqqadem, classe 1931, 12e goum marocain; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Sidi Moha ou Ali, 1re classe, 23e goum marocain, mle 421; 6 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Said ou Bassou, maoun, 23e goum marocain, mle 418; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Abdesselem ben Thami, 1re classe, classe 1918, mle 3 au G. I. D. 3; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ali ou Belkacem, moqqadem, 23e goum marocain, mle 5; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Said ould Mustapha, maoun, classe 1927, mle 28; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Cavalerie.

S. n. p. Dine Ould Bouziane, brigadier, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 0336; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Bordonado (Emile-François), 1re classe, classe 1942, recrutement du Maroc, mle R. 233; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Corps militaires des douanes.

Forgas (Joseph-Laurent-Louis), caporal, classe 1917, recrutement de Perpignan, mle 1735; 35 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Foromo, adjudant, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 37134; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Ilary Tonguino, sergent-chef, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 32663; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Piou Guilavogui, caporal-chef, classe 1932, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 36817; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Yogba Koivogui, caporal, classe 1931, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 34100; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

REFORMES POUR BLESSURES DE GUERRE AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100

Infanterie.

Gacem ben Romdan ben Gacem ben Said, soldat, classe 1910, recrutement A. C. A. T., mle 1121; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Goum marocain.

Ahmed ben Maati, 1re classe, mle 238; 9 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Bey (Henri-Joseph), soldat, classe 1919, recrutement du Rhône, mle 2689; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Fauconnier (Aimé), 1re classe, classe 1931, recrutement d'Amiens, mle 18; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Paulin (François-Louis), soldat, classe 1914, recrutement du Puy, mle 819; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Bobo Méveng, 2e classe, classe 1939, recrutement de l'Afrique équatoriale française (Cameroun), mle 8173; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Astruc (Joseph-Emile-Pierre), caporal, classe 1914, recrutement de Béziers, mle 252; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cresson (Félix-Georges), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Orléans, mle 1717; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bouamor ben Bouali Moqqadem, mle 150; 18 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Demuynk (Achille), 2e classe, classe 1914, recrutement de Lille, mle 4172; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Desvenain (Henri-Victor), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 244; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Frégier (Emile), caporal fourrier, classe 1913, recrutement de Marseille, mle 323; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Garnier (Paul-Emile), caporal, classe 1908, recrutement de Nimes, mle 937; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gotteri (André-Georges), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2650; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Grosdemange (Edmond-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Epinal, mle 877; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Legendre (Julien-Aristide), 2e classe, classe 1911, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 304; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Léonetti (Jacques-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nice, mle 1372; 25 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Perpignane (Victor), 2e classe, classe 1911, recrutement de Marseille, mle 2611; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Rocca (Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Nice, mle 1219; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Santini (Jean-Charles), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Ajaccio, mle 1112; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Van de Vyver (Maurice), 2e classe, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 0601; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée, cavalerie.

Leblcu (Jean), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 1569; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gab'e (André), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 1266; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Brotschi (Edmond-Michel), brigadier, classe 1907, recrutement d'Alger, mle 1641; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Frapart (Albert-Alix), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Evreux, mle 673; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Perron-Cabus (Alfred-Laurent), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2517; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cérutti (Charles), 1re classe, classe 1917, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1090; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Roulet (François-Joseph), adjudant, classe 1912, recrutement de Bourgoin, mle 505; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

Puybareau-Manaud (Yrieix-Louis-Désiré), caporal, classe 1913, recrutement d'Alger, mle RM. 88; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Crête (André-Lucien-Clément), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Alençon, mle 615; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Genton (Vital-Ernest), 2e classe, classe 1915, recrutement de Guingamp, mle 725; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tableau de concours publié au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses *du 22 juillet 1953.*

RÉSERVES

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

O'Donoghue (Raymond), sergent, classe 1929, recrutement de Nouméa, mle 610; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Renacle (Marcel), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Saïgon, mle 32; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

Abdoulaye O/Gamanga, 1re classe, classe 1932, recrutement du Tchad, mle Z. K. P. 1932; 20 ans de services; 13 campagnes. A été blessé et cité.
Bahadaye, adjudant, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T. D. 1274; 26 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Bateau, adjudant-chef, classe 1937, recrutement du Tchad, mle M. 161; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Belague, caporal, classe 1931, recrutement du Tchad, mle Z. E. O. 473; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Bongo, sergent, classe 1927, recrutement du Tchad, mle T. D. 2038; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boouho (Alphonse), caporal-chef, classe 1928, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 32-134; 22 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Dounia O/Dalla, 1re classe, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3581; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ennour O/Moussa, caporal, classe 1930, recrutement du Tchad, mle T. D. 2274; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Hame, adjudant, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D. 3549; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Magnan (Victor), caporal, classe 1928, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 31825; 24 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Néri Koïdio, sergent, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 32054; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Oundjouma, caporal-chef, classe 1933, recrutement du Tchad, mle T. D./3482; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Gounou, sergent, classe 1934, recrutement du Dahomey-Togo, mle 30622; 18 ans de services. 6 campagnes. A été cité.
Niboule, sergent, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 43678; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Séa (Joseph), sergent, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 42962; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tamba Iffono, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Guinée française, mle 39106; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tan Seu, 1re classe, classe 1929, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 42873; 23 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

REFORMES POUR BLESSURES DE GUERRE
AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Goldszmidt (Israël), 2e classe, classe 1949, recrutement 1re région, mle 10932; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité
Cabestant (Marcel-Léon), caporal, classe 1945, recrutement de Besançon, mle 5391; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Delafraye (Henri-Albert), 1re classe, classe 1898, recrutement de Beauvais, mle 129; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Huyne (Georges), sergent, classe 1902, recrutement de Valenciennes, mle 1813; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
El Azhar ben El Hadj Mohamed ben Chaniti El Guemati, 1re classe, classe 1926, recrutement A. C. A. T., mle 1050 L. 31; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Fatah ben Thami, caporal, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A. 6770; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Abdesselem, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3697; 24 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Rouffie (Artémon-Clovis-Rémy), 1re classe, classe 1899, recrutement de Saint-Omer, mle 548; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bouzekri ben Ahmed, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 1328; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bazet (Georges-Paul), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de Nimes, mle 1790; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Martin (Octave-Paul-Emile), 2e classe, classe 1898, recrutement de Toulon, mle 111; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Moula Mohamed, maréchal des logis, classe 1895, recrutement d'Alger, mle 6672; 26 ans de services, 16 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Mohamed, brigadier-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F. 701/25; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

AUTOCHTONES

Faya Diawara, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10025; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Moussa Koné, sergent, classe 1910, recrutement du Soudan, mle 13100; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Sanga, sergent, classe 1914, recrutement de Libreville, mle G. B. 865; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Tiessa Sogodogo, caporal, classe 1925, recrutement du Soudan, mle 32009; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Saa Bengoro, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10023; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Tableau de concours publié au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses *du* 8 *août* 1952.

RÉSERVES

Etat-major de l'armée.

Rigoulet (Jean), sergent, classe 1925/A. 24 E. V., recrutement de Tarbes, mle 1117; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Laquaz (Lucien), sergent, classe 1914, recrutement de Lyon, mle 23571; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Infanterie.

Abidi Ahmed, 2e classe, classe 1928 A, recrutement d'Alger, mle L. M. 460; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Amrani Abderrahmane ben Mohamed Seghir, 2e classe, classe 1941 C, recrutement de Constantine, mle 724 L. M.; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bastian (Charles), adjudant, classe 1942, recrutement du Maroc, mle F. 1785; 11 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bouafer Mohammed ben Messaoud, sergent, classe 1928 C, recrutement de Constantine, mle 266 L. M.; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bouha Ahmed, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 265; 24 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Bourouiba Lakdar, 2e classe, classe 1931 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 216; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Brahimi Ahmed ben Mohamed, 2e classe, classe 1930 G., recrutement de Constantine, mle 112 L. M.; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Dif Mohamed Seghir ben Mébarek, sergent, classe 1936 × G., recrutement de Constantine, mle 824 X. L. M.; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Djellab Belkacem ben Ahmed, caporal, classe 1931 × C., recrutement de Constantine, mle 80 X. 10; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Djenba Nouï ben Chérif, caporal, classe 1930 S., recrutement de Constantine, mle 245 L .M.; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Ghaïb Mohammed, sergent, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 481; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Khodja Mohamed ben Slimane, 2e classe, classe 1931 X. S., recrutement de Constantine, mle 382 X. L. M.; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Kotni Amar ben Larbi, 1re classe, classe 1931 X. C., recrutement de Constantine, mle 148 X. L. M.; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Kouba Mohamed, sergent, classe 1930 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 124; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lavit (Joseph-Michel), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Tarbes, mle 1293; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lebatem Abdallah ben Messaoud, 2e classe, classe 1928 C., recrutement de Constantine, mle 272 L. M.; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Marthe (Charles-Ernest-Joseph), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Béthune, mle 974; 22 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Manuguerra (Louis-Joseph), sergent, classe 1930, recrutement de Tunis, mle 1187; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Merbah Ahmed, sergent, classe 1935 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 1067; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mérouane Djelloul, 2e classe, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 80; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rahmani Lakdar ben Amar, sergent, classe 1931 C., recrutement de Constantine, mle 574 L. M.; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Rouag Belkacem ben Mohammed, caporal-chef, classe 1935 X. C., recrutement de Constantine, mle 35 L. M.; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
S. n. p. Larbi ben Bachir, sergent-chef, classe 1925 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 492; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
S. n. p. Messaoud ben Mohamed, 1re classe, classe 1933 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 360; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

NORD-AFRICAINS

Allel ben Si Mohamed ben Allel, caporal, classe 1936, recrutement du Maroc, mle A. 1369/36; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ali ben Hadj Khélifa ben Ali ben Ahmed ben Ali, sergent, classe 1930, recrutement A. C. A. T., mle 1366 L. 30 A. C. A. T.; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Hamadi ben Bekal ben Hassen, 2e classe, classe 1935, recrutement du Maroc, mle A. 823/35; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Hassen ben Salah ben Ali, 2e classe, classe 1937, recrutement A. C. A. T., mle 4611/37; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Hassine ben Ali El Ouafi, sergent, classe 1929, recrutement A. C. A. T., mle 24 L. 33 A. C. A. T.; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Kaddour ben Saïd ben Abderrahman, caporal-chef, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 351/34; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
M'Hamed ben Ali ben M'Hamed Allag, adjudant-chef, classe 1929, recrutement A. C. A. T., mle 1076 L. 32; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Ali ben Hamadi, sergent-chef, classe 1935, recrutement du Maroc, mle A. 106/35; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Belgacem ben Rouhami, caporal, classe 1942, recrutement A. C. A. T., mle 1882 L. 42; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Brahim, caporal-chef, classe 1935, recrutement du Maroc, mle A. 1759/35; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bouazza ben Ali ben Hadj, 1re classe, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 180/33; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Djillali ben Lhassen ben Brahim, 1re classe, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 810/34; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Maati ben Maati ben Kouche, 2e classe, classe 1934, recrutement du Maroc, mle A. 551/34; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ould Madani, 1re classe, classe 1933, recrutement du Maroc, mle A. 198/33; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Arme blindée, cavalerie.

Abada Mohammed, 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 2877; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Cotte (Marcel-Albert-Auguste), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Cambrai, mle LM. 571; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Destenaves (Octave-Georges), 2e classe, classe 1931, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1091; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Gaillard (Robert), adjudant, classe 1932, recrutement du Maroc, mle F. 1054; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Merzakh ben Cheirckh, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 069; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mesnoua Abdelkader, 1re classe, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 0116; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Saadi ben Mohamed, brigadier, classe 1929 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 253; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Saïd ben Mohammed, 2e classe, classe 1927 X. C., recrutement de Constantine, mle 11 X. L. M.; 25 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
S. N. P. Saad ben Mohammed, 2e classe, classe 1927 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 440; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Wendling (Charles-Robert), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3586; 24 ans de services, 10 campagnes A été blessé et cité.

Artillerie.

Bayou Yahia, 1re classe, classe 1930 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 214; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Fertoul Mouloud ben Tayeb, brigadier-chef, classe 1934 X. C., recrutement de Constantine, mle 1507 X. I. O.; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Khacerfiha Moudahoum, brigadier-chef, classe 1932 A, recrutement d'Alger, mle L. M. 65; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Madoui Neïma, 1re classe, classe 1929 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 176; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Train.

Slimane Bouharem Abdelhafid, 1re classe, classe 1935 C, recrutement de Constantine, mle 304 L.M.; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Transmissions.

NORD-AFRICAINS

Belgacem ben Hassen El Marai, caporal-chef, classe 1935, recrutement A. C. A. T., mle 1758/35; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Matériel.

Laflotte (Lucien), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1726; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Maranges (Raymond), sergent, classe 1936, recrutement de Montpellier, mle 973; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Naudin (Roger), 1re classe, classe 1929, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 4195; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

Ada, sergent-chef, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 74845; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Dootar, 1re classe, classe 1926, recrutement du Tchad, mle T.D. 1208; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tanou Tiara, 1re classe, classe 1933, recrutement de la Haute-Volta, mle 75031; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Puech (Jean-Emile), adjudant, classe 1933, recrutement d'Aurillac, mle 132; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Tanguy (André-Corentin-Marie), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Quimper; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

REFORMES POUR BLESSURES DE GUERRE AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 P. 100

Etat-major de l'Armée.

SECTION DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

Auclair (Louis), caporal, classe 1917, recrutement de Montluçon, mle 1236; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Infanterie.

Antoine (Alfred-René), caporal-chef, classe 1937, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1171; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Baget (Lucien-Emile), caporal, classe 1917, recrutement de Rodez, mle 2094; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bara Boudjema, 2e classe, classe 1942, recrutement d'Alger, mle L.M. 521; 7 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Bernard (Henri-Raymond), 2e classe, classe 1942, recrutement de Toulouse, mle 763; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Blot (Louis-Gilbert), 2e classe, classe 1942, recrutement d'Epinal, mle 114; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bruneau (Robert-Pierre-Charles-Marie), soldat, classe 1944, recrutement d'Orléans, mle 137; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bossard (Louis), caporal, classe 1905, recrutement de Montargis, mle 1215; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boulabbas Mébarch dit Ben Benhalem, 2e classe, classe 1922 M., recrutement d'Alger, mle 1021 L.M.; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bridey (Joseph-Hubert), 2e classe, classe 1943, recrutement de Nancy; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Bruder (Léon), 2e classe, classe 1918, recrutement de Cahors, mle 382; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Chouk Mohamed, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Tunis, mle 231; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dahou Ahmed, caporal, classe 1935 M., recrutement d'Alger, mle R.M. 748; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

De Barry (Adolphe-Philippe-Albert), sergent, classe 1941, recrutement d'Auch-Mirande, mle 674; 7 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delestre (Roger-Raymond), 2e classe, classe 1933, recrutement de Rouen, mle 1119; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dessert (Jean-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Moulins, mle 31; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Desvignes (Auguste-Joseph-Laurent), sergent, classe 1906, recrutement du Rhône-Central, mle 2038; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ducuron (Jules-Jean-Marie), sergent, classe 1915, recrutement de Pau, mle 1115; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gabelle (Florimond), 2e classe, classe 1909, recrutement de Valenciennes, Douai, mle 280; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Henriou (Henri-Joseph), caporal, classe 1896, recrutement de Blois, mle 131; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laudet (Jean-Marie-Léon), sergent, classe 1908, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 116; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lambert (Charles), caporal, classe 1909, recrutement de Melun, mle 363; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Leclez (Jean), 2e classe, classe 1936, recrutement d'Arras, mle 1299; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

De Lylle (Jacques-Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Dunkerque, mle 1501; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Mathio (Emile-Pierre), caporal, classe 1900, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 2339; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mairat (Raymond), 1re classe, classe 1923, recrutement de Niort, mle 1107; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mihoub Salah ben Saad, caporal-chef, classe 1938 X.G., recrutement de Constantine, mle 775 L.M.; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mondot (Jean-Marie), 1re classe, classe 1935, recrutement de Tarbes, mle 503; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Pacot (Georges), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1627; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Revel (Auguste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Rodez, mle 119; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Rue (Guillaume-André), 2e classe, classe 1902, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 821; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Rémond (Jean-Claude-Pierre), 2e classe, classe 1918, recrutement du Puy, mle 401; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Salla Bouhali, sergent, classe 1936 M, recrutement d'Alger, mle L.M. 57; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Sarhy (André), sergent-chef, classe 1941, recrutement de Pau, mle 11292; 8 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Seutrot (Jules-Justin), 2e classe, classe 1903, recrutement de Lons-Besançon; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Schiel (Jules), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Metz, mle L.M. 235; 19 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Talouazaine Larouci, caporal, classe 1940 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 11; 10 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Williams (René), 2e classe, classe 1944, recrutement de Besançon-Belfort, mle 1625; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Yetto Abdelkader, 1re classe, classe 1932 M., recrutement d'Alger, mle R. M. 1199; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

NORD-AFRICAINS

Ahmane ou Cerrar ou Mohamed, 2e classe, classe 1942, recrutement du Maroc, mle A. 3099/42; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed Lassoued ben Ali ben Amor, 2e classe, classe 1943, recrutement A. C. A. T., mle 49232/43; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Mohamed ben Mohamed ben Amer, 2e classe, classe 1939, recrutement du Maroc, mle T. 10329; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée, cavalerie.

Branly (Robert-Augustin-François), caporal, classe 1938, recrutement d'Arras, mle 765; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Hélié (Yves-Henri), 2e classe, classe 1934, recrutement d'Evreux, mle 963; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Michaud (Marcel-Adolphe), 2e classe, classe 1926, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1358; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Delrieux (Augustin-Eugène), 2e classe, classe 1940; recrutement d'Aurillac, mle 1651; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Louis (Alcide), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Orléans, mle 1539; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Piquet (Jean-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lorient, mle 2375; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Triaz (François-Marius), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Annecy, mle 1927; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Longpuech (Jean-Léon), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Aurillac, mle 1087; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Mellal Mouloud ben Messaoud, 1re classe, classe 1935 × S., recrutement de Constantine, mle 279 × L. M.; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Puech (Frédéric-Noël), caporal, classe 1913, recrutement de Rodez, mle 1504; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Namoune Ferhat ben Mohamed, soldat, classe 1939, recrutement de Constantine, mle 7315; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Etat-major de l'armée.

SECTION DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

Dufeux (Paul-Alexandre), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Reims, mle 162; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Level (Auguste-Emile-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Arras, mle 479; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lucas (Georges-Gaston), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Rochelle, mle 1307; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Canu (Marcel-Robert-Auguste), 2e classe, classe 1919, recrutement de Rouen-Sud, mle 1489; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Maroc (Félicien), 1re classe, classe 1912, recrutement de Tamatave, mle 89; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pichon (Baptiste-Jean-François), 2e classe, classe 1914, recrutement de Toulouse, mle 1031; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Infanterie.

Almonier-Davat (Charles-Gaspard-Adolphe), sergent, classe 1913, recrutement de Lyon-Central, mle 605; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Carpentras (Jean-Célestin-Léon), sergent, classe 1900, recrutement d'Alger, mle 1683; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Abed Ammar ben Belkacem, 2e classe, classe 1913 X. C., recrutement de Constantine, mle 537 X. R. M.; 10 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Astruc (Antonin-Augustin), 2e classe, classe 1916, rerutement de Mende, mle 936; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bayard (André-Marie), sergent, classe 1908, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2069; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Belgadi Mohamed ould Adda, 1re classe, classe 1914, recrutement d'Oran, mle 0785; 25 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Bénazet (Jean), sergent, classe 1914, recrutement de Toulouse, mle 1139; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Benoit (Philippe), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Albi, mle 1060; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Berché (Louis-Charles), 2e classe, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 125; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Berger (Henri-Eugène), 2e classe, classe 1907, recrutement d'Orléans, mle 1624, 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnassiès (Laurent-Siméon-Roger), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Auch, mle 666; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cazeneuve (Victor-Fernand), sergent, classe 1907, recrutement d'Autun, mle 692; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dahou Tayeb, 1re classe, classe 1911, recrutement d'Oran, mle 092; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Daire (Georges-Raymond), 1re classe, classe 1918, recrutement d'Autun, mle 1341; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dubuc (Jean-Théodore-Arnaud), 2e classe, classe 1915, recrutement de Foix-Saint-Gaudens, mle 716; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Ferran (Joseph-Jean-Baptiste), sergent, classe 1905, recrutement de Foix, mle 502; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthé (Paul-Henri), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3351; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Granjot (Gaston-Eugène-Alphonse), 2e classe, classe 1913, recrutement de Versailles, mle 612; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Ibergay (Joseph), caporal, classe 1912, recrutement de Perpignan, mle 834; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Laborie (Guillaume-Sylvain), 2e classe, classe 1914, recrutement de Cahors, mle 801; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Lalanne (Aimé-Xavier), 2e classe, classe 1913, recrutement de Tarbes, mle 56; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Laurens (Achille-Raoul), 2e classe, classe 1912, recrutement de Toulouse-Saint-Gaudens, mle 91; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Leblond (Léon-Julien-Narcisse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Versailles, mle 841; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Lefèbvre (Jules-Auguste), caporal, classe 1906, recrutement de Versailles, mle 5430; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Loustalot (Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Tarbes, mle 206; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Malherbe (Maurice-Albert), sergent-major, classe 1909, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3880; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Marrast (Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Auch, mle 1251; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Massonneau (Maurice), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3796; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Maumus (Jean-Marie-Pierre-Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement de Tarbes, mle 121; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Penven (Clément-Robert), sergent, classe 1913, recrutement de Dreux, mle 1082; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Plan (Lucien-Louis), caporal, classe 1915, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3367; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Sadji Ali, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 093; 25 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Salles (Pierre), 2e classe, classe 1908, recrutement de Montauban-Agen, mle 1053; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Akil Mouffok, 2e classe, classe 1923, recrutement d'Alger, mle L. M. 361; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ballet (Charles), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nice, mle 1819; 11 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Blin (Maurice-Albert-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement de la Seine (2e bureau); 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brahim ben Ahmed ben Amar, 2e classe, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 3 X. L. M.; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chrétin (César-Ernest), caporal, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 1473; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Debalme (Fernand-Jean-Hubert), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Annecy, mle 38; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Deswarte (Lucien-Paul-Joseph), caporal, classe 1916, recrutement de Dunkerque, mle 1777; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Didier (Henri), 2e classe, classe 1908, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3315; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Faure (Claude), 1re classe, classe 1912, recrutement de Saint-Etienne, mle 2009; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Fleury (Marcel-Amédée), 2e classe, classe 1902, recrutement de Troyes, mle 1718; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gaury (Louis-Sylvain), 1re classe, classe 1917, recrutement de Châteauroux, mle 943; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gautier (Gaston-Emile), sergent, classe 1918, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 601; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lazou (Victor-Noé), 2e classe, classe 1916, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2633; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mallinjod (Luc-Ernest), sergent, classe 1912, recrutement d'Annecy, mle 1812; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mignon (Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Brest, mle 387; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Perrot (Henri-Eugène), sergent, classe 1914, recrutement de Saint-Etienne, mle 1330; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vérillon (Clément), 2e classe, classe 1894, recrutement de Langres, mle 1052; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vincent (Maurice-Pierre-Henri), 1re classe, classe 1913, recrutement de Lille, mle 5825; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sano (Eugène), 2e classe, classe 1895, recrutement de Lille, mle 5085; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité

Tesson (Georges-Louis-Pierre), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3781; 29 ans de services, 6 campagnes A été cité.

Wauthers (Noël-François-Victor), caporal, classe 1918, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4047; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

NORD-AFRICAINS

Abderrhaman ben Mohamed ben Abdallah, sergent-chef, classe 1919, recrutement du Maroc, mle A. 12012; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

M'Ahmed ben Gahoudi ben Mohamed, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E. 1724; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 168; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Benoit (Jacques-Emile-Marie), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2951; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Borrel (Henri-Emile), maréchal des logis chef, classe 1911, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 92; 28 ans de services, 4 campagnes A été blessé et cité.

Brigaud (Paul-Gabriel), sergent-major, classe 1916, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4771; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Clarac (Eugène-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Tarbes, mle 368; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dumas (Hilaire-Charles-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 75; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lafforgue (Alfred), 2e classe, classe 1909, recrutement de Tarbes, mle 1323; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Larbi Chérif Djelloul, 1re classe, classe 1929 A, recrutement d'Alger, mle RM 2901; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Maucolin (Louis), sergent-major, classe 1911, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2939; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ponsaille (Baptiste-Pierre), 2e classe, classe 1917, recrutement de Perpignan, mle 1766; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raff (Louis-Chrétien), maréchal des logis chef, classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2631; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ruilan (Michel), brigadier, classe 1911, recrutement de Digne, mle 607; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Robichon (Alphonse), 2e classe, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 750; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mange (Edouard), sergent, classe 1918, recrutement de Belfort, mle 202; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Sonnier (René-Albert), maréchal des logis, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 4516; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Barbotte (Henri-Albert), 2e classe, classe 1909, recrutement de Versailles, mle 316; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Lagarde (Jean), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1015; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Montussac (Jean), 1re classe, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 5607; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Serbis Ali ben Amar, adjudant-chef, classe 1924 S, recrutement de Constantine, mle 3504 RM; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Jouty (Paul-Charles), 2e classe, classe 1919, recrutement du Rhône-Central, mle 2377; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Lemaire (Victor-Jean), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4999; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité

Lecland (René-Pierre), 2e classe, classe 1920, recrutement de Fontainebleau, mle 821; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Bilau (Francis-Louis), sergent, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 5780; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Dubray (Emile-Henri), sergent-major, classe 1919, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4577; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Taragon (Gustave-Lucien), sergent, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 864; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Génie.

Texier (Louis-Auguste), sergent, classe 1911, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3798; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Giquel (André-Paul-Elie), adjudant, classe 1909, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4444; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Abadie (Pierre-Louis), 2e classe, classe 1909, recrutement de Tarbes, mle 121; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Barrère (Mathieu), 1re classe, classe 1915, recrutement de Toulouse-Saint-Gaudens; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Letemple (Pierre-Henri-Eugène), sergent, classe 1907, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1507; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maria-Saint-Hilaire (Paul), sergent, classe 1918, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1037; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Massonneau (Emile), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4971; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Planson (Alfred), caporal, classe 1914, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3510; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Salles (Edmond-Louis-Romain), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1960; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Décret du 24 décembre 1953 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 24 décembre 1953, M. le colonel d'infanterie Edou (Michel-Victor-Joseph-Marie) est nommé commandant de la subdivision d'Amiens.

Décret portant nomination et promotion d'un élève de l'école du service de santé militaire (médecin).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1953: page 11189, 1re colonne, après: « l'élève de l'école du service de santé militaire M. Darmandieu (Michel-Hugues), reçu docteur en médecine le 15 octobre 1953 (24 inscriptions), est nommé au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active à dater du 16 octobre 1953 », ajouter: « Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, la date de prise de rang dans son grade de M. le médecin sous-lieutenant Darmandieu est fixée sans rappel de solde au 31 décembre 1949, et l'intéressé est promu au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1951 ».

Décret du 24 décembre 1953 portant reclassement d'un ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Par décret en date du 24 décembre 1953, la date de promotion de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Billat (André) (port matriculaire: Toulon) est reportée du 1er décembre 1952 au 15 septembre 1951.

M. Billat prendra rang entre M. Morvan et M. Samson.

Décret du 24 décembre 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve (service de santé de l'air).

Par décret en date du 24 décembre 1953, sont nommés, pour prendre rang du 1er novembre 1953:

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins aspirants de réserve:

MM. Barjavel (Jean), 4e région aérienne.
Bouquet (Francis), 2e région aérienne.
Combe (René), 4e région aérienne.
Delmas (Raoul), 2e région aérienne.
Di Palma (Mario), 2e région aérienne.
Fagnoni (Jean), 1re C. A. T. A. C.
Garson (André), 5e région aérienne.
Isambert (Francis), 1re région aérienne.
Perrodeau (Jacques), 1re région aérienne.
Roudier (Pierre), 3e région aérienne.

M. le médecin auxiliaire de réserve Voldoire (André), 5e région aérienne.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

M. le dentiste aspirant de réserve Monot (Pierre), 1re région aérienne.

Les dentistes auxiliaires de réserve:

MM. Kremer (Abraham), 2e région aérienne.
Labrousse (Roland), 4e région aérienne.
Luiggi (Fabien), 2e région aérienne.
Roche (Marcel), 2e région aérienne.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

M. le pharmacien aspirant de réserve Delarue (Jean), 2e région aérienne.

M. le pharmacien auxiliaire de réserve Dupont (Maurice), 1re C. A. T. A. C.

Décret du 24 décembre 1953 portant promotions et nominations dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers et sous-officiers de réserve inscrits au tableau d'avancement de 1953.

Par décret en date du 24 décembre 1953, sont promus ou nommés aux grades ci-après les officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de 1953:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air.

A. — Cadre navigant

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le lieutenant-colonel Machet de La Martinière (Joseph-Marie-Jean), C. M. 222.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les commandants:

Loescher (Rodolphe-Charles), C. M. 221.
Bastien (Alain-Louis-André), B. A. 1/191.

(Rang du 21 novembre 1953.)

Leroy (Roger-Joseph), C. M. 221.

(Rang du 1er janvier 1954.)

Boepfert (Antoine-Marie-Joseph), C. M. 222.

Au grade commandant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les capitaines:

Gaillard (Léon-Pierre-Georges), C. M. 222.
Girard (Georges-Charles), C. M. 224.
Cazilhac (Robert-César-Louis-Just), C. M. 222.
Dhellemmes (Michel-Henri-Marie-Joseph), C. M. 222.
Bouteiller (André-Marie-Henri-Jean), C. M. 222.
Latham (Auguste-Lionel-François), C. M. 224.
Seguy (Pierre-Edouard-Pascal), C. M. 226.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les capitaines:

Gauzere (Roger), C. M. 225
Poumeau (Georges), C. M. 222.
Harmel (Léon-Marie), C. M. 225.
Salvetat (Ernest-Henri), C. M. 222.
Bousquet (Roger-Paul-Jean), C. M. 223.
Dietrich (Henri-Auguste-Eugène), C. M. 222.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les lieutenants:

Paquin (Pol-Maurice), C. M. 222.
André (Michel-Jean-Marie-Joseph), C. M. 224.
Valligny (Jean-André-Alphonse-Marius), C. M. 224.
Vidal (Jean-Joseph), C. M. 226.
Kaslin (René-Léon), C. M. 222.
Pivot (Pierre-Louis-Jean-Georges), C. M. 222.
Habert (Roger-Gilbert), C. M. 222.
Daumas (Jean-Marie-Albert), C. M. 224.
Dossier (Michel-Marie-Pierre), C. M. 221.
Hostachi (Paul-Auguste-Henri), C. M. 224.
Olivier (Pierre), C. M. 224.
Chevert (Yvan-Paul-Léon), C. M. 222.
Roquefort (Georges-Albert), C. M. 223.
Hoor (Emile-Jean), C. M. 225.
Chaix (Paul-Charles), C. M. 221.
Descamps (Antoine-Auguste-Pierre-Marie), C. M. 222.
De Monti de Rezé (Antoine-Marie-Claude-Henri), C. M. 222.
Josia (Robert-Léon-Louis), C. M. 224.
Gaignard (Michel-Léon), C. M. 222.

(Rang du 23 décembre 1953.)

M. le lieutenant Toldo (Eugène-Noël), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les lieutenants:

Picot (Marcel), C. M. 221.
De La Baume (Jean-Marie-Joseph-Olivier), C. M. 222.
Barthas (Georges-Raymond-Jean), C. M. 223.
Goujon (Charles-Henri-Jean), C. M. 222.
Heurgon (Marie-Dominique-Ernest-Philippe-Pierre-Richard-Jean), C. M. 222.
Vivet (Ermar-France), C. M. 222.
Bardet (René-Louis), C. M. 226.
Sabater (Roger-Roland), C. M. 225.
Sixdenier (Eugène), C. M. 224.
Gros (André-Maurice-Robert), C. M. 222.
Libois (Claude-Jean-Marie), C. M. 222.
Gouel (Léon-Pierre), C. M. 222.
Laborde (Gérard-Bernard), C. M. 222.
Duchatellier (Bernard-Charles), C. M. 222.
Bodelot (Marcel-Augustin-Edmond), C. M. 222.
Rey (Maurice-Jean-Bernard), C. M. 226.
Bollenot (Jacques-Noël-Charles), C. M. 221.

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les aspirants:

Bernard (Maurice-Henri), C. M. 222.
Longechal (Jules-Antoine), C. M. 221.
Bernicot (Fernand), C. M. 222.
Dugrand (André), C. M. 221.
Schneider (Robert-Eugène-Henri), C. M. 221.
Tetteiin (Francis-Antoine-Simon), C. M. 222.
Hinterlang (François-Julien), C. M. 222.
Schotter (François-Joseph-Louis), C. M. 226.
Boilon (Emile-Charles-Joseph), C. M. 224.
Cau (Georges-Alexandre), C. M. 228.
Guillo (Robert-André), C. M. 228.
Jean (Henri-Jean), C. M. 224.
Hausheer (Jean-Gustave), C. M. 224.
Gayraud (Yves-Gérard-Alfred), C. M. 226.
Norloff (Henri-Xavier-Marie), C. M. 222.
Feo (Jean-Paul-Denis), C. M. 226.
Raou (Marcel-Louis-Jacques), C. M. 225.
Duliere (Luc-Marie-Ange), C. M. 222.
Thouverez (Jacques-Pierre-Edouard), C. M. 222.
Neubert (Paul-Louis), C. M. 223.
Ferlié (Claude-René), C. M. 222.
Calcagni (Gabriel), C. M. 222.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les aspirants:

Costeseque (Jean-Emile-Raymond), C. M. 224.
Picolo (Roger-Adrien), C. M. 222.

Les adjudants-chefs:

Daures (Alexandre-Germain-Auguste-Amans), C. M. 224.
Volatier (Gaston-Auguste), C. M. 222.
Fagot (Robert), C. M. 222.
Magaud (Henri-René), C. M. 223.
Greselle (Raymond-Maurice), B. A. 1/191.
Crucifix (Georges), C. M. 222.
Fauville (Raymond), C. M. 222.

Les adjudants:

Bruel (André-Charels), C. M. 225.
Pau (Robert-Germain), C. M. 224.
Loufrani (Raymond-Daniel), C. M. 225.

Les sergents-chefs:

Descotte (Armand-Hector-Ghislain), C. M. 223.
Mayeux (Robert-Marcel), C. M. 224.
Parmentier (Jean-René), C. M. 222.
Dumont (Pierre-Maxime-Louis), C. M. 222.
Debrie (Marcel-Lucien-Alfred), C. M. 222.
Berlandier (André), C. M. 224.
Guillot (Pierre-Gilbert), C. M. 222.
Pierre (Marie-Jean-Claude), C. M. 224.
Serrière (Jean-François), C. M. 227.
Passadori (Jean-Fernand), C. M. 221.

B. — Cadre sédentaire

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le lieutenant-colonel Mariage (Pierre-Paul-André-Marie), C. M. 222.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les commandants:

Querat (Raymond-Justin), C. M. 223.
Daru (Pierre-Marie-Henri-Gaspard), C. M. 222.
Moingeon (Marcel-Fernand-Etienne-Auguste), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les commandants:

De Calonne d'Avesnes (Beaudoin-Marie-Joseph-Henry), C. M. 222.
Tissier (Joseph), C. M. 221.
Masson-Regnault (Maurice-Louis-Jean), C. M. 222.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les capitaines:

Louillet (Jean-François), C. M. 222.
Gambert (Paul-Emile), C. M. 222.
De Lamarzelle (Yves), C. M. 222.
Martin (Jean-Yves), C. M. 222.
Chabert (Jacques-Jérôme-Alfred), C. M. 224.
Delaitre (Marc-Marie-Léon), C. M. 224.
Dupont (Roger-Marie-Georges), C. M. 221.
Fleuret (Marcel-Emile), C. M. 223.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les capitaines:

Martin-Morice (Jean-Paul-Charles), C. M. 221.
Berr (Georges), C. M. 222.
Ledda (Jean-Augustin), C. M. 226.
Pilon (Francisque-Marius), C. M. 224.
Reste (Edmond), C. M. 222.
Joffre (Marius-Alphonse), C. M. 227.
Herbez (Georges-Paul), C. M. 222.
Sauvanet (Léon-Antoine), C. M. 224.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les lieutenants:

Picard (Antoine-Marie-François-Xavier), C. M. 222.
Gabaude (Maurice-André), C. M. 221.
Caldairou (Jean), C. M. 222
Boulsset (André-Aimé), C. M. 223
Mersier (Roger-Marcel), C. M. 223.
Guyot-Sionnest (François-Marie), C. M. 221.
Lallemant (Pierre-Joseph-Martin), C. M. 222.
Ledoigt (Guy-Pierre-Robert), C. M. 222.
Lamy (Pierre-Eugène-Louis), C. M. 222.
Barret (Jacques-Marie-Henri), C. M. 224.
Vermudachi (Serge-Paudia), C. M. 223.
Schmitt (Henri-Paul-Marie), C. M. 222.
Tariot (Jean-Eugène), C. M. 224.
Brun (Henri-Jean-Etienne), C. M. 224.
Dagot (Paul-Hippolyte), C. M. 221.
Dufau-Casanabe-Miramon (Emile-Frédéric), C. M. 223.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les lieutenants:

Derouelle (Charles-Louis), C. M. 222.
Bertin (Albert-Jean-Auguste), C. M. 224.
Larmand (Léonce-Emile-Jean), C. M. 224.
Fabries (Roger-Charles-Amédée), C. M. 222.
Parrat (Henri-Martin), C. M. 223.
Fabre (Edmond-Antoine-Pierre), C. M. 226.
Chaput (Georges-Camille), C. M. 222.
Guesdon (Hubert-Louis-Robert-Henri), C. M. 222.
Godchau (André-Emile), C. M. 228.
Tournier (André-Victor), C. M. 221.
Perin (Henri-Edmond), C. M. 225.
Pelat (Robert-Jean-Jules), C. M. 223.
Astre (Robert-Antoine-Pierre), C. M. 221.
Jacquet (Georges), B. A. 1/170.
Simon (René-François) (1).
Reverchon (Francis-Frédéric), C. M. 222.
Vouland (Jean-Marie), C. M. 224.
Angot (Jacques-Julien), C. M. 222.
Darricarrere (Jean-Henri-Emile), C. M. 225.
Viala (Jacques-André), C. M. 225.
Leger (Georges), C. M. 224.
Kiehl (René-Albert), C. M. 221.
Martin (Marcel-Eugène), C. M. 225.
Rocher (Gaston), C. M. 225.
Vouillot (Marcel-Jean-Maurice), C. M. 225.
Murard (Jean-Roger-Pol), C. M. 221.
Mazot (Max-Henry), C. M. 222.
Ducarrouge (Jacques), C. M. 222.
Claulin (Jean-Charles), B. A. 1/191.
Galley (André-Gustave-Victor), C. M. 227.
Dartevelle (Pierre-Albert-Léon), C. M. 222.
Gaillard (Félix-Séraphin), B. A. 1/191.
Gerbet (Rolland-François-Jean), C. M. 223.
Le Mort (Jean-Gustave-Arthur-Gaston), C. M. 222.
Michel (Georges-Julien-Auguste), C. M. 221.
Fontanel (Charles-Aimé), C. M. 224.
De Bordas (Pierre-Alphonse-Jacques), C. M. 222.
Lavaux (Robert-Louis-Emile), C. M. 221.
Hourmat (Pierre), C. M. 223.
Fayard (Auguste-Louis), C. M. 221.
Mathieu (Armel), C. M. 222.
Gauthier (Jean-Charles-Ernest), C. M. 223.
Brunet (Pierre-Louis-Emile), C. M. 223.
Lecerf (Pierre-Charles-Achille), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les aspirants:

Christophe de Lamotte Guery (Jean-Roger), C. M. 225.
Fritz (Fernand-Virgile), C. M. 221.

Les adjudants-chefs:

Pion (André-Marie-Jules), C. M. 222.
Berthelot (Camille-René), C. M. 221.
Marault (Louis-Adrien), C. M. 224.
Rabouille (Georges-André), C. M. 222.
Labuzan (Marc), C. M. 223.
Perrier (André-Désiré-Charles-Marie), C. M. 228.
Chapignac (Marc-Jean-Marius), C. M. 224.
Penin (Jean-René), C. M. 222.
Rayot (Julien-Charles), C. M. 223.
Pradines (Georges-Marcel), C. M. 226.
Dargaignaratz (Alexandre-Pascal-Jacques), C. M. 226.
Magniadas (André-Armand), B. A. 1/191.
Bel (Jean-Marie-Joseph-Emile), C. M. 224.
Claudel (Maurice-Marie-Joseph), C. M. 221.

Les adjudants:

Drouin (Marius), C. M. 221.
Castelli (Armand), C. M. 222.
Wendling (Gabriel-Léon-Louis), C. M. 221.
Desreumaux (Michel-Victor-Marie-Joseph), C. M. 222.
Barathon (Jacques-Louis), C. M. 222.

Les sergents-chefs:

Alpi (Pierre-Emile-Ernest), C. M. 222.
Bouvy (René-Georges-Alfred), C. M. 222.
Georgin (Georges-Jules-Léon), B. A. 1/191.
Vidalenc (Jean), C. M. 222.
Gavoty (Gérard-Joseph-Antoine), C. M. 224.
Plasteig (Paul-Marie-Jean), C. M. 223.
Brailly (Pierre-Joseph-Léon), C. M. 222.

Les sergents:

Cornu (Pierre-Jean-Alexis), C. M. 222.
Serain (Guy-Georges), C. M. 222.
Joliette (Maurice-Otis), C. M. 222.
Wache (Henri-Albert-Maurice), C. M. 222.
Gautier (Serge-Paul), C. M. 222.
Cachon (Roger-Joseph-François), C. M. 222.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le commandant Delattre (Henri-Anthime-Joseph), C. M. 223.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les capitaines:

Courtet (Pierre-Augustin), C. M. 222.
Touya (Hubert), C. M. 223.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les capitaines:

Martini (Jean-Dominique), C. M. 222.
Mailliez (André-Maxime), C. M. 222.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les lieutenants:

Blond (Georges-Marcel), C. M. 224.
Condet (Jean-Olivier-Albert), C. M. 222.
Guillot (Georges-Albert), C. M. 223.
Garcia (Pascal-Henri-Frédric), C. M. 222.
Lanoy (Henri-Marius-Noël), C. M. 224.
Marguerie (Jean-Claude-Michel-Marie-Paul), C. M. 225.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les lieutenants:

Marchais (Jean-André-Pierre-Marie-Georges), C. M. 222.
Klein (René-Joseph), C. M. 221.
Blocher (Philippe-Jean-Albert), C. M. 226.
Niek (Antoine-Rodolphe-Yvan), C. M. 224.
Levy (Roger), C. M. 222.

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les aspirants:

Brach (Gabriel-Nicolas-Pierre), C. M. 224.
Rio (René-Pierre-Joseph), C. M. 222.
Berthault (André-Eugène), C. M. 221.
Garric (Robert-Victor), C. M. 224.
Lote (Claude-Clorentin-Marie-Gabriel), C. M. 224.
Zink (Charles-Albert-Emile), C. M. 223.

(1) Rappelé en service et servant en situation d'activité en application de l'article 25 de la loi de finances du 30 juin 1952.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le lieutenant-colonel Plantade (André-Auguste-Roger), C. M. 225.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le commandant Contri (Marc-Antoine), C. M. 222.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les capitaines:

Moulin (Paul-Emile), C. M. 222.
Mathoux (Robert-Jean), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les capitaines:

Florentin (Emile-Auguste-Marius), C. M. 222.
Porte (Francis-Joseph-Sylvain), C. M. 221.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les lieutenants:

Asselot (Alfred-Eugène), C. M. 22.
Duboc (André-Pierre), C. M. 224.
Masrevery (Pierre-Jean), C. M. 222.
Leca (Etienne-Ange-Marius), C. M. 222.
Viguie (Cyrille-Pierre-Henri), C. M. 222.
Mannevy (Christian-Alfred), C. M. 221.
Delattre (Jacques-Richard-Charles), C. M. 223.
Tirebaque (Emile), C. M. 226.
Dennielou (Jacques-Pierre-Gabriel), C. M. 222.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les lieutenants:

Carnou (Albert-Gabriel-Alexandre), C. M. 225.
Gildard (Marcel-Emile-Antoine), C. M. 226.

Jeannin (Gabriel-Jean-Marie-Joseph), C. M. 226.
Lançon (Pierre-Albert-Victor), C. M. 222.
Attane (Georges-Firmin), C. M. 223.
Toullec (Jean), C. M. 222.
Barbier (Jean-Robert-Rémy-Louis-René), C. M. 222.
Jublot (Robert-Daniel), B. A. 1/170.
Gontier (Joseph-Charles), C. M. 221.

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les aspirants:

Muzard (Guy-Léon-Edouard-Elie), C. M. 222.
Marlange (Raymond-Georges), C. M. 222.
Weber (Antoine), C. M. 221.
Ducos (Roger-Marius-Alexis), B. A. 1/191.
Monnet (André-Maurice), C. M. 222.
Sacuto (Gaston-Louis-Elie-Marcel), B. A. 1/181.
Renaud (Bernard-Auguste), C. M. 222.
Caillebeau (Jean-Gustave), C. M. 225.
Rizzo (Maurice), C. M. 222.
Mathias (René), C. M. 221.
Dumoulin (Roger-Charles), C. M. 222.

Les adjudants-chefs:

Olive (Jacques-Elie-Raymond), C. M. 224.
Coudure-Tuquet (Denis-Roger), C. M. 224.
Dufour (Charles-Etienne), C. M. 223.
Tourniaire (Maximilien-Gabriel-Aimé), C. M. 222.
Bourachot (Jean-Léonard), C. M. 226.
Poirel (Marius-Armand-Emile), C. M. 221.
Vidal (Pierre), C. M. 224.
Julien (Raoul-Eugène-Gabriel), C. M. 224.
Courvoisier (Maurice-André-Henri), C. M. 224.
Joannet (Brice-Georget), C. M. 223.
Bertin-Maghit (Emile-Lucien), C. M. 224.
Blanchard (Marcel-François-Hippolyte), C. M. 222.

(Rang du 1er janvier 1954.)

Les adjudants-chefs:

Dichtel (Camille-Joseph), C. M. 225.
Odin (André-Gabriel), C. M. 221.
Tourne (Louis-Didier), B. A. 1/170.
Formentel (Marc-Léon-Alphonse), C. M. 221.
Dumas (Jean), C. M. 223.
Traclet (Joseph-Albert), C. M. 226.
Millo (Albert-Marius-Victor), C. M. 226.
Savy (Adrien-Augustin), C. M. 227.
Mathis (Désiré-Maxime), C. M. 224.
Maranber (Maurice-Pierre), C. M. 226.
Angellez-Nicoud (Gaston), B. A. 1/181.
Barbie (Jean-Jacques-Charles), C. M. 223.
Issanchou (Marcel-Gilbert), C. M. 225.
Gayon (Robert-Louis-Jean), C. M. 223.

Les adjudants:

Quesneneur (Georges-Armand), C. M. 222.
Pottier (Henri-Louis-Arsène), B. A. 1/191.
Faure (André-Emile-Marius), C. M. 224
Pinault (Pierre-Georges-Lucien-Marcel), C. M. 222.
Bourret (Jean), C. M. 222.

Le sergent-chef:

Souverain (Lucien-Achille-Alcide), C. M. 222.

Les sergents:

Guegan (Henri-Ewelin), C. M. 224.
Hello (Léon-Yves), C. M. 222.
Dozorme (André-Marius), C. M. 224.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le capitaine Cipriani (Jean-André), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

M. le capitaine Cruchon (Maurice-Léopold-Alexandre), C. M. 222.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM. les lieutenants:

Bouchard (Fernand), C. M. 222.
Gompel (Didier-Isidore), C. M. 222.
Callens (Roger-Paul-Marie-Joseph), C. M. 222.
Benquey (François), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1954.)

MM. les lieutenants:

Imbert (Camille-Léon-Marius), C. M. 224.
Belinko (Alexis), C. M. 222.
Coutant (André-Georges), C. M. 226.
Fremont (Pierre-Eugène-Clément), C. M. 226.

Au grade de sous-lieutenant

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. l'aspirant Brun (René-Pierre-Marie), C. M. 225.

Les adjudants-chefs:

Vinciguerra (Lucien-Ignace), C. M. 222.
Pisani (Marcel-Louis), C. M. 222.

(Rang du 1er janvier 1954.)

L'adjudant-chef Boudin (Louis-Albert-Gaston), C. M. 225.
Le sergent-chef Colin (François-Antoine-Edouard), C. M. 221.

V. — Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Au grade de commissaire ordonnateur de 2e classe.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Cremezi (Louis), B. A. 1/170.

Au grade de commissaire ordonnateur adjoint.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. l'attaché de 1re classe Rasquier (Maurice-Henri-Edmond), C. M. 226.

Régies d'avances.

Par arrêté du 14 décembre 1953, l'arrêté du 15 octobre 1930 instituant une régie d'avances en zone française d'occupation en Allemagne, à Gegenbach, est abrogé.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 17 novembre 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été nommés:

I. — Avancement de grade

Secrétaires administratifs principaux, 1er échelon.

(A compter du 1er février 1953.)

Vasseur (Henri).

(A compter du 1er juillet 1953.)

Joron (Gaëtan), Hackel (Paul).

(A compter du 1er octobre 1953.)

Ripoll (Felix), Kintzig (Jean).

II. — Avancement de classe

Secrétaires administratifs de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Bezançon (Pierre), Bodard (Gisèle).

(A compter du 1er mars 1953.)

Rousseau (Simone), Roussillon (Lucienne), Marcon (Auguste), Noël (Paule), de Charry-Lurcy (Solange), Jiccio (Dominique), Leveque (Ida), Cabrignac (Renée).

(A compter du 1er avril 1953.)

Gourmelen (Marguerite).

(A compter du 1er mai 1953.)

Perier (Claudine).

(A compter du 1er décembre 1953.)

Morsin (Colette).

III. — Nominations au choix dans le corps des secrétaires administratifs

Secrétaires administratifs de 2e classe, 5e échelon.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Gubert (Germaine), Teledoux (René), Cabot (Benjamin).

(A compter du 1er juin 1953.)

Saint-Médard (René), Auger (André).

Par arrêté en date du 15 décembre 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés:

I. — Avancement de grade

Chefs adjoints de service administratif de classe normale, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Hennequin (André), Pellelier (Albert).

II. — Avancement de classe

Sous chefs de service administratif de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Mazel (Jacques), Ducasse (André), Levenard (Pierre).

(A compter du 5 août 1953.)

Jacques (Madeleine).

Par arrêté du 16 décembre 1953, M. Bouscarle, agent technique principal de l'aéronautique, a été, en application de la loi du 7 février 1953 et de l'ordonnance du 29 novembre 1944, reclassé dans les conditions indiquées ci-après:

Agent technique de 1re classe de l'aéronautique, à compter du 1er janvier 1941.
Agent technique principal, à compter du 21 octobre 1945.
Chef de travaux de l'air, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1948.
Chefs de travaux de l'air, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1950.
Chef de travaux de l'air, 3e échelon, à compter du 11 février 1950.

Par arrêté du 16 décembre 1953, M. Suard, chef de travaux de l'air, a été, en application de la loi du 7 février 1953 et de l'ordonnance du 29 novembre 1944, reclassé dans les conditions indiquées ci-après:

Chef de travaux de l'air, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1946.
Chef de travaux de l'air, de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1948.

Tableau d'avancement des sous-officiers de l'intendance (active) pour l'année 1954.

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1954 les sous-officiers servant après la durée légale dont les noms suivent;

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

Pour le grade d'adjudant-chef.

(Inscriptions nouvelles.)

Les adjudants:

Brisse (Hubert), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Fayard (Jean), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Plancher (René), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Habib ben Ahmed Cherif, bureaux, 25e section de C. O. M. A.
Fontaine (René), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Cailleux (Hubert), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Mace (Gaston), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Pinault (Jacques), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Matarese (Léandre), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Cazilhac (Lucien), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Courtade (André), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Pain (Maurice), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Husson (Roger), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Evrard (André), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Hendricks (André), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Barreteau (Fernand), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Dumont (Joseph), exploitation, F. T. E. O.
Basirios (Marcel), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bernard (René), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Thiebaut (Marcel), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Simonetti (Antoine), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Quintin (Pierre), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bolte (Auguste), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Germain (Gustave), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Piquet (Gaston), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Lanee (Auguste), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Poirot (Alfred), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Tranchant (Louis), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Perraud (Antoine), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Le Puillandre (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Robinet (Hubert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Lesage (Maurice), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Challiot (Albert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Berger (Albert), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Delaitre (René), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Morvan (Louis), bureaux, F. T. E. O.
Laplane (Emile), exploitation, F. T. E. O.
Petit (Yvon), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Perrichet (André), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Valter (Henri), bureaux, F. T. E. O.

Pour le grade d'adjudant.

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents-majors:

1° Sous-officiers de carrière.

Perrault (Georges), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Contat (Louis), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Gelle (Henri), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Castany (René), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Thomas (Hubert), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Duclos (Charles), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Gross (Robert), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Texier (Henri), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Gauffre (Paul), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Cullier (Oswald), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Severac (Gabriel), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
Wasteau (Pierre), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Pejoan (Charles), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
Artero (Maurice), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Meyer (Edouard), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Jouvet (Gaston), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Wadoux (Raymond), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
François (Jules), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Souly (Antoine), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Schoumacher (Georges), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Roland (Léon), bureaux, F. T. E. O.
Charraud (Maurice), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Damour (André), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Boualam Belkacem, bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Jocquel (Gaston), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Villefranche (Henri), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Punset (Célestin), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Cros (Jacques), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
Fraquie (Armand), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Chevrier (Henri), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Valambras (Léon), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Michaud (Michel), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Chambrette (Louis), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Badie (Léon), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Perales (Antoine), exploitation, F. T. E. O.
Bressol (Armand), exploitation, école militaire d'administration.
Cunnington (Robert), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Perot (Robert), bureaux, F. T. E. O.
Dupriez (Emile), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Danger (André), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Grange (Albert), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Giffe (René), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Combres (Roger), exploitation, 8e section de C. O. M. A.

2° Sous-officiers rengagés.

Terpereau (Albert), bureaux, F. T. E. O.
Besati (Ugo), exploitation, 9e section de C. O. M. A. (titres exceptionnels).

Pour le grade de sergent-major.

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents-chefs:

1° Sous-officiers de carrière.

Vaque (Jean), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Ovaere (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Guiard (Pierre), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Mortreux (Maurice), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Xouillot (René), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Turmet (Maurice), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Mattei (Pierre), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Julien (Jean), exploitation, F. T. E. O.
Dangremont (Georges), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Bernard (Jean), bureaux, 25e section de C. O. M. A.
Nagnan (Jacques), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Gustin (Georges), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Clement (Roger), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Carmien (André), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Mallinger (Arsène), bureaux, 6e section de C. O. M. A.
Leupard (Charles), exploitation, F. T. E. O.
Valette (Marcel), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Delorme (René), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Barneoud (Marcel), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
Perdriel (Albert), bureaux, 25e compagnie de C. O. M. A.
Roumestan (Henri), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Bort (Jean), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Imatte (Albert), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Kinder (Henri), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Bazin (Maurice), bureaux, 8e section de C. O. M. A.
Meurville (Lucien), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Bertin (Clément), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Pinson (Louis), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Airault (Jacques), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Le Bert (Armand), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Juge (Georges), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Philippe (Paul), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Poirel (René), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Jardin (Marcel), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Claudel (Robert), exploitation, 10e section de C. O. M. A.

Lamblin (Jules), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Jacquin (Louis), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Gouriou (Jacques), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Roques (Paul), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Albertini (Jean), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Mea (Jules), exploitation, F. T. E. O.
Arrault (Pierre), exploitation, F. T. E. O.

2e Sous-officiers rengagés.

Bureau (Marcel), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Brenet (Pierre), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
Chaumereuil (Henri), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Genot (Georges), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Massing (Bernard), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Gentric (Pierre), exploitation, F. T. E. O.
Ballot (Maurice), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Le Gall (Joseph), bureaux, F. T. E. O.
Pilard (Raymond), bureaux, 3e section de C. O. M. A.
Vergez (Albert), exploitation, F. T. E. O.
Nicolai (Paul), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Portais (Joseph), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Aubert (Alfred), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Le Corre (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Viel (René), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Frederic (René), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Bondi (Jean-Baptiste), exploitation, F. T. E. O.
Bonhomme (Michel), bureaux, C. A. R. 1.

Pour le grade de sergent-chef.

(Inscriptions nouvelles.)

Les sergents:

1e Sous-officiers de carrière.

Auquinet (Alexandre), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Martin (Charles), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Escarbonnier (Charles), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Pallot (Pierre), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Germain (René), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Louis (Armel), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Brun (Robert), bureaux, F. T. E. O.
Joly (James), bureaux, F. T. E. O.

2e Sous-officiers rengagés.

Marant (Auguste), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Bertrand (Gaston), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Mouillon (Louis), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Meyer (François), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Alam Kayed, exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Romane (Daniel), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Balonnet (Edouard), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Bruyere (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Chœur (André), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Rabahi Mohamed, exploitation, F. T. E. O.
Vichery (André), bureaux, F. T. E. O.
Pinquie (René), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Joly (Henri), exploitation, F. T. E. O.
Uny (Roger), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Vallverdu (Vincent), exploitation, F. T. E. O.
Rothe (Gilbert), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Pouret (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Lazerat (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Vandorme (Pierre), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Doumergue (Vincent), bureaux, F. T. E. O.
Gayet (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Mouadna (Ali), exploitation, F. T. E. O.
Biau (Paul), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Rolland de Ravel (Marie), bureaux, F. T. E. O.
Crochot (Georges), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Sibille (Michel), exploitation, F. T. E. O.
Sansoit (Marcel), exploitation, F. T. E. O.
Begard (René), exploitation, F. T. E. O.
Degy (Roger), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Kubezick (Joseph), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Taillade (Jean), bureaux, F. T. E. O.
Caubel (Armand), bureaux, 5e section de C. O. M. A.
Lafranchise (Jean), exploitation, F. T. E. O.
Bruneau (Paul), exploitation, 6e section de C. O. M. A.
Morsch (Lucien), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
Kopp (Michel), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
Bellini (André), bureaux, F. T. E. O.
Barbier (Marcel), exploitation, F. T. E. O.
Carry (Jacques), bureaux, F. T. E. O.
Strugeon (Guillaume), exploitation, F. T. E. O.
Le Saout (Edmond), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
Delteral (Henri), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Alfred (Michel), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Villier (Gilbert), exploitation, F. T. E. O.
Roubeix (Michel), bureaux, F. T. E. O.
Louis (Jacques), exploitation, F. T. E. O.
Morlin (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Pradon (Charles), exploitation, F. T. E. O.
Mignot (Raymond), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
David (Bernard), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Frances (Jacques), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Ramillon (Roger), exploitation, F. T. E. O.
Rouaud (André), exploitation, F. T. E. O.
Dubois (Albert), exploitation, F. T. E. O.
Masgonty (Pierre), exploitation, F. T. E. O.
Hoymans (Bernard), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Salome (Robert), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Chevalier (Jean), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Eveno (Frédéric), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Augustin (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Andreu (Laurent), exploitation, F. T. E. O.
Guenec (Alexis), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Foures (Paul), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
Salzard (Yves), exploitation, F. T. E. O.
Touzeau (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Prud'homme (Auguste), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
Castel (José), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Ferreira (Michel), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
Laurent (Robert), exploitation, F. T. E. O.
Callier (Pierre), bureaux, F. T. E. O.
Mauborgne (Albert), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Zeggiato (Primo), exploitation, 7e section de C. O. M. A.

3e Sous-officiers servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

Mohamed ben Mohamed (mle A. 5359/B91, exploitation, F. T. E. O.
Embarck ben Belkheir (mle 6395), exploitation, 32e section de C. O. M. A.

PROMOTIONS

Ordre no 80/Int.

Par décision en date du 24 décembre 1953, sont promus pour prendre rang du 1er janvier 1954 les sous-officiers servant après la durée légale dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — *Au grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants:

Brisse (Hubert), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
Fayard (Jean), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
Plancher (René), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Habib ben Ahmed Cherif, bureaux, 25e section de C. O. M. A.
Fontaine (René), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
Cailleux (Hubert), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Mace (Gaston), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Pinault (Jacques), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Matarese (Léandre), exploitation, 5e section de C. O. M. A.
Cazilhac (Lucien), bureaux, 1re section de C. O. M. A.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Perrault (Georges), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Demanuele (Sauveur), bureaux, 25e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Contat (Louis), bureaux, 7e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Gelle (Henri), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Castany (René), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Cousinard (Alfred), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Thomas (Hubert), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
2e tour (choix). Duclos (Charles), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Gross (Robert), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Lalanne (Armel), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Texier (Henri), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Gauffre (Paul), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Culier (Oswald), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Corric (Michel), bureaux, F. T. E. O.
1er tour (choix). Severac (Gabriel), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Wasteau (Pierre), bureaux, 1re section de C. O. M. A.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Vaque (Jean), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Ovaere (Raymond), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Houeix (Joseph), bureaux, F. T. E. O.
1er tour (choix). Guiard (Pierre), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Morireux (Maurice), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Xouillot (René), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Javoy (René), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Turmet (Maurice), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Mattei (Pierre), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Julien (Jean), exploitation, F. T. E. O.
4e tour (ancienneté). Kalfa (Annabs), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Dangremont (Georges), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Bernard (Jean), bureaux, 25e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Nagnan (Jacques), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Lebourdais (Roger), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Gustin (Georges), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Clément (Roger), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Carmien (André), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Gagey (Hubert), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Mallinger (Arsène), bureaux, 6e section de C. O. M. A.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) Français.

1er tour (choix). Auquinet (Alexandre), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Martin (Charles), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Escarbonnier (Charles), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Metais (Pierre), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Paibot (Pierre), exploitation, 10e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Germain (René), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
3e tour (choix). Louis (Armel), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Maréchal (André), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Brun (Robert), bureaux, F. T. E. O.
2e tour (choix). Joly (James), bureaux, F. T. E. O.
3e tour (choix). Marant (Auguste), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Yvin (Yves), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Bertrand (Gaston), exploitation, 1re section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Mouillon (Louis), exploitation, 7e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Meyer (François), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Ammi-Moussa Mohamed, exploitation, 10e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Alam Kayed, exploitation, 8e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Romane (Daniel), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Batonnet (Edouard), exploitation, 451e compagnie de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Le Bricon (Jean), bureaux, 451e compagnie de C. O. M. A.
1er tour (choix). Bruyère (Robert), exploitation, F. T. E. O.
2e tour (choix). Chœur (André), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Rabahi Mohamed, exploitation, F. T. E. O.
4e tour (ancienneté). Jaccarino (Robert), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Vichery (André), bureaux, F. T. E. O.
2e tour (choix). Pinquie (René), bureaux, 32e section de C. O. M. A.

b) Sous-officier servant sous le régime des décrets du 5 mai 1911.

Mohamed ben Mohammed, mle A. 5359/B. 9, exploitation, F. T. E. O.

Tableau d'avancement des maîtres tailleurs et maîtres bottiers (active) pour l'année 1954.

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1954, les maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — MAÎTRES TAILLEURS

Pour le grade de sergent-major.

Le sergent-chef Jolliot (Armand), 6e région.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Lepage (Marcel), 2e région aérienne.
Dufourcq (Jean-Baptiste), 3e région aérienne.
Bennasar (Barthélémy), troupes du Maroc.
Faucher (Théodore), 10e région.

Pour le grade de sergent.

Les caporaux-chefs:

Rey (Charles), 10e région.
Jarniac (Noël), 2e région.
Mestraud (Robert), 8e région.
Buffeteau (Eugène), forces françaises en Allemagne.

B. — MAÎTRES CORDONNIERS

Pour le grade de sergent-major.

Le sergent-chef Lucchi (Jean), 1re région.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Lefebvre (Raoul), 3e région aérienne.
Saunier (Jean), 10e région.
Raynaud (André), forces françaises en Allemagne.
Le Brun (Louis), 3e région.
Sagot (Julien), 2e région.

Pour le grade de sergent.

Les caporaux-chefs:

Farmer (Daniel), troupes du Maroc.
Enard (Jean), 10e région.
Fauquert (Michel), 10e région.
Gandin (Emile), forces françaises en Allemagne.
Roussillon (René), 1re région aérienne.

PROMOTIONS

(Ordre n° 81/Int.)

Par décision en date de ce jour, sont promus pour prendre rang du 1er janvier 1954, les maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — MAÎTRES TAILLEURS

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Lepage (Marcel), 2e région aérienne.

Au grade de sergent.

Le caporal-chef Rey (Charles), 10e région.

B. — MAÎTRES CORDONNIERS

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Lefebvre (Raoul), 3e région aérienne.
Saunier (Jean), 10e région.

Au grade de sergent.

Les caporaux-chefs:

Farmer (Daniel), troupes du Maroc.
Enard (Jean), 10e région.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

SOUS-OFFICIERS APPARTENANT AUX ARMES ET SERVICES GÉRÉS PAR LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er octobre 1953.

(*Journal officiel* du 11 octobre 1953, page 9024.)

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97284 PM/I.E. du 23 juin 1949, *Bulletin officiel*, partie temporaire, page 2115, chapitre III, article 4 et ses modificatifs).

NOTA. — Les dates portées à la suite du nom des sous-officiers précisent la date de naissance et la date de promotion (rectifiée, le cas échéant) du grade au titre duquel les intéressés sont désignés.

I. — *MAINTENANCE DE MARS 1954*

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL ET SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES

I. — Infanterie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Barataud (Ernest), 1er octobre 1913 (1er février 1946), 8e R. M.
Ledevehat (François), 3 janvier 1915 (1er décembre 1946), F. F. Allemagne.
Rouves (Paul), 16 janvier 1908 (20 mai 1949), 9e R. M.
Xavier (Gérard), 10 novembre 1933 (1er mai 1947), 6e R. M.

Adjudants.

Martin (Georges), 28 décembre 1924 (1er juillet 1952), Maroc.
Simonin (Louis), 28 avril 1913 (1er avril 1953), 7e R. M.
Thomasy (Elie), 5 juin 1919 (16 novembre 1944), 10e R. M.

Sergents-majors.

Buhagiar (Louis), 12 mars 1919 (10 août 1950), F. F. Allemagne.
Dehmas (Said), 10 septembre 1918 (20 juillet 1947), 6e R. M.
Froment (Yvon), 25 janvier 1919 (12 juillet 1947), 3e R. M.
Hauy (Henri), 3 septembre 1920 (1er avril 1952), 10e R. M.
Kern (Michel), 14 juin 1926 (1er octobre 1948), F. F. Allemagne.
Moussu (Raymond), 18 janvier 1916 (8 juillet 1952), Tunisie.
Muroni (David), 16 mai 1921 (1er février 1953), 8e R. M.

Sergents-chefs.

Aymo (Adolphe), 19 mars 1922 (1er février 1940), 9e R. M.
Cadoux (René), 10 août 1928 (1er juillet 1953), 8e R. M.
Lacroix (Henri), 20 février 1928 (1er avril 1953), 7e R. M.
Lepouezat (Jean), 3 septembre 1927 (1er janvier 1953), 3e R. M.
Maufroy (Yvon), 1er novembre 1914 (1er janvier 1951), 6e R. M.
Pasquet (André), 21 novembre 1930 (1er juillet 1953), 3e R. M.
Pavoine (André), 22 avril 1925 (1er avril 1952), 3e R. M.
Peaquin (Jean), 1er juin 1925 (22 juillet 1948), 8e R. M.
Runtz (René), 22 septembre 1919 (1er décembre 1951), Maroc.
Safraud (Alban), 15 janvier 1913 (1er janvier 1948), Tunisie.
Telliez (Jean), 26 février 1924 (1er octobre 1949), 3e R. M.

Sergents.

Albajar (Jean), 3 janvier 1929 (16 mai 1953), F. F. Allemagne.
Boyer (Serge), 8 novembre 1933 (8 novembre 1952), 10e R. M.
Brouillat (René), 15 mai 1930 (15 octobre 1952), 6e R. M.
Buisson (Bernard), 18 septembre 1930 (1er août 1951), 10e R. M.
Carlu (Gilbert), 7 septembre 1934 (28 octobre 1953), 8e R. M.
Colas (Henri), 1er février 1923 (11 novembre 1952), F. F. Allemagne.
Cossu (Mathieu), 1er janvier 1934 (9 mars 1954), Tunisie.
Demametz (René), 27 septembre 1927 (1er janvier 1953), Tunisie.
Domprobst (Roger), 30 janvier 1928 (1er juillet 1949), 6e R. M.
Girard (Yves), 30 janvier 1926 (16 novembre 1948), Maroc.
Grosch (Robert), 21 juin 1926 (16 septembre 1950), 6e R. M.
Hamiche (Djafar), 22 mai 1929 (1er juin 1952), mle L. M. 129, 5e R. M.
Lecocq (Jean), 5 mars 1930 (1er août 1950), 2e R. M.
Lecureuil (Gilbert), 10 octobre 1930 (16 novembre 1953), 3e R. M.
Maulik (Raymond), 12 novembre 1928 (1er septembre 1951), F. F. Allemagne.
Mellion (Raymond), 13 août 1927 (1er janvier 1949), 3e R. M.
Paradis-Barrere (Michel), 6 septembre 1931 (3 janvier 1953), 10e R. M.
Poncelet (Guy), 25 février 1930 (21 juin 1950), 2e R. M.
Ringuet (Raymond), 22 décembre 1927 (1er mai 1948), 4e R. M.
Saulnier (Joseph), 28 octobre 1927 (1er juillet 1950), 7e R. M.
Segalat (Jean-Pierre), 6 avril 1927 (1er novembre 1950), 6e R. M.
Soton (Antoine), 31 juillet 1928 (1er octobre 1950), 9e R. M.
Valentin (Jules), 25 mars 1928 (1er mai 1951), Maroc.
Weinberg (Alphonse), 31 août 1927 (1er mars 1953), 6e R. M.

II. — Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Pelletier (Henri), 1er janvier 1919 (1er janvier 1947), 2e R. M.
Boudinot (Gilbert), 19 juillet 1917 (1er janvier 1948), 7e R. M.
Fourre (André), 14 avril 1916 (1er juillet 1948), 4e R. M.
Clave (Pierre), 12 novembre 1919 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Nicot (Michel), 23 janvier 1916 (2 février 1948), F. F. Allemagne.

Adjudants.

Verhoeft (Armand), 19 juillet 1913 (1er octobre 1952), 2e R. M.
Pellizari (Guérino), 21 avril 1923 (1er octobre 1952), 6e R. M.
Larrieu (René), 28 juillet 1923 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Gauthier (Emile), 26 décembre 1918 (1er janvier 1950), 2e R. M.

Maréchaux des logis-majors.

Mayali (Jean), 24 janvier 1924 (1er janvier 1951), Maroc.
Chadburn (Louis), 21 avril 1915 (7 novembre 1945), 10e R. M.
Serieys (Léon), 11 septembre 1925 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis chefs.

Meisterhans (Edouard), 27 août 1921 (1er janvier 1950), 4e R. M.
Renard (Robert), 12 décembre 1929 (1er mai 1953), 6e R. M.
Giraux (René), 23 janvier 1928 (1er avril 1953), 5e R. M.
Breux (Marcel), 21 octobre 1926 (1er novembre 1953), 9e R. M.
Vivet (René), 3 juillet 1918 (1er décembre 1944), 6e R. M.
Bestard (Jeannot), 27 mai 1924 (15 septembre 1949), 6e R. M.
Ebersold (Marcel), 7 septembre 1926 (1er janvier 1953), 1re R. M.
Walker (Joseph), 27 mai 1927 (1er avril 1953), 6e R. M.
Caradec (Auguste), 2 mai 1926 (1er décembre 1949), 4e R. M.
Brouchoud (Fleury), 23 janvier 1916 (25 septembre 1949), 4e R. M.
Verbregghe (Robert), 14 octobre 1925 (28 février 1951), 5e R. M.
Eggert (Roger), 21 août 1923 (1er décembre 1952), 10e R. M.

Maréchaux des logis.

Linglin de Varney (Jean-Paul), 4 janvier 1923 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Cointrel (Pierre), 11 février 1929 (16 avril 1951), F. F. Allemagne.
Gault (Guy), 20 août 1925 (16 janvier 1949), F. F. Allemagne.
Robin (Claude), 12 juillet 1934 (12 juillet 1953), 6e R. M.
Rodzialik (Czélaco), 28 juin 1929 (15 avril 1953), F. F. Allemagne.
Rutkowski (Joseph), 18 mars 1919 (2 janvier 1949), 5e R. M.
Viard (Claude), 21 janvier 1933 (14 octobre 1953), 2e R. M.
Eyl (Gérard), 13 février 1931 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Capera (Louis), 2 avril 1923 (23 septembre 1951), Maroc.
Caille (Serge), 15 avril 1932 (4 avril 1953), Tunisie.
Fruleux (Gérard), 20 octobre 1928 (1er octobre 1950), 10e R. M.
Jamier (Joseph), 14 avril 1927 (1er mai 1951), F. F. Allemagne.
Pujol (Gabriel), 23 septembre 1920 (1er janvier 1953), Maroc.
Georgin (René), 10 mars 1932 (5 juillet 1952), 4e R. M.
Pontier (Hubert), 3 août 1931 (1er août 1953), 4e R. M.
Arbiol (Roger), 18 octobre 1923 (1er janvier 1950), 2e R. M.
Nestier (Louis), 14 mai 1930 (12 août 1950), 8e R. M.
Gaudet (Gérard), 21 mai 1934 (13 février 1954), 6e R. M.
Dudognon (Jean), 14 mars 1931 (16 juillet 1953), F. F. Allemagne.
Thomas (Georges), 10 décembre 1932 (16 juillet 1953), F. F. Allemagne.
Gandon (Lucien), 26 juillet 1931 (16 mai 1953), 10e R. M.
Langlois (Robert), 15 février 1929 (16 mai 1953), 6e R. M.
Domart (Jacques), 21 juillet 1929 (1er novembre 1952), 2e R. M.
Chartier (Raymond), 22 décembre 1932 (12 avril 1953), 6e R. M.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

Maréchal des logis chef.

Florin (René), 6 avril 1926 (1er janvier 1953), 6e R. M.

TOUR SPÉCIAL

Adjudant.

Sentis (Roger), 23 juillet 1908 (14 juillet 1952), 3e R. M.

Maréchal des logis-major.

Bernon (Jean), 25 décembre 1925 (1er mars 1952), 6e R. M.

(*Supplément. — Fin.*)

III. — **Artillerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Gerard-Gateau (Frédéric), 16 juillet 1915 (1er janvier 1945), 8e R. M.
Longis (François), 4 avril 1915 (25 décembre 1944), F. F. Allemagne.
Dupau (Pierre), 7 janvier 1915 (16 décembre 1944), 3e R. M. (écoles).
Fischer (Pierre), 22 mai 1915 (15 octobre 1944), F. F. Allemagne.
Deleuze (Charles), 11 janvier 1915 (1er septembre 1944), 9e R. M.

Adjudants.

Lebas (Jean), 1er février 1919 (1er avril 1953), 7e R. M.
Toussaint (Auguste), 9 novembre 1907 (20 janvier 1953), 7e R. M.
Girardeau (Jean), 6 février 1920 (1er novembre 1945), F. F. Allemagne.
Jeannot (Charles), 19 août 1915 (20 octobre 1945), 9e R. M.
Lecesne (René), 4 janvier 1920 (26 septembre 1945), 3e R. M.
Chopis (André), 28 mars 1918 (15 septembre 1945), 6e R. M. (écoles).
Touffet (Pierre), 18 avril 1918 (10 juillet 1945), F. F. Allemagne.
Rouret (Jean), 17 juillet 1918 (1er juin 1945), 6. R. M. (écoles).
Rivaud (Marcel), 3 novembre 1917 (1er juin 1945), 6e R. M. (écoles).
Doulet (Georges), 25 juin 1918 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis-majors.

Malaviolle (Marc), 11 février 1927 (1er janvier 1952), 4e R. M.
Morel (Emile), 1er mars 1920 (1er janvier 1950), Tunisie.
Lichtle (André), 13 juin 1921 (1er octobre 1945), 8e R. M.
Kubler (Victor), 24 octobre 1917 (16 septembre 1945), 2e R. M.
Le Goff (Arsène), 28 janvier 1921 (1er septembre 1945), 2e R. M.
Mobuchon (Roger), 27 juin 1919 (1er septembre 1945), 4e R. M.
Guindre (Georges), 13 décembre 1920 (1er septembre 1945), 4e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Armand (André), 26 mars 1926 (1er février 1953), Maroc.
Lavaux (Henri), 28 août 1930 (1er mars 1953), F. F. Allemagne.
Restelli (Martial), 29 juillet 1927 (1er novembre 1949), Maroc.
Richard (Lucien), 10 mai 1927 (1er juillet 1952), Maroc.
Sallaut (Roger), 2 juillet 1927 (1er avril 1952), Maroc.
Beaumont (Maurice), 14 janvier 1928 (1er janvier 1951), 9e R. M. (écoles).
Cesari (Noël), 27 septembre 1918 (1er janvier 1951), 9e R. M.
Vanier (Robert), 6 juillet 1922 (1er janvier 1952), 6e R. M.
Egalon (Jean), 21 janvier 1926 (1er juin 1952), F. F. Allemagne.
Deneuville (Pierre), 13 juin 1923 (1er octobre 1948), 2e R. M.
Thibaut (Jean), 23 juin 1922 (16 novembre 1945), 10e R. M.
Vaillant (Yvon), 5 septembre 1923 (1er mai 1953), 1re R. M.
Holliez (Robert), 27 janvier 1953 (1er novembre 1951), F. F. Allemagne.
Guyot (Victor), 25 mai 1920 (1er août 1952), 2e R. M.
Durand (Robert), 23 septembre 1923 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
Renou (Robert), 4 octobre 1924 (1er octobre 1950), 8e R. M.
Ranucci (Martin), 4 mars 1925 (1er mai 1950), 6e R. M.
Peltier (Paul), 25 janvier 1919 (1er janvier 1948), 2e R. M.
Chevalier (Claude), 21 décembre 1925 (1er décembre 1950), F. F. Allemagne.
Tabacchi (Gabriel), 10 août 1925 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis.

Allard (André), 15 septembre 1930 (1er mai 1953), 2e R. M.
Buil (Georges), 10 mai 1931 (16 septembre 1953), 8e R. M.
Dath (André), 19 juin 1930 (1er juin 1953), 4e R. M.
Devaux (Jérôme), 17 septembre 1925 (19 octobre 1953), 1re R. M.
Faurien (Francis), 4 septembre 1929 (1er février 1951), 6e R. M.
Foujeanet (Raymond), 8 novembre 1931 (16 avril 1953), 10e R. M.
Jaffro (Michel), 20 mai 1933 (21 novembre 1952), Maroc.
Kochert (Gérard), 24 décembre 1932 (26 mai 1953), 7e R. M.
Louis (Jacques), 9 juillet 1931 (16 novembre 1953), 10e R. M.
Mahuet (Raymond), 11 janvier 1929 (9 mars 1953); 8e R. M.
Mignot (Claude), 10 octobre 1932 (16 octobre 1951), Maroc.
Muller (Aloyse), 27 juillet 1931 (15 octobre 1952), 6e R. M.
Sansac (Hubert), 16 octobre 1932 (8 août 1953), 7e R. M.
Lapierre (André), 1er juin 1931 (1er mars 1953), 10e R. M.
Bassinet (Jean), 5 septembre 1931 (1er mars 1953), 10e R. M.
Rombert (Jean), 12 février 1930 (23 février 1953), F. F. Allemagne.
Stoffel (Paul), 20 octobre 1931 (20 février 1953), 6e R. M.
Dumas (Louis), 16 février 1932 (16 février 1953), Maroc.
Commiot (Claude), 30 mars 1931 (15 février 1953), F. F. Allemagne.
Velly (Henry), 12 mai 1930 (7 février 1953), 6e R. M. (écoles).
Ferre (Jean-Louis), 4 avril 1931 (29 janvier 1953), 9e R. M.
Cully (Roger), 13 août 1931 (27 janvier 1953), 8e R. M.
Rouffet (Claude), 26 janvier 1934 (26 janvier 1953), 6e R. M.
Lescat (Jean), 23 janvier 1934 (23 janvier 1953), Tunisie.
Cordier (Michel), 4 décembre 1931 (21 janvier 1953), 6e R. M.
Joly (Claude), 19 août 1933 (7 janvier 1953), Maroc.
Riot (Robert), 22 juin 1932 (20 décembre 1952), 10e R. M.
Brun (André), 16 juillet 1930 (20 décembre 1952), 10e R. M.
Deveaud (Bernard), 27 août 1932 (13 décembre 1952), Maroc.
Le Guyader (Joseph), 9 août 1930 (3 décembre 1952), 1re R. M.

SOUS-OFFICIER SPÉCIALISTE MÉCANICIEN PHOTOGRAPHE D'AVIATION LÉGÈRE D'OBSERVATION D'ARTILLERIE

Adjudant-chef.

Latour (Jean), 15 février 1908 (25 avril 1952), Maroc.

SOUS-OFFICIER SPÉCIALISTE DE DÉTECTION ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE

Maréchal des logis chef.

Ponsart (Lucien), 15 février 1927 (1er avril 1952), 4e R. M.

SOUS-OFFICIERS SPÉCIALISTES GÉOGRAPHES

Adjudant.

Berthier (Marcel), 24 septembre 1915 (15 octobre 1945), F. F. Allemagne.

Maréchal des logis.

Laillaut de Wacquant (Michel), 17 mai 1931 (6 février 1953), 7e R. M.

TOUR SPÉCIAL

Adjudant.

Quenot (Marcel), 21 janvier 1918 (16 octobre 1945), 6e R. M.

IV. — **Train.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Potier (Jean), 15 août 1914 (1er octobre 1951), 9e R. M.
Himene (Théophile), 11 octobre 1914 (27 janvier 1950), 1er R. M.
Casalta (Jean-Pierre), 23 septembre 1917 (1er novembre 1945), 2e R. M.
Karg (Joseph), 10 mars 1916 (1er septembre 1945), 6e R. M.
Duroulet (Louis), 20 avril 1915 (1er septembre 1945), 1er R. M.
Papin (René), 19 février 1915 (1er août 1945), F. F. Allemagne.
Chauvin (Placide), 5 décembre 1915 (1er juin 1945), 3e R. M.
Logette (Raymond), 29 mars 1916 (1er juin 1945), 7e R. M.

Adjudants.

Rodriguez (Jean), 4 décembre 1923 (1er octobre 1949), Maroc.
Thomas (Marcel-Louis), 21 octobre 1918 (1er janvier 1946), 9e R. M.
Herzog (Camille), 20 novembre 1919 (1er avril 1945), 10e R. M.
Rolando (Joseph), 6 octobre 1919 (1er avril 1945), 10e R. M.
Cotte (Antonin), 24 février 1920 (19 janvier 1945), 6e R. M.
Duvaut (Armand), 14 février 1917 (23 décembre 1943), F. F. Allemagne.
Borderies (Maurice), 28 octobre 1919 (6 janvier 1950), 5e R. M.
Pla (Vincent), 23 août 1923 (1er juillet 1953), 5e R. M.
Camus (Anicet), 2 août 1920 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
Prud'homme (René), 21 avril 1921 (1er avril 1952), Maroc.
Mortelette (Louis), 28 juin 1914 (1er avril 1948), Maroc.
Lederle (Eugène), 7 novembre 1918 (1er avril 1952), 4e R. M.
Mesnard (Michel), 14 juin 1925 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Delas (André), 15 novembre 1920 (1er janvier 1952), 4e R. M.

Maréchaux des logis-majors.

Bourisse (Georges), 21 août 1923 (1er janvier 1953), 1er R. M.
Hieramente (Marcel), 3 mai 1920 (16 octobre 1945), F. F. Allemagne.
Pontacq (Pascal), 5 juillet 1922 (15 octobre 1945), 3e R. M.
Malherbe (Charles), 2 mai 1916 (1er septembre 1945), 3e R. M.
Duhamel (Victor), 3 décembre 1916 (1er août 1945), 6e R. M.
Boussion (Daniel), 12 décembre 1921 (15 décembre 1944), 5e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Boue-Bigne (Pierre), 10 septembre 1928 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
Michel (Georges), 2 août 1928 (1er janvier 1952), 6e R. M.
Turrel (Jean-Baptiste), 5 octobre 1923 (1er avril 1953), 8e R. M.
Masson (Jacques), 3 janvier 1915 (1er janvier 1951), 1er R. M.
Saunier (Roland), 20 septembre 1925 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
Godin (Serge), 8 mars 1929 (1er janvier 1953), 4e R. M

Aymard (Lucien), 27 octobre 1920 (1er octobre 1953), 1er R. M.
Goudiguen (Jean), 23 juillet 1924 (1er août 1953), 3e R. M.
Chaffard (Maurice), 1er décembre 1924 (1er novembre 1952), 10e R. M.
Le Mabo (Jean), 28 janvier 1921 (1er août 1950), 1er R. M.
Puccio (Lucien), 3 avril 1923 (1er décembre 1951), 10e R. M.
Trichard (Jacques), 19 août 1923 (1er octobre 1953), 1er R. M.
Deruyck (Jacques), 2 mai 1922 (1er janvier 1952), 9e R. M.
Berteau (Pierre), 26 novembre 1926 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Faglin (Gaston), 2 avril 1923 (1er juillet 1951), 9e R. M.
Colas (Rémy), 8 octobre 1922 (1er janvier 1948), Maroc.
Rousseaux (Lucien), 18 novembre 1926 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
Leneutre (Ovide), 19 mars 1918 (8 mai 1945), F. F. Allemagne.
Abaziou (Fernand), 26 juin 1926 (1er novembre 1950), 5e R. M.
Cornu (Camille), 8 mai 1921 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
Bertel (Bernard), 12 novembre 1926 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
Edouard (Paul), 3 février 1921 (1er octobre 1947), F. F. Allemagne.
Barre (Jean), 8 novembre 1921 (1er septembre 1949), F. F. Allemagne.
Chauveau (Robert), 11 juillet 1923 (1er décembre 1949), F. F. Allemagne.
Reibel (René), 22 décembre 1924 (1er juillet 1947), F. F. Allemagne.
Ghirri (Christian), 11 décembre 1914 (22 juillet 1950), 6e R. M.
Secardin (Marcel), 20 septembre 1919 (1er août 1950), F. F. Allemagne
Doinel (Roger), 10 octobre 1926 (1er juillet 1953), Maroc.

Maréchaux des logis.

Bruley (Raymond), 22 octobre 1927 (1er janvier 1952), 6e R. M.
Arthaud (René), 18 novembre 1929 (1er novembre 1950), 8e R. M.
Dichlian (Laurent), 23 juillet 1929 (1er avril 1953), 10e R. M.
Lenormand (Jean-Jacques), 16 mai 1926 (23 avril 1952), 1er R. M.
Bugay (Brunislass), 21 mai 1924 (1er octobre 1949), 6e R. M.
Barthelemy (Emile), 17 mai 1930 (1er janvier 1951), 9e R. M.
Fleury (André), 5 juillet 1929 (1er septembre 1952), 7e R. M.
Ding (Georges), 27 janvier 1927 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
Burglen (Albert), 16 août 1920 (1er août 1951), F. F. Allemagne.
Le Ny (Henri), 27 mai 1922 (1er avril 1951), 3e R. M.
Brionne (Marcel), 18 février 1926 (1er février 1953), F. F. Allemagne.
Pont (Roger), 4 mai 1927 (1er août 1947), F. F. Allemagne.
Fant (Elsio), 28 octobre 1921 (1er avril 1947), 10e R. M.
Grassa (Charles), 10 janvier 1932 (25 février 1949), Tunisie.
Gauthier (Pierre), 2 octobre 1927 (1er mars 1952), 3e R. M.
Mehault (Joseph), 14 mai 1927 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.
Rapiteau (Arsène), 6 juillet 1922 (16 janvier 1951), 1er R. M.
Andreani (Michel), 15 novembre 1929 (16 décembre 1952), 9e R.M.
Zerrag (Mohamed ben Tahar), présumé en 1920 (1er avril 1953), 10e R. M.
Nachtegale (Marcel), 20 avril 1920 (1er mai 1950), F. F. Allemagne.
Parache (Robert), 22 octobre 1924 (1er juillet 1952), 3e R. M.
Dehaye (Serge), 18 octobre 1925 (1er mai 1952), 1er R. M.
Abdelkrim (Abdesslem), 12 février 1924 (1er mars 1952), 10e R. M.
Carlet (Marc), 10 août 1925 (1er juillet 1947), F. F. Allemagne.
Pleut (Serge), 18 septembre 1923 (1er juillet 1950), Tunisie.
Christel (Henri), 19 novembre 1926 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
Poupin (Norbert), 31 juillet 1925 (1er juin 1950), F. F. Allemagne.
Hazo (Gérard), 15 août 1928 (1er août 1950), F. F. Allemagne.
Thevenet (André), 27 avril 1925 (1er juillet 1951), 6e R. M.
Paviot (Maurice), 8 novembre 1926 (1er mai 1951), 7e R. M.
Catrou (Yvon), 21 mai 1925 (1er janvier 1951), 4e R. M.
Machebœuf (Théodore), 10 décembre 1926 (1er juillet 1951), 10e R. M.
Thiriau (Edouard), 6 juillet 1926 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
Bolf (Roland), 18 novembre 1927 (1er juillet 1951), 6e R. M.
Gilabert (Aristide), 18 juin 1928 (1er avril 1951), 10e R. M.
Château (Roland), 14 septembre 1926 (1er avril 1951), 7e R. M.
Duges (Paul), 23 mars 1925 (1er décembre 1951), 9e R. M.
Muller (Emile), 2 août 1925 (1er juin 1950), F. F. Allemagne.
Rodo (Pierre), 12 juillet 1920 (1er mai 1951), 4e R. M.
Pougeaud (Fernand), 4 août 1926 (19 octobre 1949), F. F. Allemagne.
Gueguano (Jean), 3 août 1924 (1er février 1951), F. F. Allemagne.
Billet (Jean), 15 septembre 1930 (1er novembre 1951), 1er R. M.
Poli (Joseph), 16 février 1927 (1er décembre 1951), Maroc.
Gay (Louis), 25 octobre 1922 (1er août 1951), 1re R. M.
Grenier (Jean), 1er juin 1923 (1er juillet 1951), 1re R. M.
Dubrana (Jean), 2 septembre 1926 (1er mars 1951), 3e R. M.
Dumont (Marc), 4 novembre 1925 (1er janvier 1952), 4e R. M.
Beaulieu (Louis), 10 février 1925 (1er novembre 1951), 7e R. M.
Auzou (René), 6 avril 1925 (1er juin 1950), 5e R. M.
Frelin (Augustin), 15 octobre 1926 (23 avril 1952), F. F. Allemagne.
André (Georges), 17 août 1926 (16 février 1952), F. F. Allemagne.
Gangnard (René), 22 septembre 1927 (1er février 1952), 1re R. M.
Mantion (Jean-François), 12 avril 1927 (1er avril 1952), 6e R. M.
Larrosa (Antoine), 9 février 1926 (1er novembre 1952), 5e R. M.
S. N. P. Abdelkader Ould Abdelmalek, 23 janvier 1919 (1er juin 1952), 10e R. M.
Dorée (Christian), 23 juin 1928 (1er avril 1951), Maroc.
Veschi (Albert), 13 juin 1922 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Gouloumes (Marc), 7 novembre 1925 (1er juin 1951), F. F. Allemagne.
Nicoli (Pierre), 20 janvier 1927 (1er mars 1952), F. F. Allemagne.
Gnerro (Georges), 14 septembre 1927 (7 novembre 1948), 1re R. M.
Delapierre (Jean-Charles), 28 mars 1918 (1er janvier 1952), 1re R. M.

V. — Transmissions.

Tour normal

a) Arme

Adjudants-chefs.

Beugnon (Jean), 19 janvier 1915 (1er janvier 1948), 6e R. M.
Gorlou (André), 23 août 1916 (1er janvier 1951), 4e R. M.
Viard (Roger), 27 septembre 1917 (1er août 1945), 10e R. M.
Thierry (Lucien), 10 janvier 1915 (12 juillet 1945), 4e R. M.

Adjudants.

Lapeyre (Gabriel), 9 novembre 1922 (1er octobre 1952), 7e R. M.
Granata (Joseph), 1er octobre 1921 (1er octobre 1952), Tunisie.
Thebault (Jacques), 25 avril 1926 (1er avril 1953), 10e R. M. (écoles).
Daval (Bernard), 16 septembre 1923 (1er avril 1952), 10e R. M. (écoles).
Habert (André), 7 mai 1924 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Gourry (Henri), 23 mai 1923 (1er juin 1949), F. F. Allemagne.
Gidel (Gaston), 4 septembre 1920 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.
Bertholus (Jean), 12 mai 1920 (1er mars 1948), F. F. Allemagne.
Pappola (François), 14 avril 1919 (16 mai 1946), Tunisie.

Sergents-majors.

Ravasco (Marcel), 18 mai 1923 (16 juillet 1953), Maroc.
Dey (Jean), 17 juin 1924 (1er mai 1950), F. F. Allemagne.
Lorrain (Raymond), 28 avril 1921 (1er janvier 1953), 10e R. M. (écoles).
Chaigneau (Michel), 28 septembre 1926 (1er avril 1952), 3e R. M.
Parcille (Pierre), 28 mars 1926 (1er février 1952), 1re R. M.
Plotton (Alphonse), 23 août 1921 (1er septembre 1952), F. F. Allemagne.

Sergents-chefs.

Mondon (Jean), 8 novembre 1921 (1er janvier 1950), 8e R. M.
Provost (Marcel), 21 avril 1925 (1er mars 1953), F. F. Allemagne.
Jaines (Roger), 27 août 1927 (1er décembre 1950), 6e R. M.
Mignot (Romain), 16 juin 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Espouy (Pierre), 21 novembre 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
Rebouilat (André), 19 août 1926 (1er octobre 1950), F. F. Allemagne.
Hivert (Robert), 11 septembre 1928 (1er novembre 1953), 1re R. M.
Bertrand (Pol), 24 février 1920 (1er avril 1950), 1re R. M. (écoles).
Micoud (Serge), 29 août 1926 (1er janvier 1952), 9e R. M.
Roge (Charles), 6 février 1921 (1er novembre 1951), 3e R. M.
Truel (Henri), 11 avril 1926 (1er juin 1950), 1re R. M.
Rouzoul (René), 27 juillet 1920 (5 septembre 1945), 2e R. M.
Mathieu (Pierre), 15 mai 1926 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
Olivieri (Antoine), 17 mars 1927 (1er mai 1952), Tunisie.
Lespinasse (Guy), 26 janvier 1928 (1er janvier 1951), 7e R. M.
Lacassin (René), 1er juillet 1923 (1er décembre 1950), 5e R. M.
Renaud (Robert), 25 mai 1927 (1er avril 1953), 6e R. M.
Eck (Prosper), 20 septembre 1925 (1er janvier 1952), 6e R. M.
Scouarnec (Pierre), 14 septembre 1926 (1er juillet 1951), 3e R. M. (écoles).
Metral-Bioley (Fernand), 13 août 1929 (1er juillet 1953), 1re R. M.
Rouvres (François), 16 mai 1927 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.

Sergents.

Foucault (René), 19 février 1928 (1er novembre 1950), 6e R. M.
Parcollet (Marcel), 17 décembre 1929 (1er juillet 1952), 1re R. M.
Bruneau (Georges), 17 février 1932 (11 mars 1953), F. F. Allemagne.
Grember (Edouard), 29 octobre 1932 (25 mars 1953), F. F. Allemagne.
Hallab (Brahim), 17 mars 1930 (1er décembre 1950), 1re R. M.
Renac (Michel), 13 janvier 1934 (31 juillet 1953), 2e R. M.
Broucke (Michel), 12 mars 1932 (25 mars 1953), 4e R. M.
Lecompte (Henri), 29 octobre 1932 (17 avril 1953), F. F. Allemagne.
Perez (Manuel), 12 octobre 1932 (15 décembre 1953), F. F. Allemagne.
Schoonheere (André), 6 juillet 1928 (1er janvier 1953), 6e R. M.
Delaunois (Raymond), 26 octobre 1929 (1er juillet 1952), 6e R. M.
Ribou (Philippe), 14 octobre 1939 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
Bauer (Henri), 9 mai 1932 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.

Bourgaut (Claude), 20 juin 1933 (1er novembre 1953), Tunisie.
Loys (Claude), 7 juin 1934 (29 septembre 1953), 1re R. M.
Petit (Jean), 15 octobre 1924 (1er avril 1949), F. F. Allemagne.
Kerjean (Pierre), 1er février 1925 (15 octobre 1950), 3e R. M.
Morisson (Achille), 21 janvier 1926 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Pichoir (Roger), 17 octobre 1926 (1er avril 1949), F. F. Allemagne.
Callebaut (Jean), 10 mars 1927 (5 janvier 1953), 10e R. M.
Martin (Pierre), 27 novembre 1924 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Namy (Pierre), 15 octobre 1928 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Lossouarn (Joseph), 26 septembre 1923 (1er novembre 1949), F. F. Allemagne.
Vogensthal (Pierre), 25 juillet 1928 (1er juillet 1949), 6e R. M.
Viltori (Roger), 22 janvier 1928 (1er juin 1951), 9e R. M.
Chaumard (Yves), 12 mai 1927 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
Seureau (Jacques), 25 mars 1929 (1er octobre 1952), Maroc.
Testanière (Eugène), 16 avril 1927 (1er février 1952), Maroc.
Fine (André), 23 février 1928 (1er février 1952), 8e R. M.
Bolatre (Christian), 15 février 1927 (1er septembre 1951), 2e R. M.
Pottier (René), 3 octobre 1924 (1er janvier 1952), 1re R. M. (écoles).
Normand (Jacques), 19 juillet 1929 (1er décembre 1951), 1re R. M.
Plaisance (Jean), 30 juin 1924 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
Brun (André), 2 septembre 1928 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
Bouhier (Gaston), 7 avril 1928 (1er décembre 1951), 1re R. M.
Petillon (Robert), 8 septembre 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
Duluc (Jean), 7 avril 1929 (16 septembre 1950), 8e R. M.
Morpho (Charles), 25 août 1928 (1er février 1951), 6e R. M.
Dolbois (Robert), 21 janvier 1928 (1er février 1952), 1re R. M.
Spital (Pierre), 7 avril 1928 (1er avril 1952), Tunisie.
Prats (Michel), 18 octobre 1928 (1er février 1953), 10e R. M.
Castex (Roland), 5 novembre 1929 (1er janvier 1952), 10e R. M.
Bergeaud (Henri), 5 juillet 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
Vincent (Jacques), 21 avril 1928 (1er décembre 1951), 1re R. M.
Krieger (Raymond), 23 mai 1927 (1er juin 1952), F. F. Allemagne.
Moreau (Paul), 6 novembre 1928 (1er septembre 1952), 7e R. M.
Wolff (Edmond), 19 novembre 1929 (1er juillet 1951), 2e R. M.
Puigbert (Yves), 4 décembre 1929 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
Fouchier (Raymond), 9 mars 1927 (1er mai 1951), F. F. Allemagne.
Faye (André), 3 mars 1930 (1er septembre 1952), 8e R. M.
Bonifacy (Dominique), 19 mai 1927 (1er juin 1952), 10e R. M.
Ragault (Pierre), 4 février 1929 (1er mai 1951), 1re R. M.

b) SERVICE

Adjudants-chefs.

Fromenteil (Maurice), 2 septembre 1922 (1er avril 1953), 5e R. M.
Durand (Marc), 8 avril 1915 (1er octobre 1953), 1re R. M.
Combes (Antoine), 24 septembre 1913 (1er octobre 1953), 1re R. M.

Adjudant.

Morvan (Joseph), 3 novembre 1917 (2 avril 1952), 1re R. M.

SOUS-OFFICIERS BREVETÉS CHIFFREURS D'ÉTAT-MAJOR

Sergent-major.

Fabreguettes (Pierre), 19 février 1921 (1er octobre 1952), 9e R. M.

Sergent-chef.

Briffaut (Joseph), 19 juin 1922 (1er avril 1950), 1re R. M.

VI. — **Cadre des agents de chancellerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Varloteaux (Raymond), 29 octobre 1914 (10 février 1946), 6e R. M.
Mantz (Gilbert), 18 janvier 1914 (15 février 1946), 6e R. M.
Sicaud (Jean), 20 juin 1911 (1er octobre 1953), 4e R. M.
Rousseau (Roger-Maurice), 15 août 1918 (1er octobre 1953), administration centrale
Jacquet (Marcel), 28 mars 1915 (1er octobre 1953), Maroc.

Adjudants.

Sarazin (Fernand), 4 septembre 1918 (1er juillet 1953), administration centrale.
Defontaine (Pierre), 6 août 1918 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
Queyroux (Georges), 9 juin 1916 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
Duchateau (Ernest), 18 juillet 1914 (1er octobre 1953), 5e R. M.

VII. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Morisot (Marius), 16 novembre 1906 (25 mars 1943), 6e R. M.
Vezat (Marie), 22 janvier 1909 (1er janvier 1946), 8e R. M.
Bourachot (Jean), 21 août 1911 (1er octobre 1945), 1re R. M.
Joessel (Alphonse), 10 décembre 1911 (1er octobre 1945), Maroc.

Adjudant.

Colomiers (Henri), 25 décembre 1913 (30 mai 1949), 5e R. M.

B. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AÉROPORTÉES MÉTROPOLITAINES

TOUR NORMAL

I. — **Infanterie.**

Adjudant.

Grociet (Eugène), 1er février 1920 (1er octobre 1953), 5e R. M.

Sergents-chefs.

Lauriac (Robert), 9 mai 1923 (1er avril 1953), 5e R. M.
Sergeant (Claude), 24 mai 1927 (1er juillet 1951), 10e R. M.
Pauporte (Christian), 10 juillet 1928 (1er mars 1951), 5e R. M.
Pages (Ernest), 22 septembre 1918 (1er septembre 1948), 10e R. M.
Milja (Pierre), 9 octobre 1929 (1er novembre 1953), 5e R. M.

Sergents.

Blachier (Gilbert), 23 mars 1929 (1er avril 1953), 5e R. M.
Gervais (René), 23 septembre 1930 (1er juin 1953), 5e R. M.
Lemoine (Georges), 3 avril 1926 (1er juillet 1952), 5e R. M.
Narecko (Ginès), 3 avril 1927 (1er août 1950), 5e R. M.
Saez (Jean-Pierre), 27 novembre 1933 (1er janvier 1953), 5e R. M.
Stevenin (Jean), 9 mars 1932 (16 avril 1952), 5e R. M.
Escande (Paul), 21 mai 1920 (1er février 1944), 5e R. M.
Renault (Robert), 15 décembre 1929 (1er mai 1953), 5e R. M.
Descostes (Jacques), 10 mars 1929 (1er octobre 1952), 5e R. M.
Calvet (René), 30 juin 1923 (15 janvier 1952), 5e R. M.
Bidou (Albert), 14 septembre 1930 (1er janvier 1952), 5e R. M.
Bouchnooghe (Claude), 19 juillet 1929 (1er janvier 1952), 10e R. M.
Gaitte (Pierre), 22 septembre 1930 (18 octobre 1951), 5e R. M.
Lhermite (Michel), 18 février 1932 (24 juillet 1951), 10e R. M.
Bellencontre (Robert), 21 décembre 1929 (25 avril 1951), 1re R. M.
Bastiani (Napoléon), 12 novembre 1926 (4 avril 1951), 10e R. M.
Capou (Philippe), 26 janvier 1927 (1er août 1950), 5e R. M.
Petit (Marcel), 29 mars 1924 (28 février 1950), 5e R. M.
Badal (Jean), 30 octobre 1921 (22 février 1950), 5e R. M.
Pasdeloup (Roger), 8 décembre 1922 (9 novembre 1948), 7e R. M.
Mundubeltz (Edouard), 16 mars 1912 (16 août 1947), 5e R. M.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Adjudant-chef.

Bardon (Eugène), 7 mars 1915 (1er août 1948), 3e R. M.

Adjudant.

Girard (Maurice), 6 mai 1923 (1er avril 1953), 5e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Reylard (Jacques), 16 août 1927 (1er juin 1953), 5e R. M.
Costa (René), 4 novembre 1930 (1er janvier 1953), 5e R. M.

III. — **Artillerie.**

Maréchaux des logis.

Rancelin (Roger), 28 février 1928 (1er juillet 1952), 5e R. M.
Barbet (Gérard), 19 juin 1930 (1er juin 1953), 5e R. M.

IV. — **Train.**

Adjudants.

Félix (Robert), 29 novembre 1921 (1er avril 1952), 10e R. M.
Chambon (Frédéric), 28 février 1921 (1er juillet 1953), 5e R. M.
Sicre (André), 12 avril 1912 (15 avril 1951), 5e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Roige (François), 16 octobre 1916 (23 janvier 1947), 5e R. M.
Jeuncourt (Georges), 8 juillet 1919 (16 décembre 1944), 5e R. M.

V. — **Transmissions (arme).**

Sergent-chef.

Chiffoleau (René), 7 août 1926 (1er janvier 1952), 5e R. M.

VI. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef (non breveté).

Fayot (Alfred), 24 décembre 1917 (1er octobre 1950), 4e R. M.

VII. — **Génie.**

Adjudants.

Mayeur (Raymond), 6 mars 1925 (1er juillet 1953), 5e R. M.
Geurmandin (Emile), 13 mars 1920 (1er juillet 1951), 5e R. M.

Sergent.

Caretti (Louis), 1er janvier 1926 (1er octobre 1950), 5e R. M.

VIII. — **Matériel.**

Maréchaux des logis.

Le Foulgoc (Joseph), 22 août 1922 (1er avril 1950), Maroc.
Rolland (Rémy), 18 décembre 1933 (1er mai 1953), 5e R. M.

II. — *MISES EN ROUTE*

Tous les sous-officiers ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er mars 1954 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau), transmise par leur chef de corps ou de service pour rejoindre le D. I. M. de Marseille en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. Les titres de permission de ces derniers porteront la mention « ... jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement »). Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'A. F. N. signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 janvier 1954, les sous-officiers d'A. F. N. bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er mars 1954, être en mesure de répondre à la convocation de la direction des transports militaires en A. F. N. (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service, adresseront à cette direction, en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau), avant le 25 janvier 1954, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en A. F. N. des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être portés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 janvier 1954, terme de rigueur (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle 1, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section), à Saïgon.

Cet état établi sur le format 13,5×21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p.p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 29 décembre 1953 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 29 décembre 1953, M. de Boissieu (Michel), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer les fonctions de sous-directeur au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Dans cette situation, M. de Boissieu continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Nomination d'un sous-directeur.

Par arrêté du 29 décembre 1953, M. de Boissieu (Michel), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité, est nommé sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à compter du 1er janvier 1954, en remplacement de M. Gibert, appelé à d'autres fonctions.

Modalités de liquidation et de gestion des organismes d'habitations à loyer modéré par l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré.

Le ministre de la reconstruction et du logement et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété, et notamment son article 34, modifié par l'article 3 de la loi du 10 avril 1925, et l'article 31 de la loi du 30 janvier 1926;

Vu la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme d'habitations à loyer modéré et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation;

Vu le décret du 16 septembre 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 31 de la loi du 30 janvier 1926, modifié et complété par l'article 13 du décret du 24 mai 1938;

Vu l'article 11 de la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation des habitations à loyer modéré et instituant un régime provisoire de prêts;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1948 relatif à la participation de l'Etat aux frais exposés par l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré pour la liquidation des sociétés d'habitations à loyer modéré et des sociétés de crédit immobilier,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liquidation des organismes d'habitations à loyer modéré et sociétés de crédit immobilier défaillants est assurée par l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré, en accord avec les services intéressés du ministère des finances et du ministère de la reconstruction et du logement.

Conformément à l'article 13 du décret du 24 mai 1938, les frais de liquidation sont prélevés sur le produit de la redevance instituée par les articles 31 de la loi du 30 janvier 1926 et 67 de la loi du 30 mars 1929, modifiée par la loi du 30 avril 1933. Leur remboursement est effectué annuellement d'après les états justificatifs produits par l'union et arrêtés par le ministre des finances et le ministre de la reconstruction et du logement.

Il sera alloué à l'union pour la couverture des frais exposés pour l'année 1953, une provision de 700.000 F.

Art. 2. — Lorsque l'union nationale des fédérations des organismes d'habitations à loyer modéré intervient en vue de faciliter la gestion des organismes d'habitations à loyer modéré et des sociétés de crédit immobilier, les frais exposés sont couverts par une rémunération allouée par l'organisme géré. Le montant et les modalités de cette rémunération sont fixés après accord du ministre de la reconstruction et du logement.

Art. 3. — Le personnel de l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré chargé des opérations de liquidation et de gestion visées aux articles 1er et 2 ci-dessus ne pourra, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, intervenir à titre personnel ou par personne interposée dans la direction, la gestion ou le financement d'un organisme d'habitations à loyer modéré, ou de société de crédit immobilier.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent celles de l'arrêté du 18 novembre 1948.

Art. 5. — Le directeur de la construction, le directeur du Trésor et le chef du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1953.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CAMILLE BONNOME.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Date du concours pour l'emploi d'inspecteur élève des douanes et droits indirects.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté interministériel du 28 octobre 1953 autorisant en 1954 le recrutement d'inspecteurs élèves des douanes et droits indirects;

Vu le décret n° 49-1493 du 21 novembre 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de recrutement et de stage des inspecteurs élèves des douanes et droits indirects;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1949 et notamment son article 1er relatif aux conditions d'admission et au programme du concours d'inspecteur élève des douanes et droits indirects;

Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Est fixée aux 2 et 3 septembre 1954 la date des épreuves écrites du concours organisé dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 28 octobre 1953 pour le recrutement d'inspecteurs élèves des douanes et droits indirects.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
PIERRE DEHAYE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 24 décembre 1953 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin à Decazeville (Aveyron).

Par décret en date du 24 décembre 1953, est déclarée d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin sur les terrains et bâtiments sis 48 et 50, avenue Laromiguière, lieudit Roc-Massif, à Decazeville (Aveyron).

Les terrains et bâtiments nécessaires à cette installation inscrits au cadastre sous les numéros 366, 365/442, 365, 356, 439/P, 444/P, 365/P, 366/P, 365 P, de la section A, au lieudit Roc-Massif, 48 et 50, avenue Laromiguière, et appartenant à M. Combatalade (Alfred), résidant en république Argentine, seront acquis soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les conditions prévues par les lois et décrets susvisés.

Les dépenses résultant de l'acquisition des terrains et bâtiments susvisé seront imputées sur les crédits ouverts à ce titre au budget du ministère de l'éducation nationale.

Modification du règlement de la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (beaux-arts),

Vu le décret du 30 septembre 1883 portant organisation de l'école nationale supérieure des beaux-arts;

Vu les décrets des 7 juin et 3 août 1949 portant réorganisation du conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts;

Vu le décret du 9 octobre 1953 relatif à l'organisation de l'enseignement de l'école nationale supérieure des beaux-arts;

Vu l'arrêté du 1er août 1949 relatif au règlement de la section d'architecture;

Vu l'avis émis le 13 octobre 1953 par le comité consultatif de l'enseignement de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement de la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts est modifié ainsi qu'il suit à dater du 1er décembre 1953:

. . . . . .

TITRE V. — *Conseil de l'enseignement de l'architecture.*

« *Art.* 48. — Un conseil de l'enseignement de l'architecture, dont la composition est fixée par l'article 48 *bis* ci-après, se réunit chaque mois à l'école nationale supérieure des beaux-arts sur la convocation de son président. Ses attributions sont les suivantes:

« 1° Il coordonne les études théoriques, techniques et pratiques de la section d'architecture;

« 2° Il assiste l'administration dans l'établissement des horaires des cours, des concours et des études;

« 3° Il examine les programmes de concours que lui proposent les professeurs de théorie et de construction ainsi que les programmes de ceux de ses membres chargés de la rédaction des programmes de concours de fondation, à l'exclusion du sujet de la composition d'éléments d'architecture du concours d'admission;

« 4° Il entend les professeurs titulaires de chaires qui lui font l'exposé des matières traitées dans leurs cours.

« 5° Il choisit avec le professeur de construction et le professeur de théorie les conférenciers de la section d'architecture.

« *Art.* 48 bis. — Le conseil de l'enseignement de l'architecture est placé sous la présidence du directeur de l'école. Il comprend des membres de droit et des membres désignés pour un an par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale sur la proposition du directeur de l'école.

« Les membres de droit sont:

« 1° Le professeur de théorie;

« 2° Le professeur de construction;

« 3° Les architectes, membres du conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts en exercice, soit:

« Un chef d'atelier intérieur d'architecture;

« Un chef d'atelier extérieur d'architecture;

« Un délégué des écoles régionales;

« Un architecte non professeur;

« 4° Le sous-directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts qui remplit les fonctions de secrétaire.

« Les membres désignés pour un an par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale sur la proposition du directeur de l'école sont:

« 1° Un chef d'atelier intérieur;

« 2° Un chef d'atelier extérieur;

« 3° Un chef d'atelier des écoles régionales;

« 4° Deux architectes non professeurs dont un membre de l'Institut.

« Les fonctions des membres désignés pour un an peuvent être renouvelées ».

. . . . . .

TITRE VI. — *Fondations et legs.*

. . . . . .

TITRE VII. — *Collections et bibliothèques. — Vacances.*

. . . . . .

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1953.

ANDRÉ CORNU.

Utilisation par les médecins et adjointes d'hygiène scolaire et universitaire, pour assurer l'exécution de leur service, de motocyclettes, vélomoteurs, bicyclettes à moteur auxiliaire ou bicyclettes leur appartenant.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Les médecins et adjointes d'hygiène scolaire et universitaire sont autorisés à faire usage, pour assurer l'exécution de leur service, de motocyclettes, vélomoteurs, bicyclettes à moteur auxiliaire ou bicyclettes leur appartenant.

Art. 2. — Les intéressés percevront, dans les conditions énoncées aux articles 36, 39, 40 et 41 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953, les indemnités prévues et dont les taux sont fixés aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 21 mai 1953.

Art. 3. — Les agents autorisés à se servir de leur motocyclette, vélomoteur ou bicyclette à moteur auxiliaire devront, en matière d'assurance, satisfaire aux conditions de l'article 37 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953.

Art. 4. — Les bénéficiaires de cette autorisation ne pourront en aucun cas prétendre à indemnités pour dommages subis par leur véhicule.

Art. 5. — La liste des agents appelés à bénéficier de l'autorisation prévue à l'article 1er ci-dessus sera arrêtée par décision du directeur de l'enseignement supérieur visée par le contrôleur des dépenses engagées.

Art. 6. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Administration centrale.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Bessat (Robert), adjoint administratif de classe exceptionnelle au ministère de l'éducation nationale, est détaché pour exercer les fonctions de commis de l'administration académique de classe exceptionnelle à l'inspection principale de l'enseignement technique à Marseille pendant une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 23 décembre 1953, Mlle Sonrel (Micheline), employée de bureau titulaire au secrétariat de l'académie de Paris, est détachée auprès de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, à dater du 16 septembre 1953 et pour la durée de son stage d'adjoint administratif.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Le Breton (Henri), professeur à la faculté de droit de l'université de Lille, est placé en position de détachement et mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine, du 1er novembre 1951 au 30 septembre 1953 (faculté de droit de Hanoï et institut d'études juridiques et économiques de Phnom-Penh).

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 23 décembre 1953, Mlle Tellier, intendante universitaire, est maintenue en position de détachement auprès du ministre de la justice pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer les fonctions d'intendante des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Ziegle (Henri), professeur agrégé des lettres en exercice jusqu'au 15 octobre 1950 au lycée Montaigne de Bordeaux (annexe d'Arcachon), est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période allant du 16 octobre 1950 au 30 septembre 1951 en vue de servir à l'inspection générale de l'enseignement du département de la France d'outre-mer.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Vanneuville (Roger), instituteur de 3e classe du département du Nord, est maintenu du 16 juillet 1949, pour une durée de cinq ans, à la disposition du directeur général des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais pour exercer ses fonctions de conseiller pédagogique attaché à la direction générale.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Boisson (Roger), inspecteur primaire (1re classe), continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions d'inspecteur primaire à Tunis pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 23 décembre 1953, les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1952 plaçant M. Rouanet (Marcel), inspecteur de la jeunesse et des sports, en position de détachement auprès du centre régional de l'éducation physique et des sports de l'académie de Poitiers, pour exercer les fonctions de directeur de centre, sont rapportées.

M. Rouanet (Marcel) est placé en position de détachement d'office auprès du recteur de l'académie de Poitiers pour exercer les fonctions de directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Poitiers, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 23 décembre 1953, les dispositions des arrêtés des 11 septembre et 6 décembre 1952 portant détachement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports, pour exercer les fonctions de directeur et directeur adjoint de centre régional de l'éducation physique et des sports, sont rapportées.

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports ci-après désignés sont placés en position de détachement d'office auprès des recteurs d'académies, pour exercer les fonctions de directeur ou directeur adjoint de centre régional de l'éducation physique et des sports, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951:

MM.

Binet, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Rennes.
Erard, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Reims.
Gastaud, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports d'Aix.
Gantheret, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Dijon.
Lontrade, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Châtel-Guyon.
Marchand, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Strasbourg.
Pomies, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Voiron.
Seurin, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Bordeaux.
Tharaud, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Montpellier.
Ricordeau, directeur du centre régional d'éducation populaire d'Houlgate.
Carron, directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Toulouse.
Delon, directeur adjoint du centre régional de l'éducation physique et des sports d'Aix.
Leveugle, directeur adjoint du centre national d'éducation populaire de Marly-le-Roi.
Platel, directeur adjoint du centre régional de l'éducation physique et des sports de Phalempin.

Par arrêté du 23 décembre 1953, les dispositions de l'arrêté du 19 septembre 1952 plaçant M. Ragaine (Etienne), inspecteur de la jeunesse et des sports, en position de détachement pour exercer les fonctions de directeur du collège national de moniteurs d'éducation physique et des sports de Périgueux, sont rapportées.

M. Ragaine (Etienne) est placé en position de détachement d'office auprès du recteur de l'académie de Bordeaux pour exercer les fonctions de directeur du collège national de moniteurs d'éducation physique et des sports de Périgueux, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 23 décembre 1953, les dispositions de l'arrêté du 23 juin 1952 plaçant M. Potteau (Maurice), inspecteur de la jeunesse et des sports, en position de détachement auprès du centre régional de l'éducation physique et des sports de Roubaix, pour exercer les fonctions de directeur de centre, sont rapportées.

M. Potteau (Maurice) est placé en position de détachement d'office auprès du recteur de l'académie de Lille pour exercer les fonctions de directeur du centre régional de l'éducation physique et des sports de Roubaix, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Dunoyer (Joseph), maître d'éducation physique et des sports (C. S. 4e échelon), est maintenu en position de détachement (renouvellement), pour compter du 8 septembre 1950 et pour une période de cinq ans, auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées, en vue d'exercer ses fonctions à l'E. M. E. S. C. à Antibes (conseiller technique).

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur.

Par arrêté du 19 décembre 1953, la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur prévue par l'article 2 du décret du 11 mars 1946 susvisé est établie ainsi qu'il suit pour les facultés de pharmacie:

M. Audant (Antonin), Mlle Beaudesne, M. Bernanose, Mlle Besson, MM. Calas, Cheymol, Corriez, Damiens, Mlle Damnon, MM. Dastugue, Deysson, Diacono, Dorche, Ebel, Flahaut, Fourneau, Gazet du Chatelier, Gérald, Gesteau, Girard, Goris, Grégoire, Guérin, Harispe, Herlemont, Jacquemain, Jarousse, Kahane, Mmes Khouvine, Lasseur, MM. Lecop, Leroi, Malgras, Mangenot, Neudorffer, Osteux, Petit (Georges), Perrot, Piette, Plouvier, Ploquin, Quevauviller, Racine, Mlle Regnier, MM. Renault (Jean), Renault (Henri), Sabon, Soleil, Stanislas, Thiollais, Vanhems, Wahl, Wurtz.

Liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire et de secrétaire principal de l'administration académique.

Par arrêté en date du 10 décembre 1953:

M. Comte (Jacques), secrétaire de l'administration académique (faculté de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille) est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique.

M. Rouquairol (René), rédacteur de l'administration académique, est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire de l'administration académique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 24 décembre 1953 autorisant la chambre de commerce de Dieppe à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1911 concernant la perception des péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1911 pris pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 1950 qui a fixé en dernier lieu le tarif des péages perçus au port de Dieppe au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu la décision du 3 avril 1950 du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme qui a pris en considération l'avant-projet de travaux de remplacement par un ouvrage permanent des parties de l'appontement du Maroc, construites en 1916, au port de Dieppe, et a fixé le montant de la dépense autorisée;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 1950 portant affectation des péages susvisés aux charges assumées par la chambre de commerce au titre des travaux en cause;

Vu le décret du 25 novembre 1950 autorisant la chambre de commerce de Dieppe à contracter un emprunt de 33 millions de francs destiné à lui permettre d'assurer le financement de sa contribution aux travaux en cause;

Vu la décision du 23 février 1953 du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, qui a fixé à nouveau, après réévaluation, le montant de la dépense autorisée pour ces travaux;

Vu la délibération du 21 avril 1953 par laquelle la chambre de commerce a demandé l'autorisation de contracter un emprunt supplémentaire de 23.166.000 F en vue de faire face à l'augmentation de sa participation auxdits travaux,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Dieppe est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 23.166.000 F destiné à lui permettre d'assurer le financement de sa contribution aux travaux de remplacement par un ouvrage permanent des parties de l'appontement du Maroc construites en 1916, au port de Dieppe.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être conclu et réalisé en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne pourra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliqués à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêts et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Dieppe, au profit de la chambre de commerce.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

Décret du 24 décembre 1953 autorisant la chambre de commerce de Sète à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au commerce et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1911 concernant la perception des taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1911 pris pour l'application de cette loi;

Vu la loi du 23 décembre 1903 et le décret du 24 décembre 1912 qui ont institué au port de Sète des péages au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu la décision ministérielle du 4 juillet 1953 qui a approuvé l'avant-projet de travaux de reconstruction du quai de la Consigne, au port de Sète, avant-projet évalué à 40 millions de francs, et fixé aux deux tiers des dépenses d'amélioration de cet ouvrage la part de dépenses à la charge de la chambre de commerce;

Vu la délibération du 16 juillet 1952 par laquelle la chambre de commerce de Sète a demandé l'autorisation de contracter, en vue du financement de sa contribution aux travaux susvisés, un emprunt de 9 millions de francs gagé sur le produit d'une taxe à instituer sur le carburant embarqué au port de Sète sur les bateaux de pêche et sur les bateaux de plaisance;

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 octobre 1953 qui a institué au port de Sète, au profit de la chambre de commerce de cette ville, une taxe de péage sur le gas oil d'avitaillement à taux réduit embarqué sur les bateaux de pêche et sur les bateaux de plaisance et en a affecté le produit au payement de la contribution de cette compagnie aux travaux de reconstruction du quai de la Consigne, audit port, et notamment au service des emprunts qu'elle serait autorisée à contracter à cet effet,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Sète est autorisée à contracter un emprunt de 9 millions de francs en vue du payement de sa contribution aux travaux de reconstruction du quai de la Consigne, au port de Sète.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement, auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

L'amortissement dudit emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt — compte tenu du prix d'émission — ne pourra, en aucun cas, être supérieur à celui qui résulte du taux nominal d'intérêt pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt au moyen du produit de la taxe de 1 F par litre de gas oil embarqué au port de Sète sur les bateaux de pêche et sur les bateaux de plaisance, au profit de la chambre de commerce, et régulièrement affecté à ce service par l'arrêté interministériel du 20 octobre 1953.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

Décret du 28 décembre 1953 approuvant les modifications aux statuts de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 15 juillet 1845 relative notamment à la concession du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique;

Vu le décret du 31 août 1937 et la convention y annexée;

Vu la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, et notamment son article 46;

Vu l'ordonnance royale du 20 septembre 1845 autorisant la création de la Compagnie du chemin de fer du Nord;

Vu l'ordonnance royale du 20 septembre 1845 portant autorisation de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Compagnie du chemin de fer du Nord et approbation de ses statuts;

Vu les décrets des 30 juin 1857, 14 octobre 1933, 21 août 1938, 5 septembre 1941, 17 mars 1943, 12 janvier 1948 et 29 décembre 1949 approuvant les modifications apportées aux statuts de ladite société;

Vu la délibération prise par l'assemblée générale des actionnaires de ladite société, en date du 24 juin 1953 pour décider notamment la transformation de ladite société, la prorogation de sa durée et la modification de ses statuts, ensemble la lettre du président du conseil d'administration du 30 juin 1953;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée:

La résolution par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans son assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juin 1953, dont le procès-verbal est annexé au présent décret, a décidé la transformation de ladite compagnie en société anonyme soumise aux dispositions de la loi du 24 juillet 1867 et des textes qui l'ont modifiée.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Décret du 29 décembre 1953 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu la loi n° 53-51 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale);

Vu le décret n° 49-1036 du 20 juillet 1949 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Joseph-Teyssier (Claude), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, directeur de la navigation aérienne à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,
PAUL REVINAT.

Modification de l'arrêté du 3 novembre 1951 portant désignation des membres de la commission permanente de signalisation routière.

Par arrêté en date du 21 décembre 1953, a été modifié comme suit l'arrêté du 3 novembre 1951 portant désignation des membres de la commission permanente de signalisation routière:

Le paragraphe: « M. Duriez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur adjoint du laboratoire central des ponts et chaussées », est remplacé par le paragraphe: « Le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ou son représentant ».

Nomination d'un membre du conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 8 décembre 1953, M. Desforges, directeur des affaires économiques et du matériel naval au secrétariat d'Etat à la marine marchande, est nommé membre du conseil supérieur des transports, en remplacement de M. Courau.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 23 décembre 1953, en application de l'article 99 (§ 1er) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires, M. Bourbon (Roger), ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, 2e échelon, est placé en position de détachement auprès du secrétariat d'Etat à la marine marchande, pour une durée de trois ans, à compter du 15 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions de professeur d'hydrographie de 1re classe à l'école nationale de la marine marchande à Paris.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953:

M. Castres Saint-Martin (Michel), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, précédemment affecté au 2e arrondissement du service maritime des Bouches-du-Rhône, a été chargé, à compter du 1er novembre 1953, du 1er arrondissement de ce service, en remplacement de M. Thorel.

M. Bon (Pierre), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées, affecté au service maritime des Bouches-du-Rhône par arrêté en date du 27 novembre 1953, a été chargé, à compter du 1er janvier 1954, du 2e arrondissement de ce service.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953, M. Thorel (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées au service maritime des Bouches-du-Rhône, a été affecté, à compter du 1er novembre 1953, à l'arrondissement « Exploitation » de ce service et chargé des fonctions de chef d'exploitation du port de Marseille, en remplacement de M. Formery.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Monnet (Raymond), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Clermont-Ferrand, est placé, pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1953, en position de service détaché auprès de la Société nationale des chemins de fer français, pour occuper un emploi de son grade au service de l'exploitation (région du Sud-Est).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 29 décembre 1953 portant nomination d'ingénieurs en chef du génie rural.

Par décret en date du 29 décembre 1953:

M. Besnier (Guy), ingénieur principal du génie rural (1er échelon, indice 520), est nommé ingénieur en chef du génie rural (1re échelon, indice 500), à compter du 1er décembre 1953, en remplacement numérique de M. Forget, ingénieur en chef du génie rural, décédé.

M. Rambeaud (Paul), ingénieur principal du génie rural (1er échelon, indice 520), est nommé ingénieur en chef du génie rural (1er échelon, indice 500), à compter du 1er janvier 1954, en remplacement numérique de M. Bouzy, ingénieur en chef du génie rural, placé en service détaché.

Génie rural.

Par arrêté du 29 décembre 1953, MM. Bouzy (René) et Jattiot (André), ingénieurs en chef du génie rural, sont placés en position de service détaché auprès du ministère de l'intérieur pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1954, pour être mis à la disposition du gouvernement général de l'Algérie en vue d'y exercer les fonctions de leur grade.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953, ont été inscrits au tableau d'avancement de 1954:

1° Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur en chef du génie rural, les ingénieurs en chef de 1e échelon dont les noms suivent, déjà inscrits au tableau de 1953:

MM. Mer (René), Janin (Raoul) et Brault (Jean), en service dans la métropole;

MM. Trintignac (Roger), Cathelinaud (Robert), Bourdier (Raymond) et Cosson (Roger), en service détaché.

2° Pour la classe principale du grade d'ingénieur du génie rural, les ingénieurs du génie rural de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM. Barthe (René), Bourrier (Jean), Cremer (François), Dimus (Octave), Henry (Etienne), Jocteur (Louis), Laplanche (André), en service dans la métropole.

MM. Deret (Jean), Garancher (Jacques), en service détaché.

(A compter du 1er octobre 1954.)

MM. Castex (Raoul), Quancard (Claude), Teissier (Pierre), en service dans la métropole.

M. Dutard (Jacques), en service détaché.

(A compter du 25 décembre 1954.)

M. Grolée (Jacques), en service détaché.

3° Pour la 1re classe du grade d'ingénieur du génie rural, les ingénieurs du génie rural de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM. Astier (Albert), Canessa (Alphonse), Chevallier (Jacques), Courtin (Jacques), David (Emile), Dies (Michel), Jung (Jacques), Maurel (Georges), Oddou (Simon), Paloque (Yves), Pannier (Louis), Pélissier (Francis) et Thiellet (Jean), en service dans la métropole.

MM. Gilly (Serge) et Guillaume (Jacques), en service détaché.

(A compter du 1er juillet 1954.)

MM. Basalo (Claude), Bournas (Louis), Carnis (Gérard), Chassin (Francis), Deniel (Jean), Gac (André), Jeunot (Claude), Lannehoa (Francis) et Ollier (Charles), en service dans la métropole.

MM. Cherel (Louis), Leloustre (Henri), de Meredieu (Jacques), Normand (Jacques) et Rolland (Lionel), en service détaché.

(A compter du 1er octobre 1954.)

MM. Caron (Victor) et Jolivet (Raymond), en service dans la métropole.

Par arrêté en date du 21 décembre 1953, les ingénieurs du génie rural dont les noms suivent ont été nommés, à compter du 1er janvier 1954:

A la classe principale, 1er échelon, du grade d'ingénieur du génie rural.

MM. Barthe (René), Bourrier (Jean), Cremer (François), Dimus (Octave), Henry (Etienne), Jocteur (Louis), Laplanche (André), en service dans la métropole.

MM. Deret (Jean), Garancher (Jacques), en service détaché.

A la 1re classe, 1er échelon du grade d'ingénieur du génie rural.

MM. Astier (Albert), Canessa (Alphonse), Chevallier (Jacques), Courtin (Jacques), David (Emile), Dies (Michel), Jung (Jacques), Maurel (Georges), Oddou (Simon), Paloque (Yves), Pannier (Louis), Pelissier (Francis) et Thiellet (Jean), en service dans la métropole.

MM. Gilly (Serge) et Guillaume (Jacques), en service détaché.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953, ont été inscrits au tableau d'avancement de 1954 pour le grade d'ingénieur en chef du génie rural, les ingénieurs du génie rural dont les noms suivent:

MM. Besnier (Guy), Janet (Paul), Rambeaud (Paul) et Vrinat (Paul), déjà inscrits au tableau de 1953.

MM. Anquez (Michel), Carlier (Michel), Druart (Emile), Paturel (Franck) et Teissier (Pierre), en service dans la métropole.

MM. Darlot (André), Deret (Jean), Dutard (Jacques) et Nicolo (Henri), en service détaché.

Par arrêté en date du 19 décembre 1953, ont été inscrits au tableau d'avancement de 1954, pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur des travaux ruraux, les ingénieurs des travaux ruraux dont les noms suivent:

1° M. Massicot (Georges), à compter du 1er janvier 1954.
2° M. Mineray (René), à compter du 1er juillet 1954.
3° M. Dantier (Aimé), à compter du 1er octobre 1954.
4° M. Vercier (Xavier), à compter du 1er octobre 1954.
5° M. Schwach (Edouard), à compter du 1er octobre 1954.
6° M. Vallet (Robert), à compter du 1er octobre 1954.

Par arrêté en date du 21 décembre 1953, M. Massicot (Georges), ingénieur des travaux ruraux de 1re classe, est nommé à la classe exceptionnelle de son grade, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 23 décembre 1953, M. Mura (Raymond), ingénieur adjoint des travaux ruraux, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour cinq ans, à compter du 16 octobre 1953, en vue d'exercer les fonctions de son grade dans les services du protectorat marocain.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 24 décembre 1953 conférant l'honorariat de son grade à un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 24 décembre 1953, l'honorariat de son grade est conféré à M. Salasc (Léon), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer en retraite.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 décembre 1953, M. Guillemin (René), ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé dans la position de mission, à l'occasion de son voyage de retour en Afrique équatoriale, pour une durée maximum de quinze jours, à compter de la date de son arrivée à Dakar, en vue de prendre contact avec les techniciens de la station expérimentale de Bambey et du casier rizicole de Richard Toll.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décrets du 24 décembre 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts de sociétés mutualistes reconnues comme établissements d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par décret en date du 24 décembre 1953, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite La Protection mutuelle, n° 75-1340, à Paris.

Par décret en date du 24 décembre 1953, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite Association des comptables de la Seine, n° 75-225, à Paris.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Approbation des statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 4 décembre 1953, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré du département de l'Eure, dont le siège est situé à la chambre de commerce d'Evreux.

Composition des sections du permis de construire créées au sein des commissions départementales d'urbanisme et du comité d'aménagement de la région parisienne.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, modifiée et complétée par l'article 17 de la loi n° 53-683 du 6 août 1953, le décret n° 53-734 du 15 juillet 1953 et les articles 1er et 5 du décret n° 53-845 du 18 septembre 1953, et notamment les articles 10 à 12 et 47 à 51 de ladite loi;

Vu l'ordonnance du 27 octobre 1945 relative au permis de construire modifiée par les articles 2 et 3 du décret n° 53-845 du 18 septembre 1953, et notamment l'article 5 de ladite ordonnance;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 1944, complété par l'arrêté du 12 avril 1950, relatif au fonctionnement de la commission départementale d'urbanisme;

Vu l'arrêté interministériel du 28 juillet 1946 relatif au comité d'aménagement de la région parisienne,

Arrête:

Art. 1er. — La section de la commission départementale d'urbanisme prévue à l'article 5 (1er alinéa) de l'ordonnance susvisée du 27 octobre 1945 est dite « section du permis de construire ».

Elle comprend sous la présidence du préfet, quatre membres de la commission départementale d'urbanisme désignés par le préfet:

Le directeur départemental de la santé.

Un des deux représentants de l'administration des beaux-arts.

Un conseiller général ou un maire.

Une des quatre personnalités qualifiées.

Le préfet peut, en outre, désigner des suppléants soit parmi les autres membres de la commission départementale de l'urbanisme, soit parmi les rapporteurs nommés auprès de cette commission.

Art. 2. — Dans la région parisienne, telle qu'elle est définie à l'article 47 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 susvisée, les attributions dévolues aux sections du permis de construire sont exercées:

1° En ce qui concerne chacun des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, par des sections du permis de construire créées au sein du comité d'aménagement de la région parisienne et comprenant, sous la présidence du préfet de chaque département quatre membres de ce comité désignés par le ministre de la reconstruction et du logement.

Le ministre de la reconstruction et du logement peut, en outre, désigner, pour chaque section, des suppléants, soit parmi les autres membres du comité d'aménagement de la région parisienne, soit parmi les rapporteurs et conseillers techniques nommés auprès de ce comité;

2° En ce qui concerne les cinq cantons du département de l'Oise faisant partie de la région parisienne, par la section du permis de construire compétente pour les autres cantons de ce département.

Le chef du service de l'aménagement de la région parisienne a accès aux séances de chacun des quatre sections intéressées ou peut s'y faire représenter. Lorsqu'une affaire, par son caractère ou ses conséquences intéresse l'aménagement régional, il peut demander qu'elle soit soumise à l'examen du comité d'aménagement de la région parisienne.

Art. 3. — La section du permis de construire se réunit au moins deux fois par mois, à moins qu'il n'y ait aucune affaire à porter à son ordre du jour.

La date et le lieu des réunions sont fixés par le préfet, qui peut, en outre, la convoquer chaque fois qu'il le juge utile.

L'ordre du jour est arrêté par le préfet. Il est envoyé aux membres de la section avec les convocations au moins trois jours à l'avance.

Les avis sont émis à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont présentées par le directeur des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement ou par le chef du service de l'urbanisme et de la construction. Dans le département de la Seine, elles sont présentées par le fonctionnaire de la préfecture de la Seine, chargé de l'instruction des demandes de permis de construire.

La section peut entendre toutes personnes qu'elle croit devoir convoquer. Elle peut se transporter sur les lieux pour procéder à un examen sur place.

Les règles relatives au secrétariat de la section et à l'établissement des procès-verbaux et des copies et extraits des procès-verbaux sont celles que prévoit l'article 3 de l'arrêté susvisé du 20 mars 1944.

Art. 4. — Le directeur général de l'aménagement du territoire et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1953.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CAMILLE BONNOME.

Homologation d'un coefficient d'adaptation départemental des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 29 décembre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département des Alpes-Maritimes, affectés du coefficient de base 17,70, établi en valeur octobre 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'indexe pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de novembre 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois d'octobre 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 7 août 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 26 avril 1949 restent inchangés.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 29 décembre 1953, M. Beth (Paul), vérificateur technique de 1re classe des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, est inscrit pour l'échelon exceptionnel de son grade au tableau complémentaire d'avancement valable pour 1952.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 24 décembre 1953, M. Péchoutou (Raymond), reviseur titulaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement à la délégation interdépartementale de la Dordogne, est, en exécution des dispositions du tableau d'avancement valable pour l'année 1952, promu reviseur principal, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté d'un an.

M. Péchoutou (Raymond) est promu reviseur principal, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1953 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Dans son nouveau grade, M. Péchoutou (Raymond) conserve, à titre personnel, le bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 24 décembre 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;

Vu la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1952 relatif à l'attribution d'un pécule aux anciens prisonniers de la guerre 1939-1945 ou à leurs ayants cause,

Décrète:

Art 1er. — Délégation est donnée aux directeurs interdépartementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, aux directeurs des anciens combattants et victimes de la guerre de Tunisie et du Maroc, ainsi qu'aux intendants militaires de la France d'outre-mer, chargés des services des anciens combattants et victimes de la guerre dans ces territoires, à l'effet de signer, au nom du ministre, les décisions portant rejet des demandes d'attribution du pécule présentées par les anciens prisonniers de guerre ne remplissant pas les conditions exigées.

La même délégation est donnée au fonctionnaire de la préfecture de la Seine, actuellement chargé des services de la direction interdépartementale de Paris.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs interdépartementaux ou du fonctionnaire visé au deuxième alinéa de l'article précédent, délégation est donnée aux délégués adjoints chargés de l'intérim des services interdépartementaux.

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ANDRÉ MUTTER.

Procédure de concession des pensions militaires d'invalidité en Corse et en Afrique du Nord.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 48-555 du 3 avril 1948;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 fixant la compétence territoriale des délégués interdépartementaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, modifié par l'arrêté du 31 décembre 1951;

Vu le livre Ier, chapitre V, de la quatrième partie (arrêtés) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et notamment l'article A. 3-2,

Arrête:

Art. 1er. — L'article A. 3-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié comme suit:

« Sont étendues, à compter du 1er janvier 1954, à tous les directeurs interdépartementaux, toutes les dispositions contenues dans les articles A. 1 à A 3-1.

« En ce qui concerne la Corse et l'Afrique du Nord, la date d'effet de la délégation de signature est reportée à une date qui sera fixée ultérieurement ».

Art. 2. — Le directeur des pensions et des services médicaux et le directeur de l'administration générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 24 décembre 1953.

ANDRÉ MUTTER.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 53-1186 portant réforme des lois d'assistance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1953: page 11764, 2e colonne, article 61, 5e ligne, au lieu de: « de l'ordonnance du 2 novembre 1945... », lire: « ordonnance du 2 novembre 1945... »; 6e et 7e ligne, au lieu de: « de l'ordonnance du 30 octobre 1945... », lire: « ordonnance du 30 octobre 1945... ».

Administration centrale.

Par arrêté du 16 décembre 1953:

Mme Brault (Eliane), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, est promue au 3e échelon de son grade (indice 600), à compter du 16 novembre 1953.

M. Jean (Pierre), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promu au 3e échelon de son grade (indice 500), à compter du 1er décembre 1953.

Par arrêté du 21 décembre 1953, il est mis fin, à compter du 1er mars 1952, au détachement de M. Soufflet (François), employé de bureau à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, auprès de l'hospice national des Quinze-Vingts, en qualité de commis aux écritures.

Titularisé dans ce grade par arrêté en date du 8 juillet 1952, l'intéressé est, sur sa demande, rayé des cadres de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population et intégré dans le cadre des commis des établissements nationaux de bienfaisance.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mercredi 30 décembre 1953.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution (n° 7127) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à payer dans le plus bref délai l'allocation vieillesse (arrérages compris aux cultivateurs qui remplissent les conditions exigées par la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952. (N° 7431. — M. Fourvel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues (n° 4611) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures propres à accélérer, à partir de 1953, la liquidation des dix-neuf cents emplois de maîtres d'éducation physique et sportive et à les transformer en emplois de chargés d'enseignement; 2° de M. Faraud et plusieurs de ses collègues (n° 6937) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires, dans le budget de 1954, pour permettre l'attribution de cent cinquante postes de chargés d'enseignement de l'éducation physique. (N° 7160. — M. Boutavant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 6913) de M. Cherrier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour assurer: 1° la paye des trois cent cinquante ouvriers et mensuels lockoutés des ateliers de Guerche (Cher); 2° la réouverture de ces ateliers et une charge de travail leur permettant une activité normale. (N° 7220. — M. Besset, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Deixonne, sur les brutalités policières qui ont marqué les manifestations des enseignants et des étudiants pour la défense de l'université française;

2° De M. Louis Vallon, sur les violences exercées par la police sur d'inoffensifs manifestants étudiants, et les sanctions que le Gouvernement compte prendre contre le responsable de celles-ci;

3° De M. Schmittlein, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre, à l'avenir, aux manifestations d'étudiants de se dérouler dans l'atmosphère de liberté qui convient à un pays démocratique;

4° De M. Giovoni, sur les violences et les brutalités policières dont ont été victimes les étudiants parisiens, le 15 décembre, à l'occasion d'une manifestation pacifique pour leurs légitimes revendications;

5° De M. André Denis, sur: a) les brutalités policières dont furent victimes après tant d'autres les étudiants parisiens le 15 décembre 1953; b) les instructions données aux forces de police en pareil cas; c) les mesures que le Gouvernement compte prendre pour sanctionner les responsables et les auteurs des faits précités, afin d'en prévenir le retour;

6° De M. Mondon, sur les conditions dans lesquelles a été réprimée la manifestation des étudiants au quartier latin, le 15 décembre 1953;

7° De M. Doutrellot, sur la nature, l'importance et le comportement du service d'ordre mis en place à l'occasion du rassemblement universitaire du 15 décembre 1953.

5. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Jacques Soustelle, sur les illégalités dont est victime depuis un an la confédération générale des syndicats indépendants et sur les mesures dilatoires employées par certains services officiels pour priver cette organisation ouvrière des avantages moraux et matériels auxquels les lois républicaines, et, en particulier, le code du travail, lui donnent droit;

2° De M. Francis Caillet, sur les raisons qui font l'objet, de la part de certains éléments des pouvoirs publics, des mesures de coercition sans précédent dans les annales du mouvement syndical français à l'encontre de la confédération du syndicat général des indépendants et de l'union départementale des syndicats indépendants de la Seine;

3° De M. Dronne, sur les mesures arbitraires que le Gouvernement a prises ou laissé prendre afin de ne pas reconnaître officiellement l'existence légale de la confédération générale des syndicats indépendants.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, de projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954.

Finances et affaires économiques (II: Services financiers). (Nos 7476-7497. — M. Faggianelli, rapporteur.)

Travail et sécurité sociale. (Nos 7479-7496. — M. de Tinguy, rapporteur.)

2. — Eventuellement, suite de la discussion, en deuxième lecture, de projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954.

3. — Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à majorer certaines prestations familiales.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 30 décembre 1953.

N° 3784. — Proposition de loi de M. Fourcade relative à la liquidation amiable des sociétés (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7369. — Proposition de loi de M. Viatte tendant à modifier l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 7397. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à transférer aux élèves des cours complémentaires et des cours d'enseignement agricole et agricole ménager les mesures de groupement et de transport prévues pour les enfants en âge de scolarité obligatoire par le décret du 5 septembre 1953 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 7398 (1). — Proposition de résolution de Mme Laissac tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des secours de première urgence en faveur des régions sinistrées en décembre 1953 dans le département de l'Hérault (renvoyée à la commission des finances).

N° 7410. — Proposition de loi de M. Isorni tendant à compléter l'article 19 de la loi du 6 août 1953 portant suppression des inéligibilités (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 7419. — Rapport de Mme Prin, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à allouer au personnel des postes, télégraphes et téléphones chargé de la distribution et de la manutention, ainsi qu'aux agents qui effectuent le transport des dépêches, des indemnités de risque équivalentes à celles dont bénéficient les agents des douanes.

N° 7458. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à abroger les dispositions du décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance (renvoyée à la commission de la famille).

N° 7478. — Proposition de loi de M. Métayer tendant à maintenir dans leur emploi certains fonctionnaires et agents des services publics en droit de bénéficier de la loi du 26 septembre 1951 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 7486. — Proposition de loi de M. Defferre tendant à modifier l'article 466 du code d'instruction criminelle relatif à la publicité des ordonnances de contumace (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7487. — Proposition de loi de M. Desson tendant à compléter l'article 271 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 7490. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier les règles d'inscription sur les listes électorales des Français résidant à l'étranger (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 7505. — Proposition de loi de Mme Vermeersch tendant à augmenter de 10 p. 100 toutes les prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 7506. — Proposition de résolution de M. Gosnat tendant à inviter le Gouvernement à accorder une déduction forfaitaire supplémentaire de 15 p. 100 pour frais professionnels aux officiers et aux marins de la marine marchande dans la détermination de leur revenu imposable (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 7507. — Proposition de résolution de M. Giovoni tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour indemniser les étudiants victimes de la brutalité policière lors de la manifestation du 15 décembre 1953 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 7515 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques (III: Affaires économiques) pour l'exercice 1954 (renvoyé à la commission des finances).

N° 7516. — Rapport de Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à accélérer la procédure devant la juridiction des prud'hommes.

N° 7517. — Rapport de M. Boutbien, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

N° 7518. — Rapport de M. Patinaud, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi modifiant les dispositions du livre Ier du code du travail relatives au reçu pour solde de tous comptes.

N° 7519. — Rapport de M. Viatte, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à faciliter le fonctionnement des commissions d'affiliation prévues à l'article 16 de la loi du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées.

N° 7520 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi pour l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyé à la commission des pensions).

N° 7521 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre pour l'exercice 1954 (renvoyé à la commission des finances.

N° 7522. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du décret du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 7523 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel pour formuler son avis sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à constater la nullité de l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7524. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à réglementer la mise en vente d'appartements par les sociétés immobilières (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Tirage restreint.

Commission de la défense nationale.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Bartolini, Bayrou, Billat, Capdeville, Deboudt (Lucien), Kœnig, Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Montalat, Monteil (André) (Finistère), Triboulet, Villeneuve (de), Yillon (Pierre).

Commission des finances.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Briot, David (Marcel) (Landes), Pineau, Tourteaud, Vallon (Louis).

Assistait en outre à la séance. — M. Triboulet.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Dumas (Joseph), Guissou (Henri), Hénault, Juglas, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Ninine, Said Mohamed Cheikh, Savary, Senghor, Silvandre, Yacine (Diallo).

Excusé. — M. Duveau.

Suppléant. — M. Aujoulat (de M. Aubame).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Arbeltier, Besset, Boutbien, Coutant (Robert), Fayet, Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mailhe, Meck, Musmeaux, Patinaud, Sion, Valentino, Viatte.

Excusés. — MM. Durbet, Bouxom, Joubert.

Suppléants. — MM. Moulon (de M. Camphin), Bénard (de M. Claudius-Petit), Cherrier (de M. Linet).

Démission de membre de commission.

M. Dommergue, démissionnaire du groupe indépendant paysan, cesse, en application de l'article 16, alinéa 13, du règlement, d'appartenir à la commission des moyens de communication et du tourisme.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 30 décembre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Examen de l'avis du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 6758) relatif aux crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (Section III: Affaires économiques).

II. — Projet de loi (n° 7310) portant ratification du décret du 19 octobre 1953 portant suspension provisoire et rétablissement de droits de douane d'importation.

III. — Echange de vues sur les propositions de loi (n°s 6619 et 6701) de M. Le Cozannet et de M. Julien Gautier, sénateur, tendant à instituer un statut définitif à l'encouragement aux textiles nationaux.

La commission des finances se réunira le mercredi 30 décembre 1953, à onze heures et à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

A onze heures.

Projet de décret portant transfert de crédits au sein des budgets de la défense nationale et des Etats associés (2e lecture). — M. Christian Pineau, rapporteur.

Avis transmis par le Conseil de la République — Anciens combattants: M. Darou, rapporteur.

A quatorze heures trente.

Affaires économiques. — M. Gilles Gozard, rapporteur.

Eventuellement: émoluments et indemnités dus aux anciens combattants et victimes de la guerre. — M. Darou, rapporteur pour avis.

Présidence du conseil. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 30 décembre 1953, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Prolongation du délai imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à constater la nullité de l'acte dit loi n° 2525 du 26 juin 1941 réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

II. — Eventuellement, rapport de M. Mignot sur l'avis du Conseil de la République modifiant le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.

III. — Avis de M. Maurice Grimaud sur le rapport de M. Patinaud concernant l'avis du Conseil de la République relatif au reçu pour solde de tout compte.

IV. — Avis de M. Maurice Grimaud sur le rapport de Mme Lefebvre concernant l'avis du Conseil de la République relatif à la procédure devant les conseils de prud'hommes.

La commission des pensions se réunira le mercredi 30 décembre 1953, à seize heures (local de la commission n° 266):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 7063) de M. Serafini tendant à attribuer une indemnité temporaire aux personnels retraités résidant en Corse;

La proposition de loi (n° 7067) de M. Anthonioz modifiant l'article 38 de la loi du 28 février 1934 concernant le délai de prescription des arrérages de la retraite du combattant;

La proposition de loi (n° 7070) de M. Badie étendant le bénéfice du statut des grands mutilés de guerre aux grands invalides dont les infirmités ont été aggravées par le fait ou à l'occasion du service dans les circonstances définies aux articles 34 à 41 du code des pensions militaires d'invalidité;

La proposition de résolution (n° 7134) de M. Devemy concernant les pensions de guerre des agents civils de la défense passive;

La proposition de loi (n° 7155) de M. Michelet tendant à consacrer le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation;

La proposition de résolution (n° 7167) de M. Quinson et Mme de Lipkowski concernant les droits, au regard de la sécurité sociale, de certains bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919;

La proposition de résolution (n° 7243) de M. Wolff et Mme de Lipkowski invitant le Gouvernement à proroger le délai pour le dépôt des demandes d'attribution du titre de déporté ou d'interné.

II. — Rapport sur l'avis du Conseil de la République concernant l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre.

Réunions de commissions du mercredi 30 décembre 1953.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à onze heures et à quatorze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des pensions, à seize heures. — Local n° 266.

Commission de la presse, à quinze heures. — Local n° 230.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à seize heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1953

Ordre du jour du mercredi 30 décembre 1953.

A dix heures. — 1re SEANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1954. (Nos 606 et 668, année 1953. — M. Coudé du Foresto, rapporteur; et n° 669, année 1953. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Bouquerel, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1954. (Nos 603 et 680, année 1953. — M. Georges Marrane, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1954 (I: Travaux publics, transports et tourisme). (Nos 639 et 678, année 1953. — M. Albert Lamarque, rapporteur; et no , année 1953. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954. (Nos 553 et 632, année 1953. — M. Sailer, rapporteur; et no , année 1953. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Romani, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1954. (Nos 636 et 667, année 1953. — M. Jacques Masteau, rapporteur; et no , année 1953. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la reconstruction et du logement pour l'exercice 1954. (Nos 583 et 665, année 1953. — M. Bousch, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Documents mis en distribution le mercredi 30 décembre 1953.

No 627. — Proposition de résolution de M. Jacques Gadoin tendant à mettre à l'étude la création d'un grand itinéraire routier la Rochelle-Suisse.

No 671. — Projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour les mois de janvier et février au titre du budget des prestations familiales.

No 678. — Rapport de M. Albert Lamarque sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics.

No 680. — Rapport de M. Georges Marrane sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

Commission de l'agriculture.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Louis André, de Bardonnèche, Bataille, Brettes, Capelle, Jean Doussot, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Robert Gravier, Hoeffel, Koessler, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, de Pontbriand, de Raincourt, Restat.

Suppléants. — MM. Brousse, Tellier.

Commission des finances.

1re *séance du mardi 29 décembre 1953.*

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Boutemy, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Fléchet, Lafargue (Georges), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, Pauly, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Sailer, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Liot.

Suppléant. — M. J.-L. Tinaud.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Longchambon, de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Castellani, Doucouré (Amadou), Durand-Réville, Franceschi, Gondjout, Grassard, Lafleur (Henri), Longuet, Motais de Narbonne, M'Joya (Arouna), Okala (Charles), Razac, Romani.

Excusés. — MM. Boisrond, Claireaux, Coupigny, Dia, Kalenzaga, Rivérez, Rucart (Marc).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Bernard (Georges), Bozzi, Champeix, Delrieu, Deutschmann, Mme Devaud (Marcelle), MM. Enjalbert, Jacques Gadoin, Hamon (Léo), de La Gontrie, L'Huillier (Waldeck), Mahdi (Abdallah), Muscatelli (Léon), Pic, Zussy.

Excusés. — MM. Assaillit, Bonnefous (Raymond), Franck-Chante, Lachèvre, Restat, Schwartz, Soldani, Verdeille.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re *séance du mardi 29 décembre 1953.*

Présents. — MM. Beauvais, Benhabyles (Chérif), Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Delalande, Gilbert Jules, Ignacio-Pinto (Louis), Kalb, Marcilhacy, Namy.

Excusés. — MM. Carcassonne, Giacomoni, Georges Maire, Georges Pernot.

2e *séance du mardi 29 décembre 1953.*

Présents. — MM. Beauvais, Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Gilbert-Jules, de La Gontrie, Rabouin.

Excusés. — MM. Carcassonne, Giacomoni, Kalb, Georges Maire, Georges Pernot.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. Debû-Bridel (Jacques), Lamousse, Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Maurice (Georges), Ernest Pezet, Plazanet, Zafimahova.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mardi 29 décembre 1953.

Présents. — MM. André (Louis), Boulanger (Georges), Canivez, Chazette, Chochoy, Plazanet, Tellier (Gabriel), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Zussy.

Excusés. — MM. Boutonnat, Denvers, Dupic, Lemaître, Malécot.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 30 décembre 1953, à dix heures trente (local no 207):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (no 625, année 1953) tendant à modifier l'article 9 de la loi du 27 février 1880 relatif aux conseils académiques;

b) La proposition de loi (no 657, année 1953) tendant à transformer les écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes, de Clermont-Ferrand et de Nantes en facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

II. — Echange de vues sur le projet de loi (no 7199 A.N.) portant ouverture de crédits provisionnels sur l'exercice 1954 au titre du ministère de l'éducation nationale.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 30 décembre 1953 (local de la commission):

1o A onze heures.

Projet de loi (no 646, année 1953): budget de la radiodiffusion française. — Rapporteur: M. Debû-Bridel.

2o A quinze heures.

a) Projet de loi (no 642, année 1953): loi de finances pour 1954. — Rapporteur: M. Jean Berthoin, rapporteur général;

b) Projet de loi (no 674, année 1953): crédits provisoires. — Rapporteur: M. Boudet;

c) Décret portant transfert de crédits de la défense nationale. — Rapporteur: M. Boudet.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions le mercredi 30 décembre 1953, à quinze heures (local n° 221):

Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 536, année 1953) de M. Le Basser, tendant: 1° à inviter l'Assemblée nationale à prendre l'initiative d'une proposition tendant à modifier l'article 6, alinéa 2, de la Constitution; 2° à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de parvenir à uniformiser la durée des divers mandats électoraux.

Réunions de commissions du mercredi 30 décembre 1953.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 271.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 215.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quinze heures. — Local n° 221.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 31 décembre 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ninine, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires de l'Union française où elles ne sont pas encore applicables les dispositions de la loi du 30 avril 1906, modifiée par le décret-loi du 28 septembre 1935 sur le warrant agricole. (N°s 121 et 351, année 1953. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à la création d'un office pastoral de l'Afrique noire. (N°s 231, 334 et 366, année 1953. — M. Serot, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. le colonel Bichon, Jacobson, Lhuillier, Antonini, Sylvestre, Momo Touré, Rosfelder, Junillon, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les dispositions de la loi n° 50-736 du 24 juin 1950 modifiant divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs aux placements des fonds des caisses d'épargne. (N°s 123 et 282, année 1953. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux, tendant à demander au Gouvernement de la République française de reconnaître pour les médecins diplômés d'Etat l'équivalence entre les diplômes délivrés par les écoles de médecine d'outre-mer et le diplôme de médecine tropicale. (N°s 239 et 375, année 1953. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission de comptabilité se réunira le jeudi 31 décembre 1953, à quatorze heures trente (salle 120, au château de Versailles).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de sous-prote stagiaire à l'imprimerie nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1953:

Page 11526, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « 14 décembre 1953, un concours pour le recrutement de sept sous-protes stagiaires à l'imprimerie nationale sera organisé les 16, 17 et 18 février 1953 », lire: « 14 décembre 1953, un concours pour le recrutement de sept sous-protes stagiaires à l'imprimerie nationale sera organisé les 16, 17 et 18 février 1954 ».

Page 11526, 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 7 février 1953 », lire: « Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 7 février 1954 ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés que deux nouvelles tranches du contingent de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (poste 7 du *modus vivendi* du 14 novembre 1953) sont ouvertes à l'importation aux dates et dans les conditions ci-après:

La première tranche, de 20 millions de francs, est ouverte à partir du 4 janvier 1954, la deuxième, de 10 millions de francs, à partir du 15 janvier 1954.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 décembre 1953 (*Journal officiel* du 4 décembre 1953), les importations de marchandises de l'espèce ne pourront être réalisées que par les bureaux de douane de Modane et Vintimille, à concurrence de:

15 millions de francs par Modane; 5 millions de francs par Vintimille, pour la première tranche;

30 millions de francs par Modane; 10 millions de francs par Vintimille, pour la deuxième tranche.

Ces importations seront effectuées sous le régime de la procédure dite des certificats d'importation, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle CI, établi en deux exemplaires, conformément aux dispositions prévues par le titre IV du chapitre 1er de l'avis n° 483 de l'office des changes (*Journal officiel* du 4 janvier 1951).

Les certificats d'importation devront être accompagnés de la facture originale du fournisseur, revêtue du visa de l'Institute nazionale per il commercio esterio, via Torino 107, à Rome.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe 2 de la section I du titre III de l'avis n° 483 susvisé, c'est-à-dire après importation des marchandises.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises seront interdits sans publication d'un nouvel avis dès que le contingent ouvert aura été atteint.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous les pays appartenant à l'Union européenne des paiements, au titre de l'année 1954.

Les exportateurs sont informés que les contingents indiqués ci-après sont ouverts, pendant l'année 1954, pour l'exportation des bois sciés à destination de tous les pays appartenant à l'Union européenne des paiements:

Sciages de chêne	110.000 m³.
Sciages de hêtre	100.000 —
Sciages de peuplier	75.000 —
Sciages de pin maritime	150.000 —
Traverses de pin maritime (blanches)	1.000.000 pièces.
Appareils de voies en chêne (blancs)	25.000 m³.

Dans le cas où les exportations sollicitées auraient pour destination des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne des paiements, l'avis favorable du ministère technique pourra être donné exceptionnellement après accord spécial du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Les contingents énumérés ci-dessus seront distribués conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (p. 11583).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4), le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur est fixé à:

Sciages de chêne, de hêtre ou de peuplier	500 m³.
Sciages de pin maritime	750 —
Traverses en pin maritime (blanches)	10.000 pièces.
Appareils de voies (blancs)	250 m³.

Dans le maximum ainsi fixé, entreront en compte les positions que l'exportateur peut avoir prises sur le pays et dans le produit considérés antérieurement au présent contingent [exécution des prescriptions de l'avis du 15 avril 1953, art. 1er].

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas.

(Arrangement commercial du 17 novembre 1953 [période allant du 1er octobre 1953 au 31 mars 1954] et dispositions complémentaires françaises pour l'année 1954.)

Les exportateurs sont informés que les contingents indiqués ci-après sont ouverts pour l'exportation des bois à destination des Pays-Bas:

Grumes de chêne	15.000 m³.
Grumes de hêtre	13.000 —
Bois bâtards en pin	5.000 —

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (page 11583).

Les bois bâtards présenteront les spécifications rappelées à l'article 2 dudit avis.

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4) le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur a été fixé à:

Grumes de chêne	200 m³.
Grumes de hêtre	200 —
Bois bâtards	500 —

Dans le maximum ainsi fixé entreront en compte les positions que l'exportateur peut avoir prises sur le pays et dans le produit considérés, antérieurement au présent contingent (exécution des prescriptions de l'avis du 15 avril 1953, art. 1er).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg.

(Accord commercial du 11 décembre 1953 [période du 1er octobre 1953 au 31 mars 1954] et dispositions complémentaires françaises pour l'année 1954.)

Les exportateurs sont informés que les contingents indiqués ci-après sont ouverts pour l'exportation des bois à destination de la Belgique et du Luxembourg:

Grumes de chêne	21.000 m³.
Grumes de hêtre	13.000 —
Grumes de peuplier	5.000 —

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (page 11583).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4) le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur a été fixé à:

Grumes de chêne	200 m³.
Grumes de hêtre	200 —
Grumes de peuplier	400 —

Dans le maximum ainsi fixé entreront en compte les positions que l'exportateur peut avoir prises sur le pays et dans le produit considérés, antérieurement au présent contingent (exécution des prescriptions de l'avis du 15 avril 1953, art. 1er).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse.

(Arrangement commercial du 6 novembre 1953 [période allant du 1er janvier au 31 décembre 1954] et dispositions complémentaires françaises.)

Les exportateurs sont informés que les contingents indiqués ci-après sont ouverts pour l'exportation des bois à destination de la Suisse:

Grumes de chêne	8.000 m³.
Grumes de hêtre	8.000 —
Grumes de peuplier (allumettes)	1.000 —
Grumes de peuplier (sciage)	4.000 —

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (page 11583).

En ce qui concerne les grumes de peuplier réservées à l'industrie allumettière suisse, le dossier que les intéressés déposeront à la direction générale des eaux et forêts, conformément aux prescriptions de l'avis précité, devra comprendre l'exemplaire original du contrat conclu avec l'une des fabriques suisses d'allumettes, seules bénéficiaires de ce contingent.

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4) le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur a été fixé à:

Grumes de chêne	100 m³.
Grumes de hêtre	100 —
Grumes de peuplier (allumettes)	100 —
Grumes de peuplier (sciage)	400 —

Dans le maximum ainsi fixé entreront en compte les positions que l'exportateur peut avoir prises sur le pays et dans le produit considérés, antérieurement au présent contingent (exécution des prescriptions de l'avis du 15 avril 1953, art. 1er).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Autriche.

Accord commercial du 28 juillet 1953 [valable du 1er juillet 1953 au 30 juin 1954].)

Les exportateurs sont informés que les contingents indiqués ci-après sont ouverts à l'exportation des bois à destination de l'Autriche:

Grumes de chêne	350 m³.
Grumes de noyer	150 —

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (page 11583).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4) le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur a été fixé à:

Grumes de chêne	100 m³.
Grumes de noyer	25 —

Dans le maximum ainsi fixé entreront en compte les positions que l'exportateur peut avoir prises sur le pays et dans le produit considérés, antérieurement au présent contingent (exécution des prescriptions de l'avis du 15 avril 1953, art. 1er).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Maine-et-Loire.

Un poste de rédacteur est vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Maine-et-Loire.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 29 déc. 1953.	
319 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350	(1)	....	319 95	....
360 50	Canada	1 $ Can.	....	....	....	360 50	....
164 50	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	....	....	163 70	....
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8396 ..	....
704 90	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 60	704 50
5070 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5 69 ..	5068 50
980 90	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 60	980 50
4901 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4899 ..	4895 ..
9239 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240 52	9141 60	9279 80	9242 ..	9236 ..
6774 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6774 ..	6773 ..
8028 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8023 ..	8024 ..
1002 50	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1002 ..	.... ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	....
4015 ..	Mexique	100 pes	4037 97	4025 ..	4090 ..	.... .	.... ..
1216 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1216 50	....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 .. (2)	1355 .. (2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	4000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1929

DE LA

Société des forces motrices de la Haute-Romanche.

Amortissement 1954.

1° 401 obligations rachetées et amorties;

2° Liste numérique: a) des 1.221 obligations sorties au tirage du 19 novembre 1953, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er janvier 1954 avec le coupon du 1er juillet 1954 attaché à 1.001 F, comportant outre le capital net de l'obligation (1.000 F) la fraction de franc reportée des coupons nos 49 et 50 mis en payement le 1er juillet 1953 soit 0,50 F, le tout arrondi au franc supérieur; *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1953 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
26	53	608	53	1.052	54
28	54	622	54	1.055	53
84	53	630	53	1.058	54
153	53	640	54	1.069	54
164	53	647	53	1.093	54
186	54	648	54	1.096	54
189	54	653	53	1.103	54
193	54	654	54	1.109	54
194	53	662	54	1.130	54
196	53	671	54	1.194	54
205	47	693	54	1.215	54
228	53	694	54	1.243	54
244	50	722	54	1.246	54
250	54	733	54	1.248	53
295	54	749	54	1.251	53
315	53	793	54	1.253	54
317	52	796	54	1.266	54
333	53	803	54	1.314	53
350	52	825	54	1.318	53
358	54	871	54	1.392	51
363	54	878	53	1.395	53
372	54	895	54	1.401	54
444	53	901	53	1.423	53
446	54	904	52	1.426	53
458	53	928	54	1.429	53
463	53	934	54	1.442	53
467	53	937	54	1.448	53
468	53	943	53	1.461	52
472	54	954	54	1.462	51
510	54	961	53	1.512	54
517	54	1.021	54	1.522	53
520	54	1.025	54	1.527	51
533	54	1.029	54	1.528	54
535	54	1.032	54	1.530	54
543	54	1.038	54	1.534	53
551	54	1.044	54	1.583	53
559	53	1.046	54	1.624	49
597	53	1.047	54	1.628	52
1.630	54	2.778	53	3.773	54
1.634	53	2.779	53	3.788	54
1.664	54	2.780	54	3.808	54
1.667	54	2.784	53	3.815	52
1.690	53	2.789	54	3.822	54
1.760	54	2.792	52	3.827	53
1.762	53	2.801	53	3.833	52
1.768	53	2.812	54	3.854	53
1.770	53	2.845	54	3.856	53
1.777	54	2.862	54	3.858	54
1.782	54	2.864	54	3.863	54
1.796	53	2.875	54	3.877	51
1.797	54	2.876	54	3.893	54
1.798	54	2.884	54	3.897	53
1.799	54	2.909	53	3.910	53
1.802	54	2.945	54	3.912	54
1.859	54	2.947	54	3.930	49
1.873	54	2.967	53	3.943	54
1.879	54	2.987	54	3.944	54
1.888	54	2.995	53	3.945	54
1.904	54	3.042	54	3.960	53
1.908	54	3.043	54	3.962	54
1.909	54	3.058	54	3.971	54
1.913	54	3.060	54	3.973	53
1.924	51	3.071	53	3.998	50
1.925	53	3.076	54	4.015	54
1.948	53	3.078	54	4.058	53
1.954	51	3.079	54	4.059	53
1.978	54	3.161	51	4.060	54
2.142	54	3.162	54	4.092	45
2.145	54	3.166	51	4.096	52
2.147	54	3.190	54	4.101	53
2.155	54	3.234	53	4.112	54
2.156	52	3.241	54	4.120	53
2.159	54	3.245	53	4.122	53
2.211	53	3.247	54	4.124	54
2.217	54	3.251	54	4.141	53
2.223	54	3.253	54	4.142	53
2.240	54	3.255	54	4.187	53
2.243	54	3.269	54	4.199	53
2.282	54	3.271	54	4.211	54
2.298	54	3.288	54	4.215	49
2.329	54	3.292	54	4.216	53
2.335	54	3.295	53	4.251	54
2.336	53	3.298	54	4.267	54
2.361	53	3.347	54	4.268	54
2.366	53	3.351	53	4.276	54
2.368	54	3.352	53	4.277	53
2.371	53	3.367	51	4.278	49
2.386	53	3.401	53	4.279	53
2.387	54	3.402	54	4.280	47
2.388	53	3.425	53	4.297	54
2.422	53	3.427	54	4.318	53
2.423	54	3.464	54	4.319	52
2.525	54	3.471	54	4.327	54
2.547	52	3.472	53	4.334	54
2.549	54	3.478	54	4.359	54
2.550	54	3.482	53	4.378	54
2.551	54	3.484	54	4.395	54
2.552	54	3.523	54	4.412	54
2.553	54	3.544	53	4.435	54
2.560	48	3.545	53	4.450	54
2.575	54	3.585	54	4.458	54
2.590	54	3.598	53	4.463	54
2.619	54	3.639	53	4.474	54
2.689	54	3.649	54	4.518	54
2.742	54	3.650	53	4.540	54
2.749	52	3.661	54	4.546	53
2.753	53	3.667	53	4.547	48
2.757	54	3.687	54	4.548	53
2.763	54	3.726	54	4.569	54
2.771	52	3.752	54		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
4.578	54
4.584	54
4.600	53
4.614	54
4.728	54
4.789	54
4.790	54
4.821	52
4.827	54
4.927	53
4.928	53
4.935	54
5.024	53
5.035	54
5.036	53
5.051	53
5.054	54
5.080	54
5.131	53
5.133	53
5.136	54
5.166	54
5.173	54
5.174	53
5.191	52
5.194	54
5.221	49
5.259	51
5.261	47
5.262	53
5.263	52
5.265	52
5.282	54
5.286	54
5.307	54
5.336	54
5.337	54
5.368	54
5.388	54
5.412	54
5.426	54
5.431	53
5.454	54
5.457	54
5.464	54
5.494	52
5.510	54
5.573	53
5.652	54
5.666	54
5.702	54
5.705	54
5.713	53
5.714	53
5.738	54
5.753	53
5.756	51
5.758	53
5.763	52
5.773	53
5.775	53
5.779	54
5.780	54
5.781	53
5.786	54
5.788	54
5.801	53
5.802	53
5.803	53
5.822	54
5.824	54
5.843	51
5.870	54
5.871	53
5.876	53
5.892	54
5.926	48
5.936	54
5.957	50
5.964	54
5.983	54
6.006	54
6.032	53
6.043	54
6.098	54
6.100	54
6.151	53
6.152	54
6.154	53
6.192	54
6.196	53
6.199	54
6.335	54
6.368	54
6.372	54
6.443	54
6.501	54
6.502	54
6.503	53
6.509	53
6.512	54
6.538	54
6.553	54
6.567	54
6.571	54
6.577	54
6.586	53
6.588	53
6.590	54
6.592	54
6.599	54
6.600	53
6.621	53
6.659	54
6.662	54
6.665	54
6.668	54
6.676	48
6.700	53
6.702	54
6.883	54
6.956	54
6.964	54
7.038	53
7.068	52
7.072	53
7.076	54
7.089	54
7.094	54
7.136	53
7.160	54
7.167	54
7.169	53
7.216	54
7.287	54
7.335	54
7.336	54
7.337	53
7.340	53
7.343	54
7.380	54
7.505	54
7.536	54
7.634	54
7.737	53
7.744	54
7.807	54
7.808	54
7.858	54
7.877	53
7.896	54
7.911	53
7.915	54
7.916	53
7.922	54
7.923	53
7.966	54
7.968	53
7.973	54
7.974	47
7.975	51
7.979	54
7.987	54
8.019	52
8.030	53
8.053	54
8.118	53
8.152	43
8.153	54
8.175	53
8.176	53
8.279	54
8.307	54
8.308	53
8.324	53
8.326	53
8.331	54
8.337	54
8.344	54
8.351	54
8.360	54
8.366	53
8.406	53
8.409	54
8.420	53
8.429	53
8.455	52
8.465	54
8.466	54
8.468	53
8.479	54
8.481	54
8.483	53
8.489	54
8.490	53
8.495	54
8.547	53
8.553	53
8.562	51
8.563	54
8.567	54
8.569	54
8.575	54
8.581	53
8.584	54
8.619	54
8.632	54
8.647	54
8.650	54
8.653	53
8.660	54
8.667	52
8.679	54
8.682	53
8.690	54
8.699	54
8.723	54
8.736	53
8.749	53
8.752	54
8.769	53
8.773	54
8.775	54
8.777	54
8.785	53
8.832	54
8.841	54
8.842	54
8.849	54
8.852	53
8.867	54
8.886	53
8.889	52
8.908	53
8.909	54
8.944	54
8.927	53
8.937	54
8.940	53
8.971	54
8.974	54
8.975	53
8.979	53
8.985	54
8.995	54
8.999	54
9.001	54
9.027	54
9.030	54
9.033	53
9.034	52
9.035	52
9.041	54
9.045	54
9.085	53
9.091	53
9.092	53
9.106	54
9.107	54
9.121	53
9.123	54
9.125	53
9.158	53
9.186	54
9.195	54
9.199	54
9.214	54
9.239	54
9.243	54
9.244	54
9.255	54
9.258	54
9.307	54
9.351	53
9.377	54
9.380	54
9.381	54
9.393	54
9.401	49
9.403	52
9.404	54
9.411	54
9.417	54
9.419	54
9.421	53
9.423	53
9.433	54
9.440	54
9.450	52
9.454	54
9.477	53
9.478	54
9.489	54
9.499	54
9.554	52
9.577	54
9.612	54
9.616	54
9.643	54
9.646	54
9.668	53
9.669	52
9.671	54
9.673	52
9.674	54
9.676	49
9.679	53
9.680	54
9.684	52
9.692	52
9.715	52
9.755	54
9.759	54
9.773	53
9.775	53
9.792	54
9.794	53
9.803	54
9.815	53
9.818	54
9.825	54
9.828	54
9.833	54
9.841	54
9.843	54
9.848	53
9.849	53
9.926	52
9.928	54
9.947	54
9.953	54
9.965	53
9.971	53
9.979	54
10.000	53
10.002	54
10.102	53
10.105	54
10.116	54
10.122	54
10.152	54
10.260	54
10.297	54
10.298	54
10.320	54
10.322	54
10.323	52
10.341	53
10.373	54
10.402	53
10.413	54
10.414	54
10.416	54
10.467	54
10.483	52
10.490	53
10.502	53
10.505	53
10.517	54
10.522	53
10.537	54
10.538	54
10.568	53
10.573	54
10.575	54
10.590	54
10.610	54
10.619	53
10.634	54
10.653	54
10.669	52
10.698	53
10.732	54
10.739	54
10.740	54
10.747	54
10.753	54
10.755	54
10.771	53
10.777	53
10.778	54
10.802	54
10.810	52
10.831	54
10.866	52
10.903	53
10.960	54
10.995	52
10.997	52
11.001	53
11.009	53
11.010	54
11.011	54
11.013	54
11.015	54
11.019	53
11.061	54
11.066	54
11.068	52
11.084	53
11.107	54
11.113	54
11.126	54
11.134	53
11.145	52
11.169	54
11.176	54
11.177	53
11.179	50
11.191	54
11.196	54
11.207	53
11.218	54
11.221	54
11.229	54
11.238	53
11.241	54
11.246	54
11.278	49
11.286	54
11.289	53
11.290	54
11.295	54
11.301	54
11.304	54
11.305	54
11.323	53
11.337	54
11.338	52
11.341	54
11.342	54
11.364	50
11.366	54
11.367	54
11.368	54
11.369	44
11.371	52
11.372	45
11.374	47
11.376	42
11.382	47
11.383	46
11.390	49
11.391	54
11.393	47
11.394	53
11.395	50
11.396	48
11.398	52
11.402	47
11.408	45
11.409	44
11.410	44
11.411	44
11.412	47
11.414	54
11.419	49
11.420	51
11.422	49
11.436	53
11.441	54
11.452	54
11.478	54
11.480	54
11.488	54
11.493	54
11.505	43
11.507	54
11.509	54
11.553	53
11.600	53
11.611	54
11.616	54
11.641	54
11.648	53
11.649	53
11.653	53
11.679	54
11.683	53
11.699	54
11.701	53
11.704	54
11.742	53
11.745	53
11.748	53
11.753	54
11.758	53
11.756	54
11.757	54
11.760	52
11.763	52
11.767	54
11.769	53
11.772	53
11.785	53
11.801	52
11.824	53
11.861	53
11.883	49
11.889	49
11.890	53
11.892	48
11.894	54
11.898	47
11.913	53
11.918	54
11.927	54
11.951	53
11.991	54
11.993	54
11.996	54
11.997	54
12.000	54
12.005	54
12.007	54
12.022	53
12.039	54
12.031	54
12.034	54
12.071	53
12.074	54
12.080	52
12.081	53
12.082	54
12.095	53
12.096	54
12.110	54
12.111	53
12.113	54
12.129	54
12.132	54
12.154	54
12.160	53
12.161	54
12.162	54
12.170	54
12.184	53
12.201	54
12.229	53
12.231	54
12.244	53
12.262	54
12.280	53
12.283	54
12.290	54
12.294	54
12.323	53
12.331	53
12.335	54
12.348	54
12.351	54
12.352	54
12.355	53
12.356	54
12.362	54
12.363	53
12.364	53
12.389	53
12.393	53

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
12.393	53	13.132	54	13.991	54	14.948	53	15.902	53	16.974	53
12.400	54	13.138	53	13.997	54	14.949	52	15.915	54	16.975	47
12.408	54	13.150	54	14.001	53	14.960	53	15.920	52	16.977	54
12.429	54	13.166	54	14.003	53	14.963	54	15.930	52	16.998	53
12.445	53	13.180	53	14.007	53	14.964	53	15.932	53	16.999	53
12.470	53	13.191	54	14.019	50	14.981	52	15.937	53	17.015	54
12.471	53	13.212	49	14.020	53	14.986	53	15.938	53	17.029	53
12.478	54	13.215	53	14.043	53	14.987	53	15.944	54	17.073	53
12.487	54	13.285	53	14.044	53	14.989	53	15.950	54	17.081	54
12.493	53	13.290	52	14.099	52	14.990	54	15.956	53	17.083	53
12.496	54	13.291	53	14.139	54	14.994	54	15.959	53	17.090	51
12.509	53	13.294	54	14.154	54	15.044	54	15.961	53	17.120	54
12.514	53	13.297	54	14.156	54	15.059	53	15.971	54	17.121	53
12.515	53	13.298	54	14.158	54	15.061	53	15.972	54	17.141	51
12.516	52	13.301	53	14.174	54	15.068	54	15.974	54	17.143	51
12.529	44	13.327	52	14.179	53	15.072	54	15.975	53	17.198	52
12.530	53	13.338	54	14.183	54	15.077	54	15.987	54	17.199	53
12.533	52	13.347	54	14.186	53	15.083	54	15.989	54	17.206	53
12.541	54	13.354	54	14.191	54	15.099	54	15.990	54	17.209	53
12.547	54	13.355	53	14.192	53	15.108	54	15.991	54	17.212	52
12.560	54	13.368	54	14.193	54	15.129	53	16.001	54	17.213	54
12.566	53	13.391	54	14.195	54	15.150	53	16.007	53	17.241	52
12.577	54	13.394	54	14.208	54	15.190	54	16.032	53	17.267	54
12.594	54	13.397	53	14.209	53	15.218	54	16.033	54	17.307	54
12.595	53	13.399	54	14.220	53	15.221	52	16.035	54	17.348	53
12.602	53	13.414	54	14.246	53	15.223	53	16.052	54	17.361	53
12.606	53	13.423	53	14.253	54	15.229	54	16.097	52	17.378	54
12.607	54	13.429	54	14.258	54	15.234	52	16.099	53	17.382	53
12.619	54	13.430	53	14.259	53	15.235	52	16.110	47	17.387	54
12.623	54	13.434	54	14.266	53	15.240	54	16.111	52	17.421	52
12.627	53	13.493	52	14.267	53	15.245	53	16.112	52	17.423	54
12.631	54	13.504	53	14.272	53	15.252	48	16.128	54	17.423	54
12.634	53	13.507	54	14.279	53	15.254	51	16.129	53	17.424	53
12.635	53	13.515	54	14.282	54	15.284	53	16.180	53	17.427	53
12.636	53	13.516	54	14.292	54	15.287	54	16.185	54	17.429	53
12.638	54	13.530	52	14.327	54	15.289	54	16.187	53	17.430	53
12.640	52	13.563	53	14.332	54	15.314	53	16.193	54	17.432	54
12.644	53	13.569	51	14.337	54	15.320	54	16.207	51	17.451	54
12.673	54	13.571	53	14.398	53	15.336	54	16.219	52	17.473	54
12.690	54	13.582	54	14.408	52	15.343	54	16.222	53	17.507	47
12.692	54	13.585	54	14.413	51	15.345	54	16.228	54	17.518	54
12.695	54	13.589	54	14.414	48	15.355	47	16.248	54	17.521	51
12.698	53	13.593	53	14.415	51	15.356	54	16.253	54	17.528	53
12.707	52	13.606	54	14.416	54	15.357	49	16.256	53	17.529	54
12.708	54	13.615	53	14.418	54	15.370	51	16.266	54	17.532	53
12.715	47	13.617	54	14.439	54	15.373	54	16.309	53	17.535	53
12.732	51	13.619	50	14.493	53	15.383	53	16.365	54	17.547	53
12.747	54	13.639	54	14.494	54	15.385	54	16.387	54	17.556	54
12.793	54	13.640	53	14.495	53	15.409	54	16.401	54	17.569	51
12.796	52	13.641	54	14.496	54	15.415	54	16.402	54	17.572	54
12.802	54	13.643	54	14.499	53	15.417	54	16.408	54	17.583	54
12.808	53	13.645	54	14.502	53	15.420	54	16.411	53	17.585	54
12.811	54	13.656	52	14.507	54	15.428	54	16.412	54	17.590	53
12.817	54	13.660	51	14.513	53	15.432	54	16.439	54	17.621	54
12.822	54	13.666	54	14.514	53	15.440	54	16.443	54	17.639	47
12.834	54	13.667	54	14.531	54	15.489	54	16.453	54	17.640	52
12.843	49	13.668	53	14.565	54	15.516	51	16.456	54	17.652	53
12.846	49	13.702	54	14.575	54	15.549	51	16.457	53	17.676	53
12.847	54	13.707	53	14.580	54	15.553	54	16.482	50	17.678	54
12.862	54	13.716	53	14.587	54	15.557	54	16.492	54	17.708	54
12.873	54	13.718	52	14.607	54	15.558	54	16.507	54	17.731	54
12.894	54	13.724	53	14.614	53	15.559	53	16.540	54	17.732	53
12.896	54	13.725	54	14.620	52	15.592	54	16.555	54	17.738	54
12.901	53	13.729	48	14.624	53	15.597	53	16.564	51	17.760	50
12.929	54	13.733	50	14.625	54	15.638	54	16.567	53	17.761	53
12.938	54	13.735	51	14.631	53	15.645	54	16.586	46	17.765	51
12.939	54	13.736	52	14.635	54	15.663	53	16.606	54	17.784	53
12.941	52	13.737	54	14.636	54	15.683	53	16.609	53	17.788	53
12.945	54	13.749	54	14.649	54	15.716	54	16.693	54	17.791	53
12.955	54	13.752	54	14.665	54	15.717	54	16.694	54	17.793	53
12.958	54	13.767	54	14.672	54	15.739	54	16.696	53	17.823	54
12.967	52	13.772	53	14.678	53	15.768	53	16.708	53	17.824	54
12.972	54	13.774	53	14.702	53	15.773	53	16.710	54	17.829	54
12.978	53	13.783	54	14.705	53	15.774	54	16.712	53	17.845	54
12.983	54	13.790	53	14.722	53	15.780	54	16.751	54	17.867	54
12.984	54	13.801	53	14.740	53	15.784	54	16.754	54	17.916	54
12.987	54	13.805	54	14.745 opp.	49	15.794	54	16.764	54	17.918	52
12.988	54	13.810	54	14.750 opp.	50	15.797	54	16.795	53	17.953	54
12.998	53	13.813	53	14.753	53	15.804	53	16.824	54	17.957	53
12.999	53	13.819	54	14.794	54	15.819	53	16.835	54	17.969	52
13.000	53	13.821	53	14.797	53	15.831	53	16.836	53	17.960	54
13.013	49	13.825	54	14.802	53	15.834	54	16.839	53	17.963	53
13.014	54	13.831	53	14.815	53	15.838	54	16.859	54	17.964	54
13.026	53	13.838	54	14.827	54	15.843	54	16.860	54	17.966	53
13.030	53	13.855	53	14.828	53	15.858	54	16.875	54	17.976	54
13.037	53	13.967	54	14.829	53	15.863	54	16.880	53	18.010	54
13.054	54	13.970	53	14.830	53	15.864	53	16.887	54	18.012	53
13.069	54	13.972	52	14.831	52	15.869	54	16.890	54	18.037	53
13.079	53	13.973	54	14.835	54	15.871	54	16.934	53	18.090	54
13.084	49	13.979	54	14.856	53	15.879	54	16.954	54	18.133	54
13.111	54	13.982	53	14.867	54	15.881	53	16.952	54	18.164	54
13.116	52	13.989	53	14.926	53	15.884	53	16.971	53	18.167	54
13.120	52	13.990	54	14.935	53	15.901	53	16.973	53		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
18.168	54	19.463	54	20.932	54	22.065	54	22.824	53	24.196	50
18.178	53	19.465	54	20.947	54	22.069	54	22.827	52	24.211	54
18.197	53	19.523	54	20.951	54	22.072	54	22.858	53	24.213	54
18.198	54	19.527	53	20.956	54	22.075	54	22.863	53	24.223	48
18.203	54	19.530	54	20.958	54	22.082	54	22.881	45	24.228	53
18.246	53	19.562	54	20.989	53	22.085	54	22.900	54	24.245	53
18.226	53	19.576	51	21.004	53	22.086	53	22.901	52	24.247	53
18.229	53	19.644	54	21.005	54	22.104	54	22.902	54	24.255	53
18.275	54	19.649	54	21.009	54	22.118	53	22.925	54	24.288	54
18.326	51	19.661	53	21.014	54	22.125	53	22.926	53	24.316	54
18.342	54	19.735	54	21.027	53	22.139	54	22.943	54	24.336	53
18.358	53	19.747	44	21.036	52	22.143	54	22.957	54	24.337	54
18.359	54	19.748	54	21.048	54	22.146	54	22.963	54	24.341	54
18.365	54	19.755	54	21.049	54	22.147	54	22.986	54	24.346	54
18.397	54	19.798	54	21.052	53	22.148	51	22.987	54	24.362	53
18.415	54	19.804	54	21.097	51	22.149	53	22.991	53	24.367	52
18.419	52	19.811	52	21.106	53	22.153	53	22.995	54	24.368	53
18.443	54	19.814	53	21.110	54	22.154	54	22.996	49	24.369	53
18.445	54	19.835	54	21.116	54	22.155	51	23.013	54	24.374	53
18.458	54	19.837	54	21.160	53	22.157	52	23.096	53	24.393	54
18.511	54	19.840	54	21.166	54	22.159	50	23.100	53	24.407	54
18.517	53	19.845	54	21.169	51	22.160	53	23.102	52	24.419	54
18.532	54	19.858	52	21.172	54	22.171	52	23.152	54	24.426	54
18.539	53	19.870	53	21.173	54	22.191	50	23.168	54	24.441	54
18.548	54	19.871	54	21.177	51	22.198	54	23.171	53	24.474	52
18.585	52	19.877	52	21.179	54	22.201	51	23.178	54	24.505	53
18.592	52	19.883	53	21.186	54	22.207	52	23.179	54	24.506	54
18.599	53	19.920	53	21.205	54	22.213	54	23.200	54	24.510	54
18.605	54	19.922	53	21.209	54	22.214	54	23.204	52	24.514	50
18.608	54	19.956	54	21.215	52	22.215	54	23.221	53	24.528	54
18.617	54	19.964	54	21.220	54	22.217	53	23.232	54	24.529	53
18.640	54	19.982	53	21.222	52	22.223	53	23.240	54	24.530	54
18.688	54	20.034	53	21.241	53	22.297	54	23.273	54	24.531	54
18.717	53	20.040	53	21.270	53	22.299	54	23.285	52	24.535	49
18.718	54	20.084	54	21.271	54	22.302	53	23.292	53	24.548	53
18.719	53	20.090	54	21.280	53	22.303	54	23.297	54	24.549	54
18.725	54	20.400	54	21.306	53	22.326	51	23.298	53	24.566	54
18.731	53	20.431	53	21.307	53	22.328	53	23.310	48	24.573	52
18.733	54	20.434	54	21.315	54	22.349	54	23.321	54	24.589	53
18.796	54	20.435	54	21.318	52	22.353	53	23.328	53	24.590	53
18.823	50	20.438	54	21.322	53	22.354	54	23.400	54	24.595	53
18.830	53	20.442	54	21.324	54	22.355	52	23.432	53	24.630	53
18.850	54	20.458	54	21.325	54	22.364	54	23.472	54	24.639	54
18.867	54	20.478	54	21.336	54	22.366	54	23.497	54	24.664	53
18.883	54	20.479	54	21.337	53	22.370	53	23.499	52	24.666	54
18.952	54	20.480	53	21.350	54	22.379	54	23.506	54	24.675	53
18.956	53	20.485	54	21.377	53	22.406	53	23.524	54	24.702	53
18.958	52	20.239	54	21.382	53	22.415	54	23.542	54	24.706	54
18.959	54	20.250	53	21.415	54	22.418	54	23.551	53	24.747	53
18.998	52	20.254	54	21.429	54	22.454	54	23.558	54	24.752	54
18.999	52	20.255	54	21.484	53	22.464	53	23.561	54	24.753	49
19.005	48	20.257	53	21.499	53	22.469	54	23.577	53	24.776	54
19.006	54	20.282	54	21.541	54	22.473	54	23.607	54	24.777	53
19.017	53	20.341	54	21.547	54	22.499	54	23.610	47	24.796	53
19.022	53	20.347	54	21.552	53	22.507	54	23.653	54	24.797	54
19.027	53	20.360	53	21.585	54	22.527	54	23.667	53	24.814	54
19.033	54	20.374	52	21.586	54	22.529	54	23.705	54	24.818	53
19.034	54	20.381	54	21.587	52	22.530	54	23.721	54	24.820	54
19.036	54	20.382	54	21.589	52	22.554	54	23.741	52	24.821	54
19.047	54	20.394	53	21.594	54	22.557	54	23.756	54	24.838	48
19.050	53	20.399	54	21.631	54	22.562	54	23.761	54	24.841	54
19.073	54	20.401	54	21.635	47	22.582	53	23.768	54	24.855	54
19.100	54	20.457	54	21.637	54	22.593	54	23.770	53	24.856	54
19.106	54	20.542	53	21.660	54	22.627	52	23.794	54	24.857	54
19.121	53	20.555	54	21.742	54	22.629	54	23.806	53	24.860	54
19.123	54	20.557	54	21.743	52	22.634	53	23.816	54	24.865	53
19.132	54	20.562	54	21.748	54	22.640	54	23.825	53	24.868	54
19.135	53	20.572	53	21.802	54	22.698	54	23.828	53	24.887	54
19.137	52	20.582	54	21.816	53	22.699	53	23.841	54	24.891	54
19.149	50	20.591	52	21.817	50	22.703	54	23.844	54	24.945	53
19.162	54	20.612	54	21.820	51	22.707	49	23.861	53	24.951	53
19.177	54	20.613	52	21.859	54	22.724	53	23.865	53	24.973	51
19.182	53	20.633	54	21.863	53	22.730	53	23.867	53	24.992	52
19.186	54	20.636	53	21.865	54	22.734	54	23.931	54	24.996	53
19.208	54	20.666	54	21.875	54	22.737	49	23.942	54	24.997	53
19.244	53	20.667	53	21.884	54	22.738	53	23.945	53	25.049	54
19.249	52	20.669	53	21.900	53	22.754	52	23.947	53	25.069	54
19.262	53	20.679	53	21.918	54	22.756	54	23.979	53	25.076	53
19.311	49	20.704	53	21.925	54	22.758	52	23.988	54	25.079	54
19.312	53	20.713	54	21.928	53	22.759	54	23.992	54	25.081	53
19.320	53	20.777	54	21.942	54	22.760	54	24.015	53	25.085	54
19.326	54	20.790	53	21.944	53	22.762	51	24.043	53	25.100	54
19.328	54	20.805	53	21.948	54	22.764	50	24.044	53	25.113	53
19.331	53	20.806	53	21.971	51	22.765	54	24.045	54	25.126	54
19.332	53	20.843	54	21.980	53	22.767	50	24.083	54	25.133	54
19.378	52	20.844	51	21.985	53	22.769	53	24.084	52	25.184	54
19.379	53	20.847	53	21.987	54	22.770	54	24.095	54	25.194	54
19.383	53	20.849	53	21.988	53	22.772	53	24.104	53	25.197	54
19.393	54	20.851	51	21.997	54	22.773	52	24.123	54	25.199	54
19.420	54	20.895	54	21.998	53	22.784	54	24.130	54	25.228	54
19.451	54	20.912	53	22.013	54	22.794	54	24.139	53	25.251	54
19.452	53	20.915	52	22.034	54	22.795	53	24.181	54	25.287	54
19.461	54	20.916	54	22.050	53	22.801	54	24.187	53	25.305	54
		20.925	53	22.064	54	22.814	51	24.190	54		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
25.314	54	26.177	53	26.871	51	27.731	54	28.560	54	29.321	54
25.327	52	26.184	52	26.875	52	27.734	54	28.569	53	29.338	54
25.340	54	26.185	54	26.880	54	27.737	53	28.589	53	29.339	54
25.352	54	26.186	51	26.884	54	27.742	53	28.603	53	29.364	54
25.354	54	26.187	54	26.885	54	27.744	52	28.604	53	29.367	54
25.359	53	26.191	47	26.898	54	27.747	53	28.607	53	29.368	54
25.376	53	26.199	54	26.908	53	27.752	52	28.609	53	29.374	53
25.377	54	26.205	53	26.910	54	27.756	53	28.620	53	29.416	54
25.553	54	26.216	53	26.911	53	27.935	53	28.621	53	29.417	54
25.603	53	26.253	53	26.926	54	27.938	54	28.625	54	29.441	54
25.606	51	26.254	54	26.933	54	27.973	54	28.626	54	29.448	50
25.614	54	26.256	54	26.934	54	27.974	54	28.628	53	29.456	54
25.635	53	26.269	54	26.945	52	27.978	54	28.672	52	29.489	54
25.672	52	26.272	54	26.950	54	27.990	51	28.685	51	29.496	54
25.690	54	26.275	54	27.051	52	28.046	54	28.686	53	29.499	53
25.691	53	26.277	54	27.081	52	28.071	46	28.695	54	29.503	54
25.744	54	26.285	52	27.090	54	28.073	48	28.705	52	29.513	54
25.754	54	26.302	54	27.137	54	28.107	54	28.746	54	29.517	54
25.759	53	26.309	54	27.139	54	28.183	49	28.766	53	29.596	53
25.767	54	26.314	54	27.154	53	28.188	50	28.767	54	29.612	54
25.780	54	26.321	53	27.192	54	28.189	52	28.770	52	29.628	54
25.785	53	26.324	53	27.196	53	28.192	46	28.784	53	29.629	53
25.792	53	26.326	54	27.198	54	28.197	54	28.792	53	29.632	54
25.809	54	26.330	54	27.213	54	28.200	51	28.852	54	29.648	54
25.818	53	26.378	53	27.233	54	28.205	52	28.853	54	29.659	53
25.830	53	26.400	53	27.238	54	28.209	52	28.877	53	29.672	54
25.863	52	26.403	53	27.276	53	28.210	54	28.878	52	29.675	54
25.865	54	26.420	54	27.285	54	28.211	53	28.886	54	29.683	53
25.887	54	26.468	54	27.291	54	28.212	48	28.915	51	29.718	53
25.889	54	26.484	53	27.296	54	28.220	52	28.917	49	29.731	53
25.902	54	26.486	54	27.304	53	28.221	46	28.932	54	29.738	53
25.908	52	26.506	53	27.308	54	28.222	51	28.992	52	29.740	53
25.914	54	26.528	50	27.311	54	28.225	47	28.999	53	29.743	53
25.933	54	26.563	53	27.318	54	28.226	49	29.000	53	29.752	53
25.950	53	26.592	54	27.320	54	28.337	54	29.048	53	29.770	54
25.956	53	26.596	54	27.321	54	28.385	53	29.067	54	29.773	53
26.014	53	26.598	54	27.334	53	28.393	53	29.068	53	29.789	53
26.015	53	26.606	54	27.342	53	28.395	54	29.069	54	29.793	54
26.054	52	26.607	54	27.346	54	28.404	54	29.070	53	29.795	51
26.058	54	26.619	53	27.396	54	28.422	53	29.074	53	29.796	53
26.060	54	26.659	54	27.397	54	28.423	51	29.077	51	29.798	52
26.086	51	26.683	52	27.411	54	28.432	53	29.078	52	29.799	53
26.088	54	26.701	53	27.412	54	28.433	54	29.103	44	29.801	53
26.089	53	26.711	53	27.498	54	28.437	53	29.130	54	29.802	53
26.093	46	26.723	54	27.535	54	28.456	54	29.151	51	29.813	53
26.107	53	26.726	54	27.562	53	28.469	53	29.152	51	29.887	53
26.114	53	26.737	54	27.563	53	28.471	54	29.160	44	29.853	54
26.124	54	26.748	49	27.569	54	28.502	53	29.187	54	29.856	54
26.127	53	26.791	47	27.580	53	28.512	54	29.222	54	29.870	49
26.128	54	26.795	52	27.622	54	28.513	54	29.267	53	29.871	53
26.129	50	26.809	50	27.644	54	28.514	53	29.268	53	29.911	54
26.165	52	26.810	53	27.651	54	28.553	53	29.277	54	29.964	54
26.172	54	26.819	54	27.702	54	28.554	53	29.278	54	29.978	54
26.174	53	26.869	54	27.726	53	28.555	54	29.304	54	29.993	53

TUILERIES et BRIQUETERIES de la MARNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F

SIÈGE SOCIAL: A CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)

R. C.: Reims n° 2992.

MM. les porteurs de bons 4,50 0/0 1927 de 500 F sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 201 bons représentant la neuvième tranche dont le remboursement était prévu au 15 décembre 1953 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société anonyme des FORGES STEPHANOISES

AU CAPITAL DE 165 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE BARROUIN, A SAINT-ETIENNE (LOIRE)

R. C.: Saint-Etienne 13420-1921.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 9 décembre 1953 et remboursables à partir du 15 janvier 1954 à 10.000 F.

3.512 à 3.957

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 14 février* 1953.)

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 121.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE SAINT-GABRIEL, A CAEN

R. C.: Caen n° 760.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 87 obligations 6 1/2 0/0 1949 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

ETABLISSEMENTS LAEDERICH

(Société cotonnière des Vosges).

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE ARISTIDE-BRIAND, A EPINAL (VOSGES)

Registre du commerce: Epinal n° 5958.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F 1943 et 4 1/4 0/0 de 5.000 F 1943 regroupées en 1953 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat au onzième amortissement prévu pour le 1er avril 1954.

Les dix premiers amortissements ont été également effectués par rachat.

Manufacture Générale d'Instruments de Musique Couesnon

Société anonyme au capital de 23.200.000 F

Siège social: 105, rue La Fayette, PARIS (10e)

R. C.: Seine 55997.

Obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F.

Liste numérique des séries comprenant les 138 obligations sorties au premier tirage effectué le 3 décembre 1953 (la société a racheté 42 titres pour compléter cet amortissement).

191 à 195 — 271 à 275 — 606 à 610 — 816 à 850 — 851 à 855 — 1.906 à 1.910 — 1.981 à 1.985 — 2.061 à 2.065 — 2.206 à 2.210 — 2.211 à 2.215 — 2.416 à 2.420 — 2.841 à 2.845 — 3.056 à 3.060 — 3.291 à 3.295 — 3.436 à 3.440 — 3.566 à 3.570 — 3.606 à 3.610 — 3.776 à 3.780 — 3.801 à 3.805 — 3.951 à 3.955 — 3.976 à 3.980 — 4.186 à 4.190 — 4.541 à 4.545 — 4.621 à 4.625 — 4.676 à 4.680 — 4.816 à 4.820 — 4.906 à 4.910 — 5.531 à 5.535 — 5.641 à 5.645 — 5.741 à 5.745 — 5.796 à 5.800 — 5.846 à 5.850 — 5.896 à 5.900.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursées à partir du 20 décembre 1953.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

SOCIETE COOPERATIVE CHALONNAISE de CONSOMMATION

Société anonyme coopérative a capital et personnel variables

17, rue Jean-Jaurès, a CHALONS-SUR-MARNE

R. C.: Châlons nº 31.

Obligations 4 0/0 1943.

Obligations sorties au tirage au sort du 29 octobre 1953. remboursables le 1er février 1954.

Obligations à 1.000 F.

21 26 36 63 102 128 158 165 184 202 221 229 244 246 294 316

Obligations à 5.000 F.

321 364 369 391 413 455 458 485 491 496

Obligations sorties aux tirages précédents et non remboursées.

Obligations à 1.000 F.

18 20 21 52 78 89 195 218 263 289 312 315

Obligations à 5.000 F.

433 466

Groupement des Propriétaires Sinistrés du Nord de la France

Dernier amortissement des obligations 6 1/2 0/0 1923.

Les porteurs d'obligations 6 1/2 0/0 émises en 1923 par le Groupement des propriétaires sinistrés du Nord de la France sont informés que les 7.117 obligations restant à amortir seront remboursables au pair, soit 500 F par titre, à partir du 15 décembre 1953, après détachement du coupon nº 60, payable à cette même date à 16,25 F.

Le remboursement des titres s'effectuera aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, et aux guichets de ses succursales et des banques affiliées à son groupe.

SCHNEIDER & Cie

Société en commandite par actions au capital de 2.610.000.000 de francs

Siège social: a PARIS, 42, rue d'Anjou

R. C.: Seine 112622.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 Schneider et Cº sont informés que la société a procédé, dans les conditions prévues au prospectus d'émission, au rachat des 1.500 obligations dont l'amortissement figure au tableau pour le 10 mars 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats.

Le gérant.

SCHNEIDER & Cie

Société en commandite par actions au capital de 2.610.000.000 de francs

Siège social: a PARIS, 42, rue d'Anjou

R. C.: Seine 112622.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1947 Schneider et Cº sont informés que la société a procédé, dans les conditions prévues au prospectus d'émission, au rachat des 639 obligations dont l'amortissement figure au tableau pour le 15 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats.

Le gérant.

BRASSERIES DE LA MEUSE

Société anonyme au capital de 297.837.500 F

Siège social: 9, boulevard Malesherbes, a PARIS (8e)

Registre du commerce. Seine nº 40275.

Obligations 4 0/0 1944 de 5.000 F.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 116 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE FRANÇAISE DES PETROLES SERCO

Société anonyme au capital de 750 millions de francs

Siège social: 20, rue Washington, a PARIS

Registre du commerce: Seine nº 12158.

Obligations de 10.000 F 4 0/0 1946.

Huitième amortissement du 15 janvier 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

ETABLISSEMENTS LAMBIOTTE FRERES

Société anonyme au capital de 462.800.000 F

Siège social: a PREMERY (Nièvre)

R. C.: Cosne (Nièvre) nº 263.

Bons 5 1/4 0/0 1948 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 30 novembre 1953 et remboursables à partir du 2 janvier 1954 à 5.000 F;

Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 173	53	4.335 à 4.485	52
2.906 à 3.403	54	4.608 à 5.000	53

Nota. — Pour parfaire l'amortissement au 2 janvier 1954, la société a procédé au rachat en Bourse de 172 bons.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DU PORT DE LA REUNION

Obligations 3 0/0 1878 et 1885 sorties au tirage du 30 octobre 1953, remboursables à partir du 1er janvier 1954.

Numéros des 1.894 obligations de la première émission sorties au soixante-seizième tirage et des 561 obligations de la deuxième émission sorties au soixante-neuvième tirage, et des séries amorties aux tirages antérieurs comprenant des titres non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		PREMIÈRE ÉMISSION					
291 à 300	50	21.031 à 21.040	52	50.221 à 50.230	54	76.271 à 76.280	53
461 à 470	54	21.191 à 21.200	50	50.311 à 50.320	54	77.481 à 77.490	54
651 à 660	54	21.981 à 21.990	54	50.411 à 50.420	54	78.121 à 78.130	54
741 à 750	52	22.311 à 22.320	54	50.661 à 50.670	54	78.501 à 78.510	50
1.141 à 1.150	49	22.411 à 22.420	53	51.231 à 51.240	46	78.601 à 78.610	53
1.151 à 1.160	50	22.461 à 22.470	48	51.241 à 51.250	53	78.661 à 78.670	54
1.191 à 1.200	29	22.481 à 22.490	51	51.391 à 51.400	54	78.691 à 78.700	50
1.711 à 1.720	52	22.551 à 22.560	49	51.671 à 51.680	54	78.781 à 78.790	51
2.111 à 2.120	49	22.591 à 22.600	53	51.781 à 51.790	54	79.451 à 79.460	54
2.201 à 2.210	53	23.041 à 23.050	54	51.975 à 51.980	53	79.691 à 79.700	53
2.231 à 2.240	53	23.191 à 23.200	54	52.111 à 52.120	54	80.201 à 80.210	52
2.441 à 2.450	43	23.281 à 23.290	54	52.621 à 52.630	53	81.281 à 81.290	54
2.471 à 2.480	54	23.951 à 23.960	52	52.851 à 52.860	54	81.331 à 81.340	53
3.111 à 3.120	49	24.281 à 24.290	54	53.001 à 53.010	54	81.821 à 81.830	49
3.291 à 3.300	52	24.771 à 24.780	51	53.191 à 53.200	41	81.941 à 81.950	53
4.031 à 4.040	53	25.821 à 25.830	54	53.201 à 53.210	47	82.401 à 82.410	54
4.181 à 4.190	54	26.031 à 26.040	48	53.241 à 53.250	54	83.551 à 83.560	54
4.551 à 4.560	51	26.081 à 26.090	54	53.561 à 53.570	48	83.971 à 83.980	54
4.791 à 4.800	51	26.471 à 26.480	42	53.631 à 53.640	53	84.711 à 84.720	54
4.821 à 4.840	53	26.481 à 26.490	52	53.861 à 53.870	54	85.281 à 85.290	54
5.731 à 5.740	53	27.011 à 27.020	53	54.201 à 54.210	54	85.481 à 85.490	54
5.741 à 5.750	52	27.191 à 27.200	54	54.431 à 54.440	53	85.681 à 85.690	48
5.851 à 5.860	54	27.811 à 27.820	52	54.561 à 54.570	54	85.951 à 85.960	54
5.921 à 5.930	54	27.931 à 27.940	52	54.671 à 54.680	53	86.411 à 86.420	54
6.221 à 6.230	52	28.191 à 28.200	54	54.861 à 54.870	54	86.651 à 86.660	50
6.351 à 6.360	52	28.421 à 28.430	52	55.291 à 55.300	54	86.801 à 86.810	54
7.001 à 7.010	53	28.451 à 28.460	54	56.051 à 56.060	54	86.881 à 86.890	53
7.081 à 7.090	53	28.651 à 28.660	54	56.061 à 56.070	54	87.001 à 87.010	52
7.221 à 7.230	53	29.361 à 29.370	54	56.201 à 56.210	52	87.091 à 87.100	54
7.701 à 7.710	53	31.051 à 31.060	54	56.491 à 56.500	50	88.131 à 88.140	53
7.831 à 7.840	54	31.591 à 31.600	54	56.541 à 56.550	51	88.331 à 88.340	54
8.071 à 8.080	54	32.051 à 32.060	54	56.731 à 56.740	54	88.891 à 88.900	54
8.501 à 8.510	54	33.101 à 33.110	54	56.831 à 56.840	51	89.051 à 89.060	54
8.721 à 8.730	54	33.161 à 33.170	49	56.891 à 56.900	54	89.091 à 89.100	53
8.981 à 8.990	54	33.181 à 33.190	53	57.131 à 57.140	49	89.191 à 89.200	53
8.991 à 9.000	54	33.661 à 33.670	53	57.341 à 57.350	52	89.391 à 89.400	54
9.201 à 9.210	54	33.681 à 33.690	54	57.381 à 57.390	46	89.661 à 89.670	54
9.811 à 9.820	54	33.771 à 33.780	54	57.401 à 57.410	52	89.791 à 89.800	54
9.951 à 9.960	54	35.811 à 35.820	54	57.441 à 57.450	53	90.121 à 90.130	54
10.261 à 10.270	54	36.181 à 36.190	54	57.571 à 57.580	53	90.931 à 90.940	54
10.621 à 10.630	31	36.921 à 36.930	53	57.601 à 57.610	53	91.171 à 91.180	54
10.811 à 10.820	54	37.031 à 37.040	47	57.881 à 57.890	54	91.371 à 91.380	54
10.911 à 10.920	50	37.141 à 37.150	49	57.911 à 57.920	43	91.931 à 91.940	54
10.931 à 10.940	53	37.851 à 37.860	53	57.921 à 57.930	50	92.641 à 92.650	54
10.951 à 10.960	49	38.391 à 38.400	39	59.021 à 59.030	51	92.841 à 92.850	50
10.991 à 11.000	54	38.421 à 38.430	52	59.051 à 59.060	54	93.081 à 93.090	54
11.071 à 11.080	53	38.861 à 38.870	54	59.411 à 59.420	36	93.311 à 93.320	53
12.071 à 12.080	54	38.881 à 38.890	53	59.421 à 59.430	53	93.491 à 93.500	53
12.141 à 12.150	53	38.981 à 38.990	54	59.591 à 59.600	51	94.271 à 94.280	53
12.461 à 12.470	54	39.051 à 39.060	54	59.741 à 59.750	54	95.851 à 95.860	54
12.591 à 12.600	51	39.081 à 39.090	54	60.481 à 60.490	54	96.021 à 96.030	53
13.011 à 13.020	49	39.571 à 39.580	54	60.501 à 60.510	54	96.261 à 96.270	54
13.101 à 13.110	54	39.601 à 39.610	39	60.641 à 60.650	50	96.661 à 96.670	54
13.431 à 13.440	53	40.071 à 40.080	53	60.871 à 60.880	52	96.811 à 96.820	49
13.521 à 13.530	54	40.351 à 40.360	54	61.501 à 61.510	52	98.101 à 98.110	54
13.591 à 13.600	54	40.751 à 40.760	54	63.191 à 63.200	52	98.481 à 98.490	49
13.681 à 13.690	54	41.131 à 41.140	54	63.751 à 63.760	53	99.121 à 99.130	52
14.231 à 14.240	53	41.181 à 41.190	54	64.481 à 64.490	54	99.301 à 99.310	53
14.431 à 14.440	54	42.071 à 42.080	54	64.531 à 64.540	54	99.381 à 99.390	53
14.481 à 14.490	53	42.251 à 42.260	54	64.691 à 64.700	54	99.511 à 99.520	39
15.461 à 15.470	50	42.451 à 42.460	53	65.091 à 65.100	54	99.611 à 99.620	46
15.591 à 15.600	53	42.661 à 42.670	54	65.451 à 65.460	54	99.871 à 99.880	54
15.901 à 15.910	52	42.721 à 42.730	54	65.701 à 65.710	54	100.061 à 100.070	46
16.001 à 16.010	54	42.751 à 42.760	54	66.351 à 66.360	54	100.111 à 100.120	50
16.881 à 16.890	48	43.471 à 43.480	40	66.761 à 66.770	54	100.481 à 100.490	53
16.961 à 16.970	54	44.161 à 44.170	54	67.721 à 67.730	52	100.611 à 100.620	50
17.331 à 17.340	47	44.381 à 44.390	54	67.901 à 67.910	54	101.071 à 101.080	54
17.861 à 17.870	54	44.661 à 44.670	54	69.971 à 69.980	54	101.081 à 101.090	54
18.051 à 18.060	54	44.801 à 44.810	53	70.731 à 70.740	54	101.091 à 101.100	54
18.201 à 18.210	49	44.811 à 44.820	51	71.781 à 71.790	54	101.191 à 101.200	50
18.261 à 18.270	45	45.051 à 45.060	54	72.251 à 72.260	54	101.831 à 101.840	54
18.291 à 18.300	50	45.861 à 45.870	54	72.651 à 72.660	54	101.911 à 101.920	53
18.721 à 18.730	53	46.561 à 46.570	50	72.681 à 72.690	54	102.101 à 102.110	52
18.731 à 18.740	53	47.931 à 47.940	54	72.881 à 72.890	54	102.431 à 102.440	54
18.811 à 18.820	50	48.451 à 48.460	53	73.301 à 73.310	54	102.581 à 102.590	53
19.201 à 19.210	45	48.621 à 48.630	54	73.451 à 73.460	54	102.991 à 103.000	53
20.261 à 20.270	54	49.131 à 49.140	54	73.641 à 73.650	54	103.291 à 103.300	54
20.481 à 20.490	50	49.231 à 49.240	54	74.071 à 74.080	54	103.301 à 103.310	53
20.691 à 20.700	54	49.241 à 49.250	54	74.491 à 74.500	54	103.361 à 103.370	53
20.851 à 20.860	53	49.831 à 49.840	52	75.671 à 75.680	53	103.571 à 103.580	53
		50.121 à 50.130	46	76.251 à 76.260	54		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
103.751 à 103.760	54	108.361 à 108.370	43	114.911 à 114.920	54	118.451 à 118.460	54
103.791 à 103.800	54	108.671 à 108.680	53	114.941 à 114.950	54	119.381 à 119.390	53
104.111 à 104.120	50	109.011 à 109.020	45	115.021 à 115.030	51	119.801 à 119.810	54
105.491 à 105.500	54	109.291 à 109.300	54	115.511 à 115.520	54	119.861 à 119.870	54
105.541 à 105.550	52	109.721 à 109.730	54	116.811 à 116.820	54	119.901 à 119.910	54
106.041 à 106.050	53	110.161 à 110.170	54	117.071 à 117.080	54	119.931 à 119.940	38
106.091 à 106.100	52	110.401 à 110.410	54	117.541 à 117.550	54	120.331 à 120.340	50
106.111 à 106.120	54	110.541 à 110.550	54	117.551 à 117.560	54	120.381 à 120.390	44
106.631 à 106.640	53	111.051 à 111.060	54	117.786 à 117.790	53	120.571 à 120.580	53
107.001 à 107.010	45	111.451 à 111.460	54	117.971 à 117.980	54	120.881 à 120.890	53
107.131 à 107.140	53	113.101 à 113.110	54	118.001 à 118.040	53	120.971 à 120.980	52
107.731 à 107.740	54	113.371 à 113.380	54	118.301 à 118.310	52	121.061 à 121.070	54
108.311 à 108.314	54	113.921 à 113.930	54	118.411 à 118.420	54	121.341 à 121.350	41
108.341 à 108.350	49						

DEUXIÈME ÉMISSION

121.457 à 121.460	54	131.941 à 131.950	53	141.931 à 141.940	54	149.361 à 149.370	54
121.491 à 121.500	54	131.981 à 131.990	53	142.161 à 142.170	54	149.451 à 149.460	54
121.571 à 121.580	54	132.531 à 132.540	54	142.551 à 142.560	54	149.691 à 149.700	54
121.721 à 121.730	54	133.541 à 133.550	54	142.721 à 142.724	54	150.241 à 150.250	50
122.001 à 122.010	48	134.371 à 134.380	54	142.961 à 142.970	46	150.321 à 150.330	54
122.481 à 122.490	53	135.271 à 135.280	54	143.401 à 143.410	50	150.501 à 150.510	54
122.501 à 122.510	54	135.831 à 135.840	54	143.411 à 143.420	50	150.511 à 150.520	52
122.681 à 122.690	54	136.191 à 136.200	54	143.531 à 143.540	54	150.841 à 150.850	54
122.921 à 122.930	50	136.401 à 136.410	53	143.871 à 143.880	45	151.031 à 151.040	47
123.331 à 123.340	54	136.431 à 136.440	54	144.101 à 144.110	54	151.291 à 151.299	53
123.691 à 123.700	44	136.571 à 136.580	53	144.881 à 144.890	54	151.300	54
125.751 à 125.760	54	136.781 à 136.790	54	144.931 à 144.940	54	151.411 à 151.420	50
126.791 à 126.800	54	137.041 à 137.050	53	144.961 à 144.970	54	151.781 à 151.790	53
126.851 à 126.860	54	137.441 à 137.450	53	144.981 à 144.990	53	152.051 à 152.060	53
127.011 à 127.020	54	137.701 à 137.710	54	145.861 à 145.870	53	153.391 à 153.400	53
127.101 à 127.110	54	137.791 à 137.800	54	145.881 à 145.890	54	153.861 à 153.870	53
127.541 à 127.550	54	137.811 à 137.820	54	146.101 à 146.110	52	153.961 à 153.970	53
127.871 à 127.880	54	138.081 à 138.090	54	146.351 à 146.360	44	155.011 à 155.020	54
129.551 à 129.560	54	138.201 à 138.206	54	146.621 à 146.630	54	155.351 à 155.360	52
129.771 à 129.780	53	138.261 à 138.270	54	147.003 à 147.010	53	155.471 à 155.480	53
129.971 à 129.980	54	138.361 à 138.370	54	147.411 à 147.420	54	155.521 à 155.530	46
130.041 à 130.050	54	138.511 à 138.520	43	147.671 à 147.680	47	155.901 à 155.910	54
130.601 à 130.610	45	138.791 à 138.800	54	147.991 à 148.000	45	156.051 à 156.060	52
131.111 à 131.120	54	139.171 à 139.180	54	148.061 à 148.070	53	156.251 à 156.260	53
131.401 à 131.410	54	139.971 à 139.980	54	148.341 à 148.350	52	156.271 à 156.280	53
131.711 à 131.720	50	141.231 à 141.240	54	148.661 à 148.670	48	156.481 à 156.490	53
131.741 à 131.750	50	141.331 à 141.340	54	148.791 à 148.800	54	156.811 à 156.820	54
131.841 à 131.850	54						

Société Immobilière Kléber-Lauriston

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 36, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)

Registre du commerce: Seine n° 237011 B.

Obligations de 1.000 *F* 5 0/0 1929.

Vingt-quatrième amortissement du 15 novembre 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 novembre 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des titres amortis antérieurement restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.761 à 1.770	1947	14.041 à 14.050	1946
3.131 à 3.140	1947	16.251 à 16.260	1945
3.671 à 3.680	1948	17.611 à 17.620	1947
5.491 à 5.500	1945	18.051 à 18.060	1942
6.031 à 6.040	1948	18.801 à 18.810	1946
7.011 à 7.020	1947	19.061 à 19.070	1947
7.221 à 7.230	1948	20.181 à 20.190	1947
7.341 à 7.350	1947	22.171 à 22.180	1948
7.621 à 7.630	1947	23.771 à 23.780	1945
11.641 à 11.650	1947	24.391 à 24.400	1946
13.531 à 13.540	1947	25.651 à 25.660	1947
13.541 à 13.550	1946	27.691 à 27.700	1947
13.811 à 13.820	1946	31.171 à 31.180	1946
13.911 à 13.920	1946	34.841 à 34.850	1948
13.931 à 13.940	1948	36.761 à 36.770	1947

ETABLISSEMENTS N. GELIOT ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PLAINFAING (VOSGES)

Registre du commerce: Saint-Dié n° 800.

Obligations 4 0/0 1942.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements N. Geliot et fils a procédé au rachat en Bourse des 330 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 décembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 286.650.000 F

SIÈGE SOCIAL: 155 ET 157, RUE SAINT-DENIS, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 52827.

Obligations de 5.000 *F* 4 3/4 0/0 1947.

Septième amortissement du 20 février 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre de titres nécessaire à son amortissement du 20 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été assurés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Manufacture Lyonnaise de Bonneterie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 21.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 96, RUE HIPPOLYTE-KAHN, VILLEURBANNE (RHÔNE)

R. C.: Lyon B 5506.

AMORTISSEMENT 1953

Obligations de 500 F 6 1/2 0/0 1928.

Numéros des 99 obligations sorties au tirage du 30 octobre 1953.

128 — 154 — 247 — 269 — 486 — 590 — 595 — 619 à 621 — 625 à 627 — 751 — 754 — 758 — 759 — 762 — 850 — 918 — 924 — 1.180 — 1.232 à 1.234 — 1.240 à 1.242 — 1.357 à 1.361 — 1.367 à 1.369 — 1.396 — 1.424 — 1.425 — 1.430 — 1.502 — 1.528 — 1.618 — 1.654 — 1.656 — 1.680 à 1.682 — 1.692 — 1.693 — 1.729 — 2.026 — 2.027 — 2.035 — 2.036 — 2.040 — 2.041 — 2.090 — 2.092 — 2.095 — 2.096 — 2.135 à 2.139 — 2.366 — 2.376 à 2.378 — 2.468 — 2.470 — 2.471 — 2.492 — 2.546 — 2.612 — 2.613 — 2.654 — 2.685 — 2.834 — 2.928 — 2.929 — 2.931 à 2.936 — 3.157 — 3.300 à 3.303 — 3.306 — 3.307 — 3.310 — 3.312.

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er novembre 1953, au pair de 500 F l'une, augmentées du montant du coupon à échéance 1er novembre 1953 et contre remise des titres, coupons n° 50 et suivants attachés.

Liste récapitulative des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

OBLIGATIONS DE 500 F 6 1/2 0/0 1928

Tirage 1952 (*coupon n° 48 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1952.

151 — 163 — 572 — 602 — 614 à 616 — 618 — 622 — 623 — 704 — 816 — 995 à 998 — 1.652 — 1.653 — 1.683 — 1.726 — 1.728 — 1.955 à 1.958 — 2.129 — 2.372 à 2.374 — 2.384 — 2.386 — 2.387 — 2.540 — 2.647 à 2.652 — 2.937 — 3.078 — 3.360 — 3.361.

Tirage 1951 (*coupon n° 46 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1951.

240 — 250 — 292 à 296 — 488 — 489 — 569 à 571 — 1.213 à 1.215 — 1.488 à 1.493 — 1.565 à 1.507 — 1.813 — 1.913 — 1.916 — 2.012 — 2.485 — 2.541 — 2.911 — 3.309.

Tirage 1950 (*coupon n° 44 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1950.

1.197 — 1.238 — 1.429 — 1.432 — 1.433 — 1.491 à 1.497

Tirage 1948 (*coupon n° 40 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1948.

861 — 1.156 — 1.162 à 1.164 — 1.211 — 1.212 — 1.215 — 1.217 — 1.218 — 1.453 — 1.455 — 1.517 à 1.519 — 2.980 — 3.065 — 3.667 — 3.668 — 3.781 — 3.782.

Tirage 1947 (*coupon n° 38 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1947.

503 à 510 — 983 — 1.111 — 1.169 — 1.170 — 1.390 — 1.696 — 1.697 — 2.099 — 2.109 — 2.230 — 2.292 — 2.512 — 2.953 — 2.980 — 2.991 — 3.190 — 3.191 — 3.473 à 3.476 — 3.634 — 3.779 — 3.780.

Tirage 1946 (*coupon n° 36 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1946.

589 — 635 — 1.460 — 1.461 — 2.419 — 2.452 — 3.427 à 3.430 — 3.635 — 3.656

Tirage 1945 (*coupon n° 34 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1945.

306 — 2.450 — 2.451 — 3.293 — 3.295

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1932

Tirage 1952 (*coupon n° 40 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1952.

19 35 60 156

Tirage 1950 (*coupon n° 38 attaché*).

Remboursement 1er novembre 1950.

14

Le remboursement des obligations sorties, tant aux tirages 1953 qu'aux tirages antérieurs, s'effectue aux caisses des établissements suivants: Société générale et Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE PASTOURELLE, PARIS

R. C.: Seine 41390.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 286 obligations 4 1/2 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 15 janvier 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

PAPETERIES DU DOMEYNON

MATUSSIERE ET FOREST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 157.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: DOMENE (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 11237.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 74 obligations 6 1/2 0/0 1919 dont le cinquième amortissement est fixé au 15 janvier 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

UNION CHAPELIERE FRANCAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 41.220.000 F

SIÈGE SOCIAL: 33, RUE ALFRED-DE-MUSSET, CARCASSONNE (AUDE)

R. C.: Carcassonne 6193.

Obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 20 octobre 1953 et remboursables à partir du 15 décembre 1953 à 2.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
823 à 998	48	2.943 à 3.148	52	4.396 à 4.584	49
1.623 à 1.767	50	3.816 à 4.036	53	4.585 à 4.798	51
2.458 à 2.625	46				

PEUGEOT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 520.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PONT-DE-ROIDE (DOUBS)

R. C.: Montbéliard n° 3.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 30 octobre 1953 et remboursables à partir du 1er décembre 1953 à 10.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
979 à 1.042	51	1.734 à 1.778	52	2.193 à 2.240	53

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er décembre 1953, la société a procédé au rachat en Bourse de 45 obligations.

Compagnie des Chemins de Fer à Voie Etroite de Saint-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier et Extensions.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 37.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 20, RUE D'ATHÈNES, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 98298.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 700 obligations 4 0/0 sorties au tirage du 5 novembre 1953 et remboursables à partir du 1er décembre 1953, ex-coupon n° 95, à raison de: pour les numéros de **1** à **9.000**: **497 F** (année 1906); pour les numéros de **9.001** à **15.000**: **494 F** (année 1912);

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement,

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
012	Mai 1953
013	1950
014	1947
017	1948
022	Nov. 1953
052	Nov. 1953
066	Mai 1953
071	Nov. 1953
099	Mai 1953
118	1952
126	Nov. 1953
146	Nov. 1953
166	Nov. 1953
172	Nov. 1953
174	Mai 1953
186	1950
189	Nov. 1953
194	Mai 1953
217	Nov. 1953
225	Mai 1953
229	1952
230	1943
239	1947
248	Nov. 1953
255	1947
262	Nov. 1953
263	Mai 1953
287	Nov. 1953
288	Nov. 1953
290	Mai 1953
303	Nov. 1953
317	1951
319	1951
322	1952
325	Mai 1953
332	1951
334	Nov. 1953
357	Nov. 1953
365	Nov. 1953
373	Nov. 1953
379	Nov. 1953
399	Nov. 1953
414	Nov. 1953
418	1950
420	1951
421	Nov. 1953
439	1952
448	Nov. 1953
465	Nov. 1953
466	Mai 1953
476	Mai 1953
478	Nov. 1953
481	Nov. 1953
487	Mai 1953
494	Mai 1953
513	Nov. 1953
522	Mai 1953
523	Mai 1953
526	1952
534	Nov. 1953
535	Nov. 1953
557	Mai 1953
558	1947
564	Mai 1953
569	Nov. 1953
574	1944
576	Nov. 1953
585	1952
600	Mai 1953
613	Mai 1953
614	Nov. 1953
629	1937
630	Mai 1953
642	Nov. 1953
659	Nov. 1953
667	Nov. 1953
674	Nov. 1953
705	Mai 1953
717	Mai 1953
718	1945
724	Nov. 1953
728	Nov. 1953
740	Nov. 1953
746	Nov. 1953
769	Nov. 1953
770	Nov. 1953
775	Nov. 1953
784	Mai 1953
810	Nov. 1953
820	1952
834	Nov. 1953
837	Nov. 1953
838	Nov. 1953
855	Nov. 1953
868	Nov. 1953
880	Nov. 1953
889	Mai 1953
891	Mai 1953
914	Mai 1953
924	Mai 1953
925	Mai 1953
937	Nov. 1953
958	Mai 1953
974	Mai 1953
985	Nov. 1953
992	Mai 1953
999	Mai 1953
1.004	Nov. 1953
1.005	Nov. 1953
1.008	Nov. 1953
1.010	1951
1.012	Nov. 1953
1.018	Nov. 1953
1.029	Mai 1953
1.043	Nov. 1953
1.050	Nov. 1953
1.065	Mai 1953
1.078	Nov. 1953
1.091	1952
1.100	Mai 1953
1.103	Nov. 1953
1.119	1952
1.146	Nov. 1953
1.148	1951
1.150	Mai 1953
1.160	1952
1.161	1952
1.163	Mai 1953
1.173	1952
1.192	Mai 1953
1.205	1952
1.213	Nov. 1953
1.214	Mai 1953
1.215	Mai 1953
1.219	1952
1.222	1951
1.224	Mai 1953
1.225	1946
1.231	Nov. 1953
1.234	Nov. 1953
1.235	1952
1.246	Mai 1953
1.252	Nov. 1953
1.260	Nov. 1953
1.261	Nov. 1953
1.265	1952
1.279	Mai 1953
1.280	1952
1.292	1947
1.294	Nov. 1953
1.297	Nov. 1953
1.303	Nov. 1953
1.317	Nov. 1953
1.342	Mai 1953
1.358	Nov. 1953
1.360	Nov. 1953
1.368	Mai 1953
1.373	Mai 1953
1.384	Nov. 1953
1.391	1943
1.395	1952
1.405	1950
1.412	Nov. 1953
1.428	Mai 1953
1.432	Nov. 1953
1.451	Mai 1953
1.516	Nov. 1953
1.525	Nov. 1953
1.539	Nov. 1953
1.543	Nov. 1953
1.544	1952
1.555	Mai 1953
1.566	1952
1.570	Mai 1953
1.580	Mai 1953
1.581	1952
1.589	Nov. 1953
1.595	1951
1.605	Nov. 1953
1.607	Nov. 1953
1.608	Nov. 1953
1.619	Nov. 1953
1.628	Mai 1953
1.632	1945
1.657	1950
1.680	1952
1.681	1951
1.683	1951
1.686	Nov. 1953
1.690	Mai 1953
1.692	Mai 1953
1.697	Nov. 1953
1.710	Mai 1953
1.712	Nov. 1953
1.715	Nov. 1953
1.728	1947
1.739	Mai 1953
1.746	Nov. 1953
1.747	1951
1.748	1948
1.751	Nov. 1953
1.754	1951
1.758	Nov. 1953
1.763	Mai 1953
1.768	Mai 1953
1.774	Nov. 1953
1.775	1952
1.792	Mai 1953
1.795	Nov. 1953
1.811	Mai 1953
1.815	Nov. 1953
1.820	1953
1.832	1952
1.837	Nov. 1953
1.839	1951
1.843	Mai 1953
1.860	Mai 1953
1.867	Nov. 1953
1.872	Nov. 1953
1.876	Nov. 1953
1.882	1952
1.890	1951
1.891	1945
1.893	Mai 1953
1.895	Nov. 1953
1.900	Mai 1953
1.906	Nov. 1953
1.915	Mai 1953
1.918	Nov. 1953
1.927	Nov. 1953
1.941	1952
1.959	1952
1.960	Nov. 1953
1.973	Nov. 1953
2.010	1952
2.014	Nov. 1953
2.034	Nov. 1953
2.048	Mai 1593
2.059	Mai 1953
2.066	Mai 1953
2.074	1950
2.075	1950
2.099	Mai 1953
2.101	1943
2.102	Mai 1953
2.103	1950
2.104	Nov. 1953
2.111	Nov. 1953
2.124	Nov. 1953
2.127	1952
2.152	Mai 1953
2.160	Nov. 1953
2.170	1951
2.172	Nov. 1953
2.178	Nov. 1953
2.183	Nov. 1953
2.188	1951
2.201	Nov. 1953
2.216	Mai 1953
2.218	Nov. 1953
2.220	Nov. 1953
2.222	1952
2.224	1952
2.225	Nov. 1953
2.228	Nov. 1953
2.229	Nov. 1953
2.230	1951
2.236	Nov. 1953
2.238	Nov. 1953
2.243	Nov. 1953
2.244	Nov. 1953
2.255	Mai 1953
2.256	1950
2.266	Nov. 1953
2.272	Nov. 1953
2.292	Nov. 1953
2.294	Nov. 1953
2.303	Nov. 1953
2.306	Nov. 1953
2.313	1952
2.322	Nov. 1953
2.337	Mai 1953
2.350	1951
2.352	Mai 1953
2.360	Nov. 1953
2.382	Mai 1953
2.383	Mai 1953
2.389	Nov. 1953
2.391	1952
2.399	Mai 1953
2.402	Mai 1953
2.411	Mai 1953
2.435	Nov. 1953
2.443	Nov. 1953
2.445	Nov. 1953
2.469	Nov. 1953
2.484	Nov. 1953
2.492	Mai 1953
2.504	Nov. 1953
2.506	1952
2.509	Nov. 1953
2.518	1952
2.528	Nov. 1953
2.552	1948
2.565	Mai 1953
2.567	Nov. 1953
2.586	Nov. 1953
2.588	Nov. 1953
2.597	Mai 1953
2.598	Mai 1953
2.609	Nov. 1953
2.625	Mai 1953
2.636	Mai 1953
2.638	Mai 1953
2.645	1950
2.648	Nov. 1953
2.649	Mai 1953
2.653	Nov. 1953
2.654	Mai 1953
2.671	Nov. 1953
2.679	Nov. 1953
2.686	Nov. 1953
2.698	Mai 1953
2.705	Mai 1953
2.723	Nov. 1953
2.737	1952
2.757	Nov. 1953
2.758	1951
2.763	Mai 1953
2.778	Mai 1953
2.788	1951
2.794	Nov. 1953
2.810	Mai 1953
2.813	Mai 1953
2.822	Nov. 1953
2.823	Nov. 1953
2.847	Nov. 1953
2.850	Mai 1953
2.865	Mai 1953
2.891	Mai 1953
2.908	Mai 1953
2.928	1952
2.944	Nov. 1953
2.957	1947
2.962	1950
2.969	Mai 1953
2.976	Nov. 1953
2.982	Nov. 1953
2.989	Nov. 1953
2.992	Nov. 1953
2.993	Nov. 1953
3.001	Mai 1953
3.038	Mai 1953
3.057	Nov. 1953
3.067	1952
3.069	Nov. 1953
3.076	Nov. 1953
3.085	Mai 1953
3.099	1952
3.101	Nov. 1953
3.102	1946
3.112	1952
3.120	Nov. 1953
3.129	1951
3.142	Mai 1953
3.201	Nov. 1953
3.219	Mai 1953
3.232	Mai 1953
3.239	1952
3.245	Nov. 1953
3.247	1952
3.251	Nov. 1953
3.280	Nov. 1953
3.281	Mai 1953
3.282	1952
3.284	1947
3.296	Mai 1953
3.299	Mai 1953
3.309	Nov. 1953
3.319	Mai 1953
3.326	Mai 1953
3.329	1952
3.335	Mai 1953
3.337	1952
3.349	1951
3.355	Nov. 1953
3.360	Nov. 1953
3.370	1951
3.390	Nov. 1953
3.404	1948
3.416	Nov. 1953
3.419	Nov. 1953
3.426	Nov. 1953
3.429	1952
3.432	Mai 1953
3.456	Mai 1953
3.464	Mai 1953
3.465	Mai 1953
3.472	1952
3.489	1952
3.495	Nov. 1953
3.501	1951
3.515	Mai 1953
3.525	Mai 1953
3.529	1952
3.535	Mai 1953
3.567	Mai 1953
3.570	1951
3.574	1945
3.575	1944
3.577	1952
3.578	1952
3.588	1948
3.589	Nov. 1953
3.591	Nov. 1953
3.594	Nov. 1953
3.608	Nov. 1953
3.648	Nov. 1953
3.660	Mai 1953
3.670	1951
3.673	Nov. 1953
3.678	Mai 1953
3.682	Nov. 1953
3.693	Nov. 1953
3.711	Nov. 1953
3.731	Mai 1953
3.740	Mai 1953
3.748	Nov. 1953
3.767	1950
3.772	Nov. 1953
3.776	Mai 1953
3.780	Mai 1953
3.788	1952
3.801	Nov. 1953
3.808	Nov. 1953
3.824	1952
3.829	Mai 1953
3.839	1946
3.850	Mai 1953
3.850	1947
3.859	1952
3.876	1952
3.891	Nov. 1953
3.907	1951
3.917	1951
3.918	Nov. 1953
3.930	Mai 1953
3.952	Mai 1953
3.958	Nov. 1953
3.973	Nov. 1953
3.975	Nov. 1953
3.980	1950
3.988	1950
4.001	Nov. 1953
4.013	Mai 1953
4.049	1951
4.051	Nov. 1953
4.056	Mai 1953
4.060	Mai 1953
4.065	Nov. 1953
4.086	1951
4.091	Nov. 1953
4.095	Nov. 1953
4.098	Nov. 1953
4.100	Mai 1953
4.107	1952
4.125	Mai 1953
4.126	Nov. 1953
4.132	Nov. 1953
4.137	1952
4.146	Mai 1953
4.151	Nov. 1953
4.162	Nov. 1953
4.164	Nov. 1953
4.183	Mai 1953
4.184	Nov. 1953
4.201	1952
4.204	1947
4.220	1942
4.225	1950
4.226	Nov. 1953
4.229	1952
4.237	1952
4.239	Nov. 1953
4.242	1952
4.246	Nov. 1953
4.257	Nov. 1953
4.260	Mai 1953
4.264	Nov. 1953
4.276	Nov. 1953
4.284	1952
4.286	1946
4.312	Nov. 1953
4.323	Nov. 1953
4.341	Mai 1953
4.351	Nov. 1953
4.372	Nov. 1953
4.429	Mai 1953
4.431	Nov. 1953
4.437	1952
4.446	Nov. 1953
4.452	1951
4.453	Nov. 1953

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
4.469	1951
4.489	1952
4.520	Nov. 1953
4.531	1952
4.535	1950
4.557	1937
4.558	1944
4.563	Nov. 1953
4.572	Nov. 1953
4.579	Mai 1953
4.586	1948
4.587	Nov. 1953
4.589	1947
4.590	1942
4.592	1939
4.593	1944
4.594	1946
4.600	Nov. 1953
4.606	1952
4.638	Mai 1953
4.640	Mai 1953
4.661	1948
4.671	Nov. 1953
4.673	Nov. 1953
4.686	1950
4.690	Nov. 1953
4.691	Nov. 1953
4.696	1952
4.709	Nov. 1953
4.713	Nov. 1953
4.714	1950
4.718	Mai 1953
4.736	Mai 1953
4.738	1952
4.761	Nov. 1953
4.770	Nov. 1953
4.775	Nov. 1953
4.776	Nov. 1953
4.786	Nov. 1953
4.791	1951
4.813	Nov. 1953
4.823	Nov. 1953
4.848	Mai 1953
4.856	Nov. 1953
4.860	1948
4.866	1950
4.872	Mai 1953
4.878	Mai 1953
4.882	1947
4.891	Mai 1953
4.899	Mai 1953
4.906	Mai 1953
4.911	1952
4.921	Mai 1953
4.934	Mai 1953
4.942	Nov. 1953
4.956	Nov. 1953
4.970	Nov. 1953
4.987	Nov. 1953
5.001	1948
5.002	1944
5.003	1946
5.007	Mai 1953
5.011	1944
5.042	Mai 1953
5.053	1944
5.061	Nov. 1953
5.064	Mai 1953
5.069	Nov. 1953
5.071	1952
5.075	Nov. 1953
5.078	Mai 1953
5.080	Nov. 1953
5.082	Nov. 1953
5.083	Nov. 1953
5.091	1946
5.096	Nov. 1953
5.099	1950
5.100	1952
5.105	Nov. 1953
5.124	1934
5.141	Mai 1953
5.144	Nov. 1940
5.147	Nov. 1953
5.158	Mai 1953
5.176	Mai 1953
5.193	1946
5.194	Mai 1940
5.228	1948
5.229	Nov. 1953
5.230	1952
5.235	Nov. 1953
5.251	1950
5.255	Mai 1953
5.259	Nov. 1953
5.266	Mai 1953
5.270	Mai 1953
5.273	1952
5.285	Nov. 1953
5.296	Mai 1953
5.298	1945
5.304	Mai 1953
5.306	Mai 1953
5.334	1952
5.347	Mai 1953
5.363	Mai 1953
5.365	Mai 1953
5.366	Nov. 1953
5.380	Mai 1953
5.387	Mai 1953
5.398	1952
5.403	Nov. 1953
5.406	Mai 1953
5.409	Mai 1953
5.421	Mai 1953
5.423	1952
5.429	1952
5.436	Nov. 1953
5.457	Nov. 1953
5.461	1947
5.489	1952
5.491	Nov. 1953
5.497	1952
5.498	1952
5.513	Nov. 1953
5.523	Nov. 1953
5.539	Mai 1953
5.547	Mai 1953
5.565	Mai 1953
5.567	Mai 1953
5.574	Nov. 1953
5.576	Nov. 1953
5.597	Nov. 1953
5.598	Mai 1953
5.604	1952
5.605	1939
5.611	1952
5.616	Mai 1953
5.632	Nov. 1953
5.647	1952
5.650	Mai 1940
5.651	1950
5.652	1942
5.653	1952
5.654	1946
5.657	Nov. 1953
5.658	1944
5.662	1952
5.670	Nov. 1953
5.689	Nov. 1953
5.695	Nov. 1953
5.699	1951
5.710	Mai 1953
5.717	Nov. 1953
5.724	Mai 1953
5.725	Mai 1953
5.727	Mai 1953
5.733	Mai 1953
5.748	Mai 1953
5.751	1952
5.757	1952
5.761	Nov. 1953
5.767	1952
5.771	1952
5.773	1951
5.785	Nov. 1953
5.789	1951
5.802	Nov. 1953
5.814	1951
5.820	1952
5.823	Nov. 1953
5.824	Mai 1953
5.826	1951
5.833	Mai 1953
5.837	1952
5.840	Mai 1953
5.841	1945
5.843	1948
5.861	Mai 1953
5.874	Nov. 1953
5.875	Mai 1953
5.881	Mai 1953
5.882	1952
5.884	Mai 1953
5.892	Nov. 1953
5.895	Mai 1953
5.900	1952
5.905	1952
5.907	Mai 1953
5.909	1950
5.911	Mai 1953
5.915	Nov. 1953
5.922	Mai 1953
5.925	Nov. 1953
5.956	Mai 1953
5.958	Nov. 1953
5.984	Nov. 1953
5.986	1948
5.994	Mai 1953
6.004	Mai 1953
6.021	1952
6.050	Nov. 1953
6.052	Mai 1953
6.072	1950
6.090	1948
6.097	1951
6.100	Nov. 1953
6.108	Nov. 1953
6.111	Nov. 1953
6.119	1947
6.120	Mai 1953
6.123	Mai 1953
6.126	Nov. 1953
6.138	1951
6.147	Nov. 1953
6.164	Mai 1953
6.181	1951
6.188	1943
6.191	1948
6.201	Mai 1953
6.205	1952
6.213	Nov. 1953
6.219	Mai 1953
6.220	Nov. 1953
6.228	Nov. 1953
6.233	1950
6.237	Nov. 1953
6.246	1953
6.251	Nov. 1953
6.254	Mai 1953
6.255	1952
6.268	1952
6.270	Mai 1953
6.277	Mai 1953
6.341	Nov. 1953
6.342	Nov. 1953
6.351	Nov. 1953
6.358	Mai 1953
6.363	1952
6.366	Nov. 1953
6.368	1950
6.385	Nov. 1953
6.389	Nov. 1953
6.390	1951
6.391	Nov. 1953
6.397	1952
6.424	Nov. 1953
6.438	Nov. 1953
6.468	Mai 1953
6.476	1952
6.479	Mai 1953
6.486	1946
6.489	Mai 1953
6.491	1947
6.496	1952
6.498	Mai 1953
6.500	Nov. 1953
6.503	1952
6 505	1950
6.518	Nov. 1953
6.524	Nov. 1953
6.530	Mai 1953
6.540	Nov. 1953
6.543	1951
6.559	1950
6.560	1951
6.568	1951
6.576	Mai 1953
6.579	Mai 1953
6.588	Nov. 1953
6.591	Nov. 1953
6.600	1950
6.610	1946
6.612	Mai 1953
6.613	Mai 1953
6.615	1952
6.618	Nov. 1953
6.621	Nov. 1953
6.626	1951
6.628	Mai 1953
6.634	Nov. 1953
6.635	Nov. 1953
6.643	Mai 1953
6.663	1952
6.689	Mai 1953
6.692	Nov. 1953
6.693	Nov. 1953
6.694	1946
6.708	Mai 1953
6.711	Nov. 1953
6.718	Nov. 1953
6.750	Nov. 1953
6.759	Nov. 1953
6.761	Mai 1953
6.764	Nov. 1953
6.775	Nov. 1953
6.777	Mai 1953
6.793	Nov. 1953
6.799	Nov. 1953
6.816	Nov. 1953
6.829	1950
6.832	Mai 1953
6.837	1937
6.838	1952
6.845	Nov. 1953
6.854	Nov. 1953
6.859	Mai 1953
6.860	Mai 1953
6.862	Nov. 1953
6.881	Nov. 1953
6.899	Mai 1953
6.949	Mai 1953
6.934	1952
6.937	Nov. 1953
6.940	Mai 1953
6.949	Mai 1953
6.950	Mai 1953
6.957	1950
6.959	Mai 1953
6.969	Nov. 1953
6.970	Mai 1953
6.973	1950
7.031	Mai 1953
7.044	Mai 1953
7.056	1951
7.069	Mai 1953
7.073	Mai 1953
7.092	1952
7.106	Mai 1953
7.137	Nov. 1953
7.139	Mai 1953
7.172	Mai 1953
7.178	Mai 1953
7.190	Nov. 1953
7.193	Nov. 1953
7.204	Mai 1953
7.236	1951
7.249	Mai 1953
7.255	Nov. 1953
7.257	Nov. 1953
7.259	Mai 1953
7.263	Mai 1953
7.277	Nov. 1953
7.290	1943
7.308	1952
7.323	1952
7.333	Nov. 1953
7.336	Nov. 1953
7.340	Nov. 1953
7.358	1946
7.364	Nov. 1953
7.365	Nov. 1953
7.397	Nov. 1953
7.404	Nov. 1953
7.412	Nov. 1953
7.415	Nov. 1953
7.433	Nov. 1953
7.435	Mai 1953
7.438	Mai 1953
7.441	Mai 1953
7.455	1952
7.457	Nov. 1953
7.467	1951
7.470	Nov. 1953
7.479	Nov. 1953
7.494	Nov. 1953
7.497	Mai 1953
7.504	1951
7.510	Mai 1953
7.516	Nov. 1953
7.517	Mai 1953
7.522	1948
7.530	Nov. 1953
7.536	Mai 1953
7.538	Nov. 1953
7.542	Mai 1953
7.546	Mai 1953
7.551	1952
7.567	1947
7.576	Nov. 1953
7.580	1947
7.585	1950
7.591	1950
7.598	1952
7.599	1951
7.611	1948
7.627	1952
7.628	Mai 1953
7.652	Mai 1953
7.675	Mai 1953
7.695	1952
7.704	Nov. 1953
7.708	Mai 1940
7.718	Nov. 1953
7.720	Mai 1953
7.722	Nov. 1953
7.725	1951
7.748	Nov. 1953
7.751	1952
7.758	Nov. 1953
7.760	Nov. 1953
7.767	Mai 1953
7.773	1952
7.787	1952
7.793	1951
7.812	1952
7.827	Nov. 1953
7.841	Nov. 1953
7.861	Nov. 1953
7.862	Nov. 1953
7.864	Nov. 1953
7.867	Mai 1953
7.869	1950
7.884	Nov. 1953
7.888	Nov. 1953
7.889	1947
7.898	1941
7.899	1952
7.912	1952
7.914	Mai 1953
7.937	1946
7.939	Nov. 1953
7.944	Nov. 1953
7.945	Nov. 1953
7.953	1950
7.959	Nov. 1953
7.970	Nov. 1953
7.979	Mai 1953
7.986	Nov. 1953
8.001	Nov. 1953
8.003	Nov. 1953
8.015	1950
8.034	1950
8.035	Nov. 1940
8.041	1952
8.050	Nov. 1953
8.051	1952
8.056	1951
8.058	Mai 1953
8.073	1948
8.082	Nov. 1953
8.084	Mai 1953
8.097	Nov. 1953
8.099	1951
8.101	Nov. 1953
8.114	Mai 1953
8.119	Nov. 1953
8.130	1952
8.132	1945
8.133	1939
8.135	Mai 1953
8.137	1952
8.194	Mai 1953
8.195	Nov. 1953
8.227	1952
8.230	1950
8.233	1952
8.242	Nov. 1953
8.253	1952
8.254	Nov. 1953
8.259	Mai 1953
8.263	Mai 1953
8.280	1952
8.286	Nov. 1953
8.304	1951
8.320	Nov. 1953
8.321	Nov. 1953
8.322	1951
8.323	Mai 1953
8.327	Nov. 1953
8.332	Mai 1953
8.333	Mai 1953
8.334	1952
8.344	Nov. 1953
8.345	Nov. 1953
8.349	Nov. 1953
8.366	1952
8.367	Mai 1953
8.375	1952
8.377	Nov. 1953
8.409	1945
8.407	Nov. 1953
8.419	1951
8.434	Nov. 1953
8.441	Mai 1953
8.465	1951
8.470	Mai 1953
8.486	Mai 1953
8.498	1947
8.508	1952
8.533	Nov. 1953
8.542	Mai 1953
8.546	Mai 1953
8.547	1951
8.564	1952
8.565	Mai 1953
8.575	Nov. 1953
8.579	1952
8.588	Mai 1953
8.594	Nov. 1953
8.611	Nov. 1953
8.614	1951
8.625	1951
8.631	Mai 1953
8.632	Nov. 1953
8.640	Nov. 1953
8.643	Nov. 1953
8.657	Nov. 1953
8.658	1952
8.659	Mai 1953
8.676	Mai 1953
8.678	Mai 1953
8.682	1952
8.697	Mai 1953
8.698	1941
8.732	1953
8.733	Mai 1953
8.734	Nov. 1953
8.757	Nov. 1953
8.760	1946
8.767	1953
8.772	Mai 1953
8.780	1952
8.786	Nov. 1953
8.791	1952
8.792	Nov. 1953
8.807	1950
8.816	Mai 1953
8.825	Mai 1953
8.833	Mai 1953
8.838	Nov. 1953
8.840	Nov. 1953
8.848	1952
8.849	1953
8.869	Mai 1953
8.873	Mai 1953
8.876	1951
8.891	1953
8.893	Nov. 1953
8.901	Mai 1953
8.903	1952
8.921	Mai 1953
8.926	Nov. 1953
8.962	Nov. 1953
8.970	1951
8.982	Nov. 1940
8.983	Nov. 1953
8.984	1934
9.004	Nov. 1953
9.011	1950
9.012	Mai 1953
9.016	1951
9.023	Nov. 1953
9.026	Mai 1953
9.027	Nov. 1953
9.030	Nov. 1953
9.043	Nov. 1953
9.044	Mai 1953
9.048	Nov. 1953
9.075	Mai 1953
9.080	Mai 1953

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
9.086	1952
9.094	1947
9.100	Mai 1953
9.102	1952
9.107	Nov. 1953
9.113	1946
9.117	Mai 1953
9.124	Nov. 1953
9.125	1952
9.134	Nov. 1953
9.144	Nov. 1953
9.145	Nov. 1953
9.147	Mai 1953
9.158	1952
9.163	Nov. 1953
9.168	1952
9.175	1951
9.189	1951
9.191	Mai 1953
9.218	Mai 1953
9.223	1951
9.226	Nov. 1953
9.229	1951
9.241	Mai 1953
9.250	1946
9.257	Nov. 1953
9.258	Mai 1953
9.259	1952
9.267	Nov. 1953
9.281	Mai 1953
9.282	Nov. 1953
9.298	Nov. 1953
9.309	1947
9.315	Mai 1953
9.327	Mai 1953
9.345	Nov. 1953
9.355	Mai 1953
9.377	Nov. 1953
9.383	Nov. 1953
9.384	Mai 1953
9.386	1952
9.388	1952
9.404	Mai 1953
9.419	1944
9.428	1952
9.447	1952
9.456	Nov. 1953
9.460	Mai 1953
9.465	Nov. 1953
9.467	Nov. 1953
9.478	Mai 1953
9.488	Nov. 1953
9.498	Nov. 1953
9.513	1952
9.519	1952
9.522	Mai 1953
9.523	Mai 1953
9.539	Mai 1953
9.549	Nov. 1953
9.557	Nov. 1953
9.564	1947
9.572	Nov. 1953
9.573	1944
9.580	Nov. 1953
9.583	1950
9.617	Mai 1953
9.622	Mai 1953
9.633	Nov. 1953
9.640	Nov. 1953
9.648	Nov. 1953
9.668	Nov. 1953
9.672	1950
9.686	1951
9.688	Mai 1953
9.692	Nov. 1953
9.699	Nov. 1953
9.705	Nov. 1953
9.727	1952
9.728	Mai 1953
9.761	Mai 1953
9.768	1951
9.769	1946
9.785	Mai 1953
9.787	1952
9.792	Mai 1953
9.803	Mai 1953
9.805	1952
9.810	Nov. 1953
9.831	Mai 1953
9.840	Mai 1953
9.845	Nov. 1953
9.847	1952
9.850	Nov. 1953
9.858	Nov. 1953
9.875	Nov. 1953
9.883	1952
9.902	Nov. 1953
9.913	Nov. 1953
9.918	Nov. 1953
9.921	Mai 1953
9.922	1948
9.927	Nov. 1953
9.936	Nov. 1953
9.943	Mai 1953
9.945	Nov. 1953
9.956	Nov. 1953
9.959	Nov. 1953
9.977	Mai 1953
10.008	Nov. 1953
10.011	1948
10.046	1951
10.033	Nov. 1953
10.037	Nov. 1953
10.042	Mai 1953
10.057	Nov. 1953
10.060	Nov. 1953
10.089	Nov. 1953
10.105	Nov. 1953
10.112	1952
10.124	1946
10.125	1946
10.149	Nov. 1953
10.160	Mai 1953
10.178	Nov. 1953
10.215	1951
10.221	Nov. 1953
10.235	1951
10.247	Nov. 1953
10.253	1951
10.254	Mai 1953
10.292	Mai 1953
10.306	Nov. 1953
10.309	Mai 1953
10.317	1952
10.319	Nov. 1953
10.322	Mai 1953
10.334	Nov. 1953
10.359	Nov. 1953
10.363	Nov. 1953
10.370	Mai 1953
10.373	Nov. 1953
10.374	1950
10.386	1952
10.391	1951
10.397	1946
10.399	Nov. 1953
10.424	1943
10.444	Mai 1953
10.451	Mai 1953
10.455	1952
10.465	Nov. 1953
10.488	1952
10.487	Nov. 1953
10.488	1952
10.489	Mai 1953
10.561	1945
10.573	Nov. 1953
10.604	Nov. 1953
10.609	Nov. 1953
10.614	Nov. 1953
10.615	Mai 1953
10.640	1942
10.642	Mai 1953
10.647	Mai 1953
10.660	Mai 1953
10.663	Nov. 1953
10.672	1950
10.673	1952
10.683	1948
10.692	1952
10.693	Nov. 1953
10.712	Mai 1953
10.724	1952
10.725	1952
10.730	1952
10.736	Mai 1953
10.738	Mai 1953
10.744	1947
10.750	Mai 1953
10.757	Nov. 1953
10.764	1952
10.772	1952
10.777	1948
10.778	Nov. 1953
10.781	Mai 1953
10.820	Mai 1953
10.834	Mai 1953
10.836	Nov. 1953
10.843	1946
10.849	Nov. 1953
10.855	Mai 1953
10.856	Mai 1953
10.858	Nov. 1953
10.871	Mai 1953
10.872	Nov. 1953
10.879	1952
10.884	Nov. 1953
10.886	Nov. 1953
10.889	1952
10.892	Mai 1953
10.922	1952
10.924	Nov. 1953
10.946	1952
10.951	Nov. 1953
10.961	Nov. 1953
10.962	Nov. 1953
10.967	Mai 1953
10.974	Nov. 1953
10.982	Nov. 1953
10.984	Mai 1953
10.990	1952
10.995	Mai 1953
11.009	1946
11.015	Nov. 1953
11.021	Nov. 1953
11.040	1950
11.043	1952
11.076	Nov. 1953
11.086	Nov. 1953
11.088	1945
11.090	Mai 1953
11.093	Nov. 1953
11.116	Nov. 1953
11.143	Nov. 1953
11.149	Mai 1953
11.154	1941
11.186	Nov. 1953
11.187	Mai 1953
11.188	1944
11.200	1951
11.211	Nov. 1953
11.217	Nov. 1953
11.218	Nov. 1953
11.223	Mai 1953
11.229	1944
11.230	1951
11.232	Nov. 1953
11.244	Nov. 1953
11.249	Mai 1953
11.251	Nov. 1953
11.260	Nov. 1953
11.264	Mai 1953
11.277	1952
11.305	Mai 1953
11.306	Mai 1953
11.367	Mai 1953
11.369	Mai 1953
11.380	Nov. 1953
11.381	Nov. 1953
11.393	1943
11.410	Nov. 1953
11.434	Nov. 1953
11.437	Nov. 1953
11.439	1948
11.445	Nov. 1953
11.455	1952
11.456	Nov. 1953
11.460	1951
11.461	Nov. 1953
11.470	Nov. 1953
11.471	Nov. 1953
11.474	Nov. 1953
11.478	Mai 1953
11.485	Mai 1953
11.494	Nov. 1953
11.498	Nov. 1953
11.517	Mai 1953
11.519	Nov. 1953
11.521	1952
11.522	Nov. 1953
11.534	Nov. 1953
11.540	1951
11.568	Nov. 1953
11.574	Mai 1953
11.588	Nov. 1953
11.590	Nov. 1953
11.599	Nov. 1953
11.623	Nov. 1953
11.635	1945
11.639	Mai 1953
11.641	1952
11.642	Mai 1953
11.643	1952
11.645	Mai 1953
11.652	1941
11.655	Nov. 1953
11.659	Nov. 1953
11.662	1952
11.667	1952
11.687	Nov. 1953
11.732	Nov. 1953
11.742	Nov. 1953
11.748	Mai 1953
11.749	Nov. 1953
11.780	Nov. 1953
11.791	Nov. 1953
11.805	Nov. 1953
11.810	Nov. 1953
11.812	Nov. 1953
11.817	Mai 1953
11.839	Nov. 1953
11.840	1952
11.846	1952
11.849	Nov. 1953
11.868	1944
11.875	Nov. 1953
11.877	1952
11.889	1952
11.902	Nov. 1953
11.910	Mai 1953
11.926	1952
11.966	Nov. 1953
11.973	1952
11.983	Nov. 1953
12.017	1952
12.048	1948
12.059	Nov. 1953
12.060	Nov. 1953
12.061	Nov. 1953
12.065	1946
12.087	Nov. 1953
12.089	Nov. 1953
12.103	Nov. 1953
12.110	Nov. 1953
12.114	Nov. 1953
12.115	Nov. 1953
12.122	1946
12.176	Nov. 1953
12.181	Mai 1953
12.186	Mai 1953
12.199	Nov. 1953
12.219	1947
12.225	Nov. 1953
12.233	1952
12.235	1948
12.242	Mai 1953
12.246	Nov. 1953
12.259	1952
12.263	Mai 1953
12.275	Mai 1953
12.287	Mai 1953
12.297	Nov. 1953
12.298	1952
12.306	1951
12.317	Mai 1953
12.339	Nov. 1953
12.343	Nov. 1953
12.345	1945
12.346	1952
12.357	1951
12.358	Mai 1953
12.364	1946
12.373	Nov. 1953
12.386	Nov. 1953
12.397	Mai 1953
12.400	Nov. 1953
12.402	1952
12.415	Nov. 1953
12.417	Nov. 1953
12.424	1952
12.422	Nov. 1953
12.424	1951
12.430	1952
12.433	1945
12.444	1942
12.461	1951
12.462	1948
12.463	1952
12.471	Nov. 1953
12.474	Mai 1953
12.479	1952
12.480	Nov. 1953
12.484	Mai 1953
12.496	Nov. 1953
12.526	Nov. 1953
12.544	Mai 1953
12.556	Nov. 1953
12.566	1951
12.568	Nov. 1953
12.571	Nov. 1953
12.611	1952
12.634	Mai 1953
12.669	Nov. 1953
12.672	Nov. 1953
12.674	Mai 1953
12.675	1946
12.684	Mai 1953
12.694	Nov. 1953
12.706	Nov. 1953
12.729	Mai 1953
12.735	1947
12.740	1953
12.750	Nov. 1953
12.754	1951
12.760	Nov. 1953
12.761	1951
12.774	Nov. 1953
12.794	Nov. 1953
12.795	Mai 1953
12.801	Nov. 1953
12.815	Mai 1953
12.822	Mai 1953
12.824	Mai 1953
12.827	Mai 1953
12.844	Nov. 1953
12.848	Nov. 1953
12.873	Nov. 1953
12.881	Mai 1953
12.902	1951
12.905	Mai 1953
12.908	1952
12.925	Nov. 1953
12.940	Mai 1953
12.945	Mai 1953
12.950	Mai 1953
12.956	Nov. 1953
12.971	Nov. 1953
12.992	Nov. 1953
12.994	Nov. 1953
13.004	Nov. 1953
13.043	Nov. 1953
13.015	Nov. 1953
13.024	Mai 1953
13.025	Nov. 1953
13.026	Nov. 1953
13.051	Mai 1953
13.054	1950
13.065	1952
13.086	Nov. 1953
13.095	Mai 1953
13.096	Nov. 1953
13.101	Nov. 1953
13.103	Nov. 1953
13.121	Nov. 1953
13.122	1948
13.130	Mai 1953
13.131	Nov. 1953
13.134	Mai 1953
13.161	Nov. 1953
13.175	Mai 1953
13.187	Nov. 1953
13.195	1952
13.196	1951
13.230	1952
13.232	Nov. 1953
13.236	Mai 1953
13.237	1952
13.247	Nov. 1953
13.268	Nov. 1953
13.274	Mai 1953
13.278	Nov. 1953
13.279	1952
13.303	1951
13.304	1952
13.305	1952
13.310	Nov. 1953
13.311	1943
13.312	Mai 1953
13.316	1952
13.319	1951
13.336	1943
13.338	Mai 1953
13.352	1947
13.364	Nov. 1953
13.368	Mai 1953
13.370	Nov. 1953
13.382	Nov. 1953
13.394	Mai 1953
13.396	Mai 1953
13.404	Nov. 1953
13.408	Mai 1953
13.432	Mai 1953
13.434	1942
13.438	1946
13.485	Mai 1953
13.489	1943
13.500	Mai 1953
13.508	Mai 1953
13.524	1947
13.527	1952
13.528	1948
13.529	1944
13.541	Mai 1953
13.547	Mai 1953
13.553	Nov. 1953
13.556	Nov. 1953
13.566	Nov. 1953
13.575	Nov. 1953
13.593	Nov. 1953
13.595	Nov. 1953
13.624	Nov. 1953
13.627	Nov. 1953
13.638	1943
13.647	Nov. 1953
13.653	1948
13.660	Mai 1953
13.682	1946
13.689	Mai 1953
13.692	Mai 1953
13.725	1947
13.732	1951
13.738	Nov. 1953
13.750	Nov. 1953
13.768	1952
13.771	Mai 1953
13.776	Mai 1953
13.778	Mai 1953
13.783	Mai 1953
13.789	1952
13.822	1952
13.823	1952
13.831	Mai 1953
13.839	Mai 1953
13.844	Mai 1953
13.887	Nov. 1953
13.897	Nov. 1953
13.901	1951
13.914	Nov. 1953
13.922	1950
13.923	1951
13.940	1947
13.954	Mai 1953
13.955	Nov. 1953
13.957	Nov. 1953
13.960	1948
13.962	1947
13.963	1952
13.964	1941
13.966	Nov. 1953
13.968	Nov. 1953
13.969	1944
13.970	Mai 1953
13.979	Nov. 1953
13.988	Nov. 1953
13.990	Nov. 1953
13.996	Nov. 1953
14.010	Nov. 1953
14.021	1952
14.022	Nov. 1953
14.035	Nov. 1953
14.040	1948
14.045	Nov. 1953
14.047	Mai 1953
14.061	Nov. 1953
14.064	1948
14.067	Nov. 1953
14.079	Mai 1953
14.089	1952
14.093	Mai 1953
14.102	1952
14.103	1951
14.108	1951
14.115	1951
14.132	Nov. 1953
14.133	Mai 1953
14.139	1951
14.142	Nov. 1953
14.144	1952
14.169	Nov. 1953

NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.	NUMEROS des titres.	ANNEES de remboursement.
14.174	Nov. 1953	14.305	1952	14.408	Nov. 1953	14.569	Nov. 1953	14.639	Nov. 1953	14.821	Nov. 1953
14.188	1952	14.319	1952	14.416	Nov. 1953	14.571	1947	14.689	Nov. 1953	14.856	Nov. 1953
14.208	1948	14.323	Nov. 1953	14.425	Nov. 1953	14.576	1951	14.692	1951	14.865	Nov. 1953
14.213	Mai 1953	14.326	1952	14.437	Nov. 1953	14.589	Nov. 1953	14.706	Nov. 1953	14.887	Nov. 1953
14.214	Nov. 1953	14.345	1948	14.441	1951	14.590	Nov. 1953	14.712	Mai 1953	14.895	1952
14.223	Mai 1953	14.346	1951	14.485	Nov. 1953	14.591	1948	14.719	1952	14.896	Nov. 1953
14.229	Mai 1953	14.357	Nov. 1953	14.494	Nov. 1953	14.593	1947	14.723	Nov. 1953	14.898	Mai 1953
14.242	Mai 1953	14.362	Nov. 1953	14.502	Nov. 1953	14.598	Mai 1953	14.741	Nov. 1953	14.918	Nov. 1953
14.246	Nov. 1953	14.365	Mai 1953	14.505	Nov. 1953	14.603	Nov. 1953	14.744	1950	14.926	Mai 1953
14.263	Nov. 1953	14.366	Nov. 1953	14.511	Nov. 1953	14.607	Mai 1953	14.748	Nov. 1953	14.959	Mai 1953
14.270	Nov. 1953	14.375	Mai 1953	14.519	1950	14.612	Mai 1953	14.758	Nov. 1953	14.961	Nov. 1953
14.275	Nov. 1953	14.378	Mai 1953	14.544	1947	14.620	Nov. 1953	14.785	Mai 1953	14.971	Nov. 1953
14.303	1950	14.394	Nov. 1953	14.545	Nov. 1953	14.637	1951	14.815	Mai 1953	14.975	Nov. 1953
14.304	Nov. 1953	14.397	Mai 1953	14.568	1952	14.638	1951	14.818	Nov. 1953	14.993	Nov. 1953

Tirage 1934,	coupons	58	et suivants	attachés.		Tirage 1942,	coupons	74	et suivants	attachés.		Tirage 1948,	coupons	86	et suivants	attachés.	
— 1937,	—	64	—	—		— 1943,	—	76	—	—		— 1950,	—	89	—	—	
— 1939,	—	68	—	—		— 1944,	—	78	—	—		— 1951,	—	91	—	—	
Mai 1940,	—	69	—	—		— 1945,	—	80	—	—		— 1952,	—	93	—	—	
Novembre 1940,	—	70	—	—		— 1946,	—	82	—	—		Mai 1953,	—	95	—	—	
Tirage 1941,	—	72	—	—		— 1947,	—	84	—	—							

Société Française des Freins Hydrauliques Lockheed

(Anciennement: Société anonyme de Freins hydrauliques).

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 301.950.000 F

SIÈGE SOCIAL: 27, RUE JULES-VERNE, SAINT-OUEN (SEINE)

R. C.: Seine n° 238232 B.

SOCIETE K.L.G.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE SAINT-LAZARE, A PARIS

R. C.: Seine n° 262108 B.

Emprunt collectif 4 1/4 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations sorties au tirage du 23 novembre 1953 et remboursables à partir du 1er janvier 1954, coupon n° 23 du 1er juillet 1954 attaché, à raison de 2.001 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6	54	953	54	1.893	54
33	54	954	54	1.932	54
107	54	996	54	1.999	54
136	54	1.055	54	2.023	54
203	54	1.094	54	2.057	54
212	54	1.112	54	2.063	54
250	54	1.130	54	2.129	54
380	54	1.179	54	2.176	54
384	54	1.182	54	2.179	54
393	54	1.183	54	2.182	54
407	54	1.185	54	2.188	54
434	54	1.231	54	2.213	54
450	45	1.239	54	2.270	54
461	54	1.269	54	2.278	54
492	54	1.306	54	2.279	54
509	54	1.307	54	2.367	54
522	54	1.337	54	2.376	54
543	54	1.355	54	2.409	54
552	54	1.386	54	2.414	54
582	54	1.435	54	2.422	54
584	54	1.468	54	2.485	54
656	54	1.474	54	2.509	54
706	54	1.491	45	2.551	54
789	54	1.512	54	2.665	54
810	54	1.536	54	2.687	54
814	54	1.560	54	2.738	54
824	54	1.590	54	2.743	54
849	54	1.596	54	2.795	54
855	54	1.617	54	2.898	54
860	54	1.637	54	2.943	54
903	54	1.782	54	2.959	54
923	45	1.877	54	3.000	54

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.025	54	3.644	54	4.192	54
3.087	54	3.678	54	4.197	54
3.220	54	3.700	54	4.442	54
3.253	54	3.759	54	4.444	54
3.310	54	3.768	54	4.479	54
3.392	54	3.796	54	4.485	54
3.410	54	3.832	54	4.569	54
3.476	54	3.901	54	4.572	54
3.500	54	3.994	54	4.592	54
3.550	54	4.088	54	4.683	54
3.605	54	4.123	54	4.726	54
3.607	54	4.173	54	4.892	54

Le remboursement aura lieu aux caisses des établissements ci-après:

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon;

Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales et agences.

LA CELLULOSE DU PIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 960 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 30, RUE JEAN-GOUJON, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 221694 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 427 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le septième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 139, RUE SAUSSURE, A PARIS (17e).

Registre du commerce: Seine 30068.

Obligations 4 1/2 0/0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des établissements Baudet, Donon et Roussel a procédé au rachat en Bourse des 106 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué cette année de tirage au sort.

Toutes les obligations sorties au tirage du 25 octobre 1945 ont été remboursées.

AVIS DIVERS

Société des RAFFINERIES et SUCRERIES SAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.712.560.000 F

SIÈGE SOCIAL : 18, RUE VANEAU, PARIS (7e)

R. C. : Seine n° 66673.

Assemblée générale ordinaire.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 28 janvier 1954, à seize heures, centre Marcelin-Berthelot, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice 1952-1953 et fixation du dividende ;
Quitus à donner aux administrateurs ;
Nomination d'administrateurs ;
Nomination de commissaires et fixation de leur allocation ;
Approbation, en tant que de besoin, des opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

L'assemblée ordinaire se compose de tous les actionnaires ayant au moins cinq actions de 2.500 F nominal (les actions de 1.250 F nominal sont considérées comme des demi-actions et les actions de 125 F nominal comme des vingtièmes d'actions) ; mais tous les propriétaires de moins de cinq actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et donner mandat à l'un d'eux de les représenter (1).

Les propriétaires d'actions au porteur devront procéder à l'immobilisation de leurs titres et en justifier au plus tard le samedi 23 janvier 1954, au siège de la société, 18, rue Vaneau, à Paris (7e), ou dans les sièges, agences, succursales des établissements suivants :

Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Banque de l'Union parisienne ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Crédit algérien ;
Crédit lyonnais ;
Crédit industriel et commercial ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

Le conseil d'administration.

(1) Conformément à la loi, les actions de 125 F non encore présentées le 29 juin 1951 au regroupement en actions de 1.250 F ou de 2.500 F et les actions de 1.250 F non encore présentées le 3 juillet 1952 au regroupement en actions de 2.500 F ont perdu leur droit de vote aux assemblées générales.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schwartz (Eugène), de nationalité allemande, domicilié à Remscheid, 14, rue Longue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schwartz (Elise), épouse de Rzoska (Max), de nationalité allemande, domiciliée à Remscheid-Lennep, 125, rue Hermann-Göring (vallée de la Wupper) (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schwartz (Georgette), épouse de Szumielski (Paul), de nationalité allemande, domiciliée à Remscheid-Lennep (vallée de la Wupper), Knusthöhe, 5, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Kruger (Marie-Erna), épouse de Henss (Hans), de nationalité allemande, domiciliée à Kassel (Allemagne), Wilhelmshöhe-Allee, n° 329, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schweickert (Ferdinand), de nationalité allemande, commerçant à Endingen (Bade), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bindseil (Alexandre), domicilié à Munich, Albrechtstrasse, 23, et Bindseil (Adelheid), veuve de Moser (Philippe), domicilié à Offenbourg, Poststrasse, 3, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Pfeiffer (Madeleine), veuve de Rodolphe Hettersheimer, de nationalité allemande, domiciliée à Hanovre-Hainholz (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Moog (Barbe), épouse de Dillmann (Charles), de nationalité allemande, domiciliée à Ludwigshafen, Friesenheim, Riedstrasse, n° 85, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bitterwolf (Antoine), de nationalité allemande, demeurant à Karlsruhe, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Richert (Catherine), épouse de Fuchs (Charles), de nationalité allemande, demeurant à Berlin-Lichterfelde, Goerzallee, n° 117, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bittlinger (Georges), ingénieur docteur, époux de Anders (Erna), de nationalité allemande, demeurant à Krefeld, 88, Goethestrasse, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Eitel (Hedwige), de nationalité allemande, domiciliée à Cobourg (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Lohowsky (Elisabeth), veuve de Mack Othon, de nationalité allemande, demeurant à Fribourg (Bade), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 9 décembre 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Heil (Richard), de nationalité allemande, instituteur, domicilié à Karlsruhe, 5, Gartenstrasse, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement, par contumace, du tribunal militaire de Metz, en date du 9 décembre 1953, le nommé Ingelbach (Karl-Friedrich-Heinrich), né le 15 juin 1911 à Stoppenberg (Allemagne), fils de Karl-Heinrich-Wilhelm et de Potral (Minna), demeurant à Essen (Allemagne), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir, pour détournement par comptable et désertion à l'intérieur en temps de paix.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Bonaventoura (Emile), né à Cessenon (Hérault) le 5 août 1905, demeurant à Castres (Tarn), 23, avenue Lieutenant-Jacques-Desplats, agissant tant pour son compte personnel que pour celui de son fils mineur Jean-Claude, né le 12 mars 1943 à Castres, et M. Bonaventoura (Paul), né à Cessenon (Hérault) le 2 janvier 1911, demeurant aux H. L. M., à Castres (Tarn), agissant tant pour son compte personnel que pour celui de ses enfants mineurs: Guy, né le 25 août 1943; Alain, né le 4 janvier 1949; Francis, né le 25 mars 1950, et Colette, née le 12 juillet 1951, tous les quatre nés à Castres, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Bonaventure.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

30 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association familiale pour la formation ménagère rurale professionnelle agricole des jeunes de Cayres.** But: défendre les droits des familles adhérentes. Siège social: école libre de filles, Cayres.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale laïque de Trémolat.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment: par l'organisation d'activités tendant à compléter la formation intellectuelle, physique et morale des enfants en dehors des heures de classe, par l'organisation de loisirs culturels pour les adolescents et les adultes et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école de Trémolat.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Syndicat de chasse de Sauvigny-le-Bois.** But: défense du gibier et repeuplement; réglementation des jours de chasse. Siège social: salle communale, Sauvigny-le-Bois.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Amicale des Parisiens et originaires de l'Ile-de-France à Pontarlier et dans le Haut-Doubs.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres et maintenir en province l'esprit de Paris. Siège social: 27, faubourg Saint-Etienne, Pontarlier.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des maires du canton du Grand-Pressigny.** But: étude économique, administrative et financière des questions d'administration des communes. Siège social: mairie du Grand-Pressigny.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine scolaire autonome.** But: permettre le bon fonctionnement et la gestion de la cantine scolaire, la confection et la distribution de repas chauds destinés aux enfants fréquentant les écoles publiques communales. Siège social: mairie de Verneuil-sur-Indre.

3 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société de chasse communale de Neufmanil.** But: groupement de tous les chasseurs de la commune; exploitation rationnelle de la chasse; destruction des nuisibles; répression du braconnage. Siège social: mairie de Neufmanil.

5 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Specia.** But: pratique du football. Siège social: 178 *bis*, rue Jean-Jaurès, Maisons-Alfort.

5 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association familiale pour la formation rurale professionnelle agricole des jeunes de Monistrol-sur-Loire et environs.** But: défense des droits des familles; participation à la gestion de l'établissement dispensant une formation agricole, dit « Centre de formation professionnelle agricole »; collaboration avec le personnel enseignant au fonctionnement de l'établissement. Siège social: 7, rue de l'Hôtel-de-Ville, Monistrol-sur-Loire.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Foyer coopératif des écoles publiques de la Pépinière, maison de jeunes et de culture.** But: développement de l'éducation populaire. Siège social: école publique de la Pépinière, Belfort.

9 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **L'Etoile d'argent.** But: création et maintien de relations amicales. Siège social: café Remy, Sammarçolles.

12 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les amis et originaires de Sainte-Agnès.** But: grouper tous les amis et originaires de Sainte-Agnès en vue de conserver les traditions et vestiges des ancêtres tout en donnant au pays un aspect coquet et attrayant. Siège social: 16, rue de la Grange-Batelière, Paris.

12 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale des étudiants corses d'Aix-en-Provence et sympathisants.** But: renforcer les liens de solidarité entre ses membres. Siège social: 13, cours Mirabeau, Aix-en-Provence.

14 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Union familiale ouvrière cabucelloise.** But: entr'aide ouvrière, culture et loisirs. Siège social: 96, boulevard de la Méditerranée, Marseille.

16 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **La Fraternité du Rosaire.** But: diffusion de la pensée évangélique. Siège social: 35, rue Edmond-Rostand, Marseille.

16 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Comité de gestion des services sociaux interentreprises.** But: étude et organisation de services sociaux interentreprises. Siège social: 29, la Canebière, Marseille.

17 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Ligue de Provence de la fédération française de judo et jiu-jitsu.** But: représenter la fédération française de judo et jiu-jitsu et faire respecter les règlements fédéraux dans les départements suivants: Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse. Développement et organisation du judo. Siège social: 17, rue Paradis, Marseille.

21 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des officiers de réserve de Saint-Germain-en-Laye.** But: perfectionnement des l'instruction des officiers de réserve et défense de leurs intérêts. Siège social: 23, rue de Noailles, Saint-Germain-en-Laye.

22 décembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Les provinces françaises à Marseille, fédération des associations régionalistes.** But: réunir en toutes occasions les membres de l'association pour rendre d'une façon générale plus faciles, plus agréables, plus efficaces les efforts du régionalisme dans la ville de Marseille en créant entre les groupements des liens de sympathie et de solidarité. Siège social: restaurant Florida, 4, rue Glandevès, Marseille.

MODIFICATIONS

1er décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Mon Club,** cercle international féminin, transfère son siège social de l'Hôtel de Paris, 8, boulevard de la Madeleine, Paris (1er), au Madeleine Shanghaï, 7, rue de Sèze.

7 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Le Centre d'action sociale de Cachan** transfère son siège social du 16 *bis*, rue Cousté, au 13, avenue Louis-Georgeon, à Cachan.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.